



document de référence **2005**

S O M M A I R E

1	Le mot du président.....	p. 2
2	Historique et profil du Groupe.....	p. 4
3	Rapport de gestion	p. 5
	Rapport d'activité 2005	p. 6
	Données financières consolidées	p. 15
	Responsabilité sociale et environnementale.....	p. 19
	Facteurs de risque.....	p. 22
	Gouvernance d'entreprise	p. 27
	Comptes sociaux 2005	p. 33
	Renseignements concernant le capital de la société GFI Informatique	p. 38
4	Annexe au rapport de gestion - Rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne.....	p. 43
5	Cours de bourse et volumes de transactions.....	p. 57
6	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2005	p. 61
7	États financiers consolidés au 31 décembre 2005 (en normes IFRS).....	p. 63
	Comptes consolidés.....	p. 64
	Notes annexes aux comptes consolidés	p. 68
8	Renseignements à caractère général, responsable du document de référence, responsables du contrôle des comptes, rapports et attestations.....	p. 111
9	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2006.....	p. 119
10	Document d'information annuel.....	p. 133
11	Table de concordance	p. 135



Document de référence 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mai 2006,
conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1

Le mot du président

L'année 2005 a été une année très bénéfique pour le Groupe GFI Informatique, qui a enregistré une accélération de son niveau de croissance organique, a poursuivi les mesures de restructurations entreprises en 2004 et a pu procéder à certaines acquisitions sélectives afin de renforcer ses offres stratégiques.

La croissance organique du chiffre d'affaires s'est accélérée de façon significative trimestre par trimestre, pour s'établir à 4,9 % au niveau du Groupe et à 5,8 % en France en 2005. Cette croissance reflète les bonnes performances enregistrées particulièrement dans les secteurs Administrations, Banque et Télécommunications ainsi que dans les solutions ERP (Oracle, SAP, Adonix), Monétique et Gestion des temps.

Le Groupe a finalisé la restructuration et le recentrage de ses activités en Europe du Nord en cédant en octobre 2005 ses activités au Royaume-Uni. La restructuration des activités en Italie a, quant à elle, été poursuivie au quatrième trimestre avec un programme d'économies et de réduction des effectifs importants ainsi qu'un renouvellement de l'équipe de management pour redynamiser cette filiale.

GFI Informatique a également récolté les fruits de ses investissements sur des offres à forte valeur ajoutée et des mesures de restructurations mises en place en 2004.

Il a ainsi amélioré sa marge opérationnelle de 4,4 % en 2004 à 5,5 % en 2005. De même en France, la marge opérationnelle France s'élève à 7,4 % en 2005 contre 6,5 % en 2004.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi son désendettement et l'amélioration de sa structure financière : GFI Informatique affiche un bilan solide qui lui permet d'envisager sereinement son avenir.

Les effectifs du Groupe s'établissent à 6 621 employés et à 545 sous-traitants permanents, soit un total de 7 166 personnes. GFI Informatique a procédé à 697 recrutements en contrat à durée indéterminée en France en 2005.

La reprise des dépenses informatiques notamment dans les secteurs de l'Administration, des Télécoms et de la Banque permettent au Groupe d'être optimiste sur l'avenir du secteur. Dans ce contexte, GFI Informatique a entrepris des acquisitions sélectives afin de renforcer ses offres stratégiques et son potentiel de croissance sur ses zones clés.

L'acquisition des groupes Adeliior et Actif, finalisée en janvier 2006, renforce les activités de GFI Informatique en France et apporte au Groupe 1 000 salariés et 75 millions de chiffre d'affaires profitable. De plus, cette acquisition :

- renforce le pôle infogérance d'exploitation de systèmes, d'infrastructures et de réseaux qui représente désormais 1 100 collaborateurs et un centre de télé-services opérationnel 24h/24 et 7j/7 ;
- enrichit les expertises sectorielles et la présence de GFI Informatique dans plusieurs grands comptes (Télécommunications, Banque et Secteur Public).

GFI Informatique va poursuivre en 2006 sa progression et le Groupe s'est fixé six objectifs prioritaires :

- consolider sa croissance organique en continuant à investir sur ses offres stratégiques et en améliorant ses performances commerciales ;
- développer ses centres de services et de compétences en France et à l'étranger ;
- poursuivre l'amélioration de ses marges en France et redresser en 2006 sa filiale italienne grâce aux mesures de restructurations poursuivies en 2005 ;
- continuer à améliorer son cash-flow grâce à un bon contrôle de son besoin en fonds de roulement ;
- poursuivre sa politique d'acquisitions sélectives afin de se renforcer sur ses activités et zones offrant le plus fort potentiel de croissance ;
- mettre en place un plan stratégique permettant à GFI Informatique de devenir en trois ans un groupe d'informatique de référence en Europe.

Jacques Tordjman
Président-directeur général

2

Historique et profil du Groupe

→ Dates clés du Groupe

1970 : Création du Groupement Français Informatique (GFI)

1986 : GFI Informatique est intégré à SD-Scicon, seconde société européenne de services informatiques

1991 : EDS acquiert SD-Scicon et nomme Jacques Tordjman PDG d'EDS-GFI

1995 : Redémarrage de GFI Informatique suite au rachat à EDS des activités d'ingénierie (890 personnes)

1998 : Introduction de GFI Informatique à la Bourse de Paris

2005 : 7 100 collaborateurs en Europe du Sud, Europe du Nord, Maroc et Canada

2006 : Acquisition des Groupes Adeliior et Actif

→ Profil du Groupe

GFI Informatique est un acteur majeur sur le marché européen des services informatiques. Le Groupe assure l'accompagnement de ses clients à tous les stades du cycle de vie des systèmes d'information et développe des solutions à valeur ajoutée principalement pour les grandes entreprises, les administrations et les collectivités locales.

Le Groupe est organisé autour des quatre lignes de services :

- **Conseil** : accompagnement de la transformation des entreprises, monétique et moyen de paiement, optimisation et sécurité de fonctionnement des systèmes complexes, performance des systèmes d'information ;

- **Ingénierie et intégration de systèmes** : conception et développement de logiciels spécifiques, intégration de progiciels, tierce recette applicative ;
- **Infogérance** : insourcing, télé-gérance, outsourcing d'exploitation, outsourcing d'applications clients, tierce maintenance applicative ;
- **Solutions logicielles** : collectivités locales et territoriales (Astre Portail), Gestion des temps (Gestor/Chrono Time), Transport et logistique (Ulysse/Magellan), Gestion financière (Cotre).

3

Rapport de gestion

→ Rapport d'activité 2005	p. 6
→ Données financières consolidées	p. 15
→ Responsabilité sociale et environnementale	p. 19
→ Facteurs de risque	p. 22
→ Gouvernance d'entreprise	p. 27
→ Comptes sociaux 2005	p. 33
→ Renseignements concernant le capital de la société GFI Informatique	p. 38

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité du Groupe GFI Informatique

au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, de vous présenter les événements postérieurs à la clôture et les perspectives du groupe, et de vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Rapport d'activité 2005

→ Chiffre d'affaires

GFI Informatique a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires consolidé de 543,8 millions d'euros contre 516,4 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 5,3 %. À périmètre constant, la hausse de chiffre d'affaires s'établit à 4,9 %.

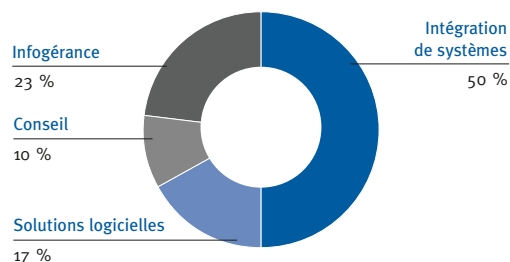
Le Groupe a bénéficié de la bonne performance de ses activités en France (64 % du chiffre d'affaires du Groupe) où la croissance organique s'est établie à 5,8 % en 2005 grâce aux bonnes performances des secteurs Administrations, Banque, Télécommunications ainsi que grâce aux solutions ERP, Monétique et Gestion du temps.

À l'étranger, le Groupe a renoué pour la première fois depuis 2001 avec la croissance et a enregistré une croissance organique de 3,2 %. Les activités du Groupe en Espagne, au Portugal, au Canada et au Maroc continuent de croître à un rythme soutenu. En Italie, le chiffre d'affaires s'est stabilisé au quatrième trimestre après la baisse de 10 % constatée au cours des 9 premiers mois de l'année.

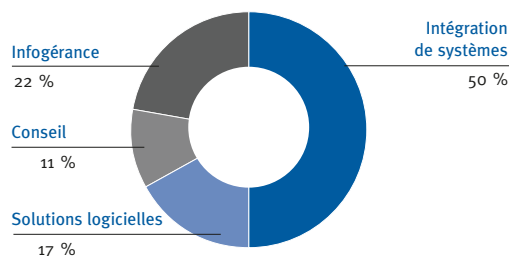
Chiffre d'Affaires (en millions d'euros)	2005	2004	Croissance Globale	Croissance Organique
France	345,8	326,8	5,8 %	5,8 %
International	198,0	189,6	4,4 %	3,2 %
TOTAL	543,8	516,4	5,3 %	4,9 %

→ Analyse de l'activité par lignes de service

Chiffre d'affaires 2005



Chiffre d'affaires 2004



GFI Informatique est un acteur majeur sur le marché européen des services informatiques. Le Groupe qui a centré son développement sur les grands comptes essentiellement en Europe du Sud (France, Italie, Espagne et Portugal) est présent sur toutes les étapes du cycle de vie du système d'information et décline son activité en quatre lignes de services :

- Ingénierie et Intégration de systèmes ;
- Solutions logicielles ;
- Infogérance ;
- Conseil.

Les quatre lignes de services sont regroupées pour les états financiers en deux secteurs (Intégration, Administration de systèmes et Conseil d'une part et Édition de progiciels d'autre part).

Ingénierie et Intégration de systèmes

L'Ingénierie et Intégration de systèmes est le cœur de métier de GFI Informatique et reste son activité principale à hauteur de 50 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Les prestations d'ingénierie se ventilent de la manière suivante :

- Ingénierie et assistance ;
- Conception, développement et maintenance de logiciels ;
- Intégration de systèmes et de services ;
- Tierce Recette Applicative.

En 2005, le Groupe a continué à investir sur ses offres à forte valeur ajoutée et s'est renforcé en créant des centres de compétences dans certains domaines prometteurs :

- Offres Technologiques (J2EE, .Net, Open Source) ;
- Offres Intégration ERP (Oracle, Adonix, SAP) ;
- Offres Transverses (Business Intelligence, Workflow, Entreprise Project Management) ;
- Offres Monétique et moyens de paiement.

Ces investissements ont permis à GFI Informatique de remporter en 2005 des appels d'offres sur ces technologies, avec en particulier :

- la mise en place d'un centre de développement J2EE pour Arcelor Systems ;
- la refonte du système de gestion des demandes de visa pour le ministère des Affaires étrangères ;
- la réalisation de prototypes liés au développement de la LiveBox pour France Telecom ;

- la mise en place d'une solution de pilotage du système de Lettre Recommandée Électronique pour La Poste.

En 2005, les secteurs Télécommunications et Banque ont relancé de façon significative leurs investissements informatiques. GFI Informatique a su tirer parti de cette reprise des investissements. Par ailleurs, le Secteur Public est resté un secteur porteur pour la demande en services informatiques.

Pour s'adapter à l'évolution permanente du secteur, GFI Informatique va poursuivre ses investissements en renforçant :

- sa Direction des Offres chargée de structurer et de développer les nouvelles offres ;
- sa Direction des Grandes Affaires chargée de répondre aux appels d'offres et de suivre les grands comptes du Groupe ;
- son Comité des risques chargé de maîtriser les risques sur les projets à engagement de résultat.

Solutions logicielles

L'activité Solutions logicielles (conception, intégration et commercialisation de progiciels) a représenté 17 % du chiffre d'affaires en 2005. Le Groupe GFI Informatique dispose de plusieurs progiciels propriétaires destinés en grande partie à l'Administration et au Secteur public.

Aujourd'hui, GFI Progiciels :

- s'impose comme n° 1 français sur le marché des progiciels de gestion du temps (Gestor, Gesplan, Gesmod) à travers les activités de GFI Progiciels et GFI Chrono Time ;
- occupe une position leader sur le marché des collectivités publiques grâce à sa ligne entièrement renouvelée de produits de gestion financière et de gestion des ressources humaines (gamme Astre) ;
- propose au marché avec un égal succès sa gamme de logiciels comptables et financiers propriétaires (Cotre, Easy Open, Yole...).

L'offre Progiciels s'articule autour de quatre axes :

- collectivités locales et territoriales : solutions finance, ressources humaines, action sociale, gestion technique ;
- établissements publics : solutions gestion comptable et financière et gestion budgétaire ;

- gestion et planification des temps : solutions planification et gestion des temps, optimisation des plannings par contrainte, gestion des accès et suivi des activités ;
- solutions verticales : gestion de l'eau, gestion de l'électricité, transport et logistique, gestion du patrimoine.

GFI Progiciels a enregistré la signature de certains contrats significatifs en 2005 et, en particulier :

- un projet de gestion des temps pour le ministère de la Justice ;
- de nombreux projets utilisant la solution Astre pour des Collectivités locales (Conseil général de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Collectivité du Grand Lyon).

Infogérance

L'infogérance représente 23 % du chiffre d'affaires du Groupe qui poursuit le développement de cette activité dans des projets de taille moyenne.

L'activité d'infogérance regroupe trois offres principales :

- la Tierce Maintenance Applicative ;
- l'infogérance d'application ;
- l'infogérance d'infrastructures et de production.

GFI Informatique continue à investir dans ses quatre centres de services en France, regroupant plus de 1 000 personnes, et ses centres de services en Espagne et au Maroc.

Ces investissements se traduisent en partie par l'application de procédures qualités : normes ISO, CMM et ITIL.

L'infogérance reste un axe stratégique de développement du Groupe. Ainsi, le développement des centres de services en France va se poursuivre et la montée en charge des centres de services en Espagne et au Maroc va permettre au Groupe de disposer d'une offre de services plus étendue.

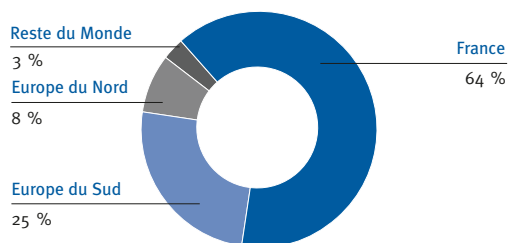
Conseil

Le pôle Conseil qui représente 10 % du chiffre d'affaires en 2005, regroupe les activités de conseil en management et de conseil en systèmes d'information.

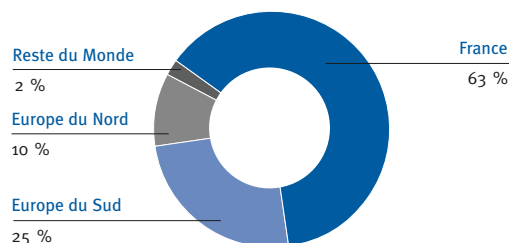
GFI Informatique dispose au sein du pôle Conseil de compétences en Monétique et en Organisation (business process re-engineering, assistance à maîtrise d'ouvrage). Le Groupe a développé ses expertises en 2005 par l'acquisition de SRM (branche Conseil en management de RSM Salustro Reydel).

➔ Analyse de l'activité par zone géographique

Chiffre d'affaires 2005



Chiffre d'affaires 2004



Le Groupe GFI Informatique a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires à l'international de 198,0 millions d'euros contre

189,6 millions d'euros en 2004, soit 36 % des ventes du Groupe en 2005 contre 37 % en 2004.

France

La France, premier pays du Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 345,8 millions d'euros en 2005 contre 326,8 millions d'euros en 2004. L'activité en France a bénéficié d'une reprise des investissements dans les secteurs des Télécommunications et de la Banque. La demande dans le Secteur Public est également restée bien orientée.

Le Groupe a bien progressé sur ses clients historiques mais a également élargi sa base de clients en remportant des succès commerciaux. GFI Informatique a ainsi gagné des parts de marché en particulier dans les secteurs des Télécommunications et de la Banque.

La France affiche une marge d'exploitation de 7,4 % en 2005 contre 6,5 % en 2004. La progression de la marge a été rendue possible par une meilleure utilisation des ressources, par les résultats des investissements sur nos offres stratégiques et par une stabilisation des prix de vente.

Le TACE ⁽¹⁾ (taux d'activité congés exclus) s'est établi à 86 % en moyenne sur les quatre derniers mois de l'année 2005 contre 83 % en début d'année.

Europe du Sud

Italie

En Italie, GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires de 60,6 millions d'euros en 2005 contre 65,4 millions d'euros en 2004. Une perte opérationnelle de 3,6 millions d'euros a été enregistrée pour l'année 2005.

Le Groupe a souffert d'une baisse de l'activité du fait des difficultés de l'économie italienne en particulier dans la région de Turin. La baisse du chiffre d'affaire s'est néanmoins réduite en fin d'année 2005.

Le plan de restructuration lancé en 2004 a permis de réaliser 3 millions d'euros d'économies en 2005. Un plan complémentaire a été mis en place en 2005 visant à générer 3,5 millions d'économies supplémentaires en

2006. Ce plan de restructuration a été accompagné de changements importants dans l'équipe de management et dans l'organisation de cette filiale.

GFI Informatique reste confiant sur l'avenir de cette unité, en particulier parce que les deux tiers du chiffre d'affaires sont réalisés avec un nombre réduit de clients dans le Secteur Public et dans les Télécommunications. Le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients est relativement stable et génère une bonne rentabilité.

Espagne – Portugal

Le Groupe a réalisé en Espagne et au Portugal un chiffre d'affaires de 74,3 millions d'euros en 2005 en hausse de 12 % par rapport à 2004. La marge opérationnelle s'est maintenue à un niveau proche de 10 %. Ces deux unités confirment année après année leurs bonnes performances.

La diversification des activités se poursuit. Les activités au Pays Basque ont, par exemple, enregistré de bonnes performances tant dans le Secteur Public que le secteur des Télécommunications ou de la Banque.

GFI Informatique continue par ailleurs à investir sur des solutions dans le domaine de la biométrie. Ces investissements ont pesé sur la marge en 2005 mais le Groupe est confiant dans sa capacité à conclure des contrats sur ces solutions au premier semestre 2006. Ces investissements continus sur de nouvelles offres et de nouveaux services devraient permettre de maintenir le potentiel de croissance de ces unités. Le Groupe est également attentif à la pression salariale qui est plus forte dans ces pays que dans le reste de l'Europe.

Europe du Nord

Allemagne – Benelux – Suisse

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 27,0 millions d'euros en 2005 dans cette zone contre 29,7 millions d'euros en 2004. Les restructurations ont été finalisées dans ces pays et l'activité a été stabilisée au second semestre 2005.

(1) Le TACE est calculé pour les effectifs productifs de la façon suivante : (nombre de jours produits)/(nombre de jours facturables potentiels – nombre de jours de congés payés). Les jours de congés payés incluent les RTT et les congés maternités. Les jours de formation sont considérés comme de la non-activité.

La perte opérationnelle courante dans cette zone est de 1,9 million d'euros en 2005. Le Groupe est confiant dans sa capacité à renouer avec la croissance organique en 2006 et à ramener ces unités à un niveau d'exploitation profitable en 2006.

Royaume-Uni

Conformément à la décision du Groupe prise en 2004 de se concentrer sur les activités où GFI Informatique dispose du plus fort potentiel de croissance, la filiale GFI Informatics dont les activités ne faisaient plus partie des activités stratégiques du Groupe, a été vendue en octobre 2005.

→ Activité commerciale

Évolution des grands comptes du Groupe

La répartition du portefeuille de clients du Groupe témoigne de la stabilité des relations commerciales de GFI Informatique et de la fidélité de ses clients. Les dix premiers clients représentent 27 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix plus gros clients a progressé de 12 millions d'euros en 2005.

Les dix principaux clients de GFI Informatique sont les suivants:

Chiffre d'affaires comptabilisé en 2005

	Chiffre d'affaires en millions d'euros	en % du Chiffre d'affaires consolidé
TELEFONICA	22,5	4,1 %
FRANCE TELECOM	21,9	4,0 %
BNP	19,4	3,6 %
VODAFONE	17,9	3,3 %
MINISTERO DELLA GIUSTIZIA	14,2	2,6 %
EDF GDF	12,4	2,3 %
SNCF	9,7	1,8 %
CARREFOUR/PROMODÈS	9,4	1,7 %
EADS	9,3	1,7 %
TELECOM ITALIA	8,9	1,6 %
TOTAL	145,7	26,8 %

Reste du Monde

Canada

Le Canada est maintenant un contributeur significatif à l'activité du Groupe avec un chiffre d'affaires de 15,1 millions d'euros et un résultat opérationnel courant de 1,7 million d'euros. Les sociétés acquises en 2004 et 2005 (Conceptum et Imagina) enregistrent de bonnes performances.

Maroc

Les activités locales se portent bien et ont enregistré une progression de 29 % du chiffre d'affaires, en particulier grâce à l'offre ERP mid-size.

Activité commerciale et développement des offres Groupe

Afin d'anticiper et de tirer parti des évolutions du secteur et de la nécessité de disposer d'offres à forte valeur ajoutée, le Groupe a décidé de renforcer ses investissements sur ses offres. Ces investissements se sont traduits par le renforcement de la Direction Marketing, de la Direction des Offres, de la Direction des Grands Comptes et du Comité des risques.

La Direction Marketing

GFI Informatique a décidé de se doter d'une Direction Marketing dont les missions essentielles sont les suivantes :

- meilleure structuration globale des offres ;
- animation des forces de vente sur les offres à valeur ajoutée ;
- promotion et exploitation de nos nombreuses références ;
- renforcement de l'approche Solutions au sein de l'ensemble des unités ;
- adaptation du plan marketing aux filiales (dont en particulier, l'Italie et l'Espagne).

GFI Informatique a également recentré le management des opérations (métiers, secteurs et régions) en France au sein d'une direction unique, dotée de deux unités de support au développement, la Direction des Offres et la Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires, capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées plus adaptées aux exigences et aux contraintes du marché.

La Direction des Offres

Sous le pilotage de la Direction Marketing, la Direction des Offres a permis l'homogénéisation des savoir-faire et expertises les plus importants de GFI Informatique et a favorisé la diffusion et l'application des meilleures pratiques. Forte d'une équipe centrale d'une demi-douzaine d'ingénieurs, elle agit en support des unités opérationnelles. Son rôle est principalement un rôle d'avant-vente (assistance au pilotage des réponses, analyse des risques, chiffrage), et de validation, formation, support et accompagnement des unités opérationnelles.

La Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires

Il s'agit d'une cellule commerciale composée d'une équipe de Senior Executives, concentrés sur 15 à 20 grands comptes nationaux identifiés dont la dispersion des centres de décision nécessite une coordination particulière.

La Direction des Offres et la Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires s'appuient sur une cellule commune de support marketing supervisant la réalisation des packages de présentation (supports, plaquettes...), la fabrication des éléments standards des propositions ainsi que la gestion d'événements et des relations avec la presse professionnelle.

Le Comité des risques

GFI Informatique dispose d'un Comité des risques présidé par le directeur général du Groupe dont l'objectif est de :

- valider, au stade de l'appel d'offre, les risques techniques et financiers pour le Groupe ;
- prononcer une décision de réponse ou de non réponse à l'appel d'offre à partir de la procédure correspondante, au stade de la réponse, en fonction de l'appréciation des risques techniques, commerciaux et des compétences du Groupe ;
- contrôler et valider au stade de la remise de l'offre les conditions financières légales, techniques et commerciales des propositions ;
- assurer, une fois le projet démarré, le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Les attributions et moyens du Comité des risques ont été renforcés en 2005 afin de mieux contrôler les projets à engagement de résultat.

→ Innovation et certification

Recherche & Développement

L'application des normes IFRS a conduit à porter à l'actif au titre de 2005, 1,5 million d'euros de frais de développement concernant l'activité Solutions logicielles du Groupe.

Les investissements réalisés par le Groupe ont été consacrés :

- d'une part, à une évolution légale majeure de nos progiciels de gestion des Ressources Humaines qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du plan général de modernisation des Administrations ; il s'agit de la Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée (DADS-U), qui doit en particulier permettre l'émission par l'Administration Fiscale des formulaires de Déclaration d'Impôts pré-remplis ;
- d'autre part, à la poursuite du renouvellement technologique dans des architectures Web de nos gammes de produits dédiées pour les uns aux Petits Comptes (Gestion Financière pour les Petites Communes) et pour les autres à des activités de niche dans les Grands Comptes (Gestion de la tarification des Établissements de Retraite).

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation fixés par les normes IFRS se sont élevés à 3,2 millions d'euros en 2005, et figurent dans les charges opérationnelles courantes de l'exercice.

Certification qualité

GFI Informatique a obtenu en février 2006 le renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans de son certificat AFAQ. Le déploiement du système de management de la qualité « GMS » est effectif dans toutes les unités.

Ce certificat AFAQ couvre les activités essentielles de GFI Informatique :

- conception, réalisation, intégration, tierce maintenance applicative (TMA) ;
- infogérance pour ses sites français ainsi que pour l'édition ;
- l'intégration et la distribution de progiciels pour les Collectivités Territoriales ;

- les établissements publics nationaux, la gestion des temps et l'intégration des ERP (SAP, Oracle Applications).

Cette conformité à la version 2000 de la norme ISO 9001 met en avant l'importance attribuée par GFI Informatique à la satisfaction des clients, au respect de ses engagements, au pilotage par la mesure et l'analyse, ainsi qu'à l'amélioration permanente de ses processus et de ses résultats.

GFI Informatique évalue également certains de ses centres de services par rapport au modèle CMMI (modèle de maturité du Software Engineering Institute, États-Unis). Les plans d'actions menés visent l'optimisation des processus pour une industrialisation adéquate des produits et services délivrés à nos clients dans ces centres.

Par ailleurs, membre fondateur de l'ITSMF France, GFI Informatique contribue à la capitalisation et à la mise en œuvre des meilleures pratiques ITIL en matière de gestion des infrastructures notamment dans le cadre de ses opérations d'infogérance.

Enfin, par la mise en œuvre de son système « Extranet GMS » sécurisé, GFI Informatique facilite le partage d'une culture commune faite d'exigences internes, de procédés industriels, de guides et d'outils, notamment pour les offres industrialisées permettant la capitalisation des pratiques, leur généralisation tout en visant la personnalisation à l'attente de ses clients.

Grâce à ses processus performants de management, de pilotage, d'ingénierie et de support, GFI Informatique renforce considérablement sa compétitivité ce qui lui permet :

- d'accroître sa notoriété sur le marché en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- de tenir ses engagements auprès de ses clients en termes de respect et de maîtrise des performances, de délais et de budget ;
- de réduire ses coûts, de sorte à disposer d'un avantage compétitif déterminant dans l'établissement du prix de ses prestations.

➔ Rentabilité

GFI Informatique a dégagé un résultat opérationnel courant consolidé de 29,7 millions d'euros en 2005 contre 22,6 millions d'euros en 2004. Le Groupe affiche donc une

marge opérationnelle (résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires) de 5,5 % contre 4,4 % en 2004. Son évolution par semestre est la suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	2005
Chiffre d'affaires	272,3	271,4	543,8
Résultat opérationnel courant	14,5	15,2	29,7
Marge opérationnelle	5,3 %	5,6 %	5,5 %

En France, GFI Informatique dégage une marge opérationnelle de bon niveau de 7,4 % contre 6,5 % en 2004. L'augmentation de la marge a été rendue possible par une meilleure utilisation des ressources et par les investissements sur les offres à forte valeur ajoutée réalisés ces dernières années.

À l'international, GFI Informatique a continué à restructurer sa filiale en Italie. En Europe du Nord, après la cession du Royaume Uni, les autres unités sont maintenant stabilisées (Allemagne, Benelux, Suisse).

Les filiales en Espagne, au Portugal et au Canada continuent d'afficher de très bonnes performances avec des marges proches ou supérieures à 10 %.

Rentabilité par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Espagne - Portugal	Italie	Europe du Nord	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	345,8	74,3	60,6	45,5	17,5	543,8
Résultat opérationnel courant	25,7	7,4	-3,6	-1,5	1,8	29,7
Marge opérationnelle	7,4 %	9,9 %	-6,0 %	-3,3 %	10,5 %	5,5 %
Résultat Net	9,2	4,7	-6,3	1,6	2,0	11,2

➔ Le marché des services informatiques et les perspectives

Le marché et les tendances

Le secteur des services informatiques a renoué en 2005 avec une croissance soutenue. Cette croissance du marché a été estimée en France à 7 %. Les secteurs Télécommunications, Banque et Secteur Public ont été les secteurs les plus dynamiques en terme d'investissements informatiques.

L'organisme Syntec regroupant les principales sociétés de services informatiques en France estime que la croissance du secteur des logiciels et services informatiques sera de 6 à 8 % en 2006.

En Espagne, la croissance du secteur des services informatiques est soutenue tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Le dynamisme économique de ce pays entraîne une pression sur les salaires et un taux de rotation des employés supérieurs à ceux enregistrés sur les autres marchés du Groupe.

En Italie, le Groupe reste attentif à l'évolution de la situation économique et politique. La situation financière des entreprises privées et du secteur public pèse sur le niveau des investissements. Malgré cela, certains secteurs économiques (Télécommunication, Énergie,...) restent porteurs.

Le Groupe GFI Informatique estime que les tendances enregistrées sur le marché en 2005 vont se poursuivre en 2006 et notamment :

- une demande soutenue dans les secteurs des Télécommunications, de la Banque et du Secteur public ;
- une croissance de la demande en services d'Infogérance et de Conseil ;
- une poursuite de la transformation des acteurs du secteur et de l'industrialisation des processus.

Les perspectives du Groupe

GFI Informatique va poursuivre en 2006 sa progression et le Groupe s'est fixé les objectifs prioritaires suivants :

- consolider sa croissance organique en continuant à investir sur ses offres stratégiques et en améliorant ses performances commerciales ;

- développer ses centres de services et de compétences en France et à l'étranger ;
- poursuivre l'amélioration de ses marges en France et redresser en 2006 sa filiale italienne grâce aux mesures de restructurations entreprises en 2005 ;
- continuer à améliorer son cash-flow grâce à un bon contrôle de son besoin en fonds de roulement ;
- poursuivre sa politique d'acquisitions sélective afin de se renforcer sur ses activités et zones offrant le plus fort potentiel de croissance.

GFI Informatique va également mettre en place un plan stratégique avec comme objectif de devenir en trois ans un groupe d'informatique de référence en Europe.

→ Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Acquisition des groupes Adélior et Actif

GFI Informatique a finalisé en janvier 2006 l'acquisition des groupes Adélior et Actif qui va renforcer les activités du groupe en France.

Le Conseil d'administration de GFI Informatique a approuvé à l'unanimité, le 30 janvier 2006, une augmentation de capital par apport en nature de 91 % des actions composant le capital social de la société Adélior, le solde étant payé en numéraire. Un communiqué de presse en date du 8 décembre 2005 avait annoncé l'opération. En rémunération des actions Adélior apportées, le capital social de GFI Informatique est augmenté de 6 370 650 euros au moyen de la création de 3 185 325 actions nouvelles de 2 euros chacune.

Les rapports des commissaires aux apports et le traité d'apport sont disponibles sur le site internet de GFI Informatique et sur simple demande au siège de la société.

De façon parallèle, GFI Informatique a finalisé le 20 janvier 2006 l'acquisition du groupe Actif dans les conditions annoncées par le communiqué de presse du 8 décembre 2005.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006

Le Groupe a publié le 10 mai 2006, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 qui ressort comme suit :

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre 2006	1 ^{er} trimestre 2005	Croissance globale	Croissance organique
France	112,3	86,1	30,4 %	9,3 %
International	50,4	47,2	6,8 %	12,7 %
TOTAL GROUPE	162,7	133,3	22,0 %	10,4 %

Le communiqué de presse relatif à cette communication est disponible sur le site internet de la société et sur le site de l'AMF.

Données financières consolidées

→ Règles d'établissement des comptes consolidés

Les seules références comptables sont désormais les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne

et les comptes consolidés 2005 sont les premiers états financiers établis dans ce nouveau référentiel.

→ Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant de GFI Informatique s'élève pour l'année 2005 à 29,7 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 5,5 % contre 4,4 % en 2004.

L'amélioration de la marge est le résultat des mesures de restructurations entreprises en 2004 et des investissements sur nos centres de services. Ces mesures permettent une meilleure utilisation de nos ressources.

Les mesures d'économie et de contrôle des coûts ont également permis de réduire les achats et charges externes en proportion du chiffre d'affaires.

La reprise nette de provision de 1,1 million d'euros en 2005 est principalement liée à la résolution positive de litiges prud'hommaux ou de litiges clients.

→ Autres éléments opérationnels

Les coûts des restructurations s'élèvent à 2,5 millions d'euros en 2005. Ces coûts sont principalement liés aux mesures de restructurations entreprises en France. Les restructurations effectuées en 2005 en Italie avaient été provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2004 dans la mesure où elles avaient été décidées en 2004.

Les résultats des cessions et liquidations concernent principalement la première phase de la cession de la filiale anglaise GFI Informatics qui s'est traduite par une

moins-value de 2,7 millions d'euros, compte tenu de la réalisation partielle de la cession de l'entité opérationnelle. Les opérations de cession seront complétées en 2006 par la cession des actifs immobiliers, actuellement en cours. Cette seconde phase devrait générer une plus-value dans les comptes consolidés.

Le Groupe a enregistré une dépréciation exceptionnelle de 2,4 millions d'euros sur les écarts d'acquisition en Italie.

→ Résultat financier

Les charges d'intérêts comprennent l'impact de la valorisation de l'emprunt obligataire au coût amorti pour un montant de 0,9 million d'euros sur la période, lié à l'application des normes IAS 32 et IAS 39. Ces normes ont

été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005, sans données comparatives relatives à l'exercice 2004. Ces charges n'entraînent pas de sortie de trésorerie.

→ Résultat net

La charge d'impôt s'élève à 6,7 millions d'euros en 2005, soit un taux effectif d'impôt de 37 %. Le Groupe continue d'appliquer une politique très prudente concernant l'activation des déficits reportables et dispose de 91 millions d'euros de déficits reportables non activés au 31 décembre 2005.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est de 11,2 millions d'euros en 2005 contre - 16,5 millions d'euros en 2004.

Le résultat net 2004 incluait une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition de 16,7 millions d'euros.

→ Résultat par action

Le résultat par action non dilué est de 0,26 euro par action. Le résultat par action dilué est de 0,22 euro par action.

Ce résultat par action dilué tient compte des actions liées aux OBSAR et aux BSAR susceptibles d'être émises.

→ Flux financiers et politique d'investissement

La structure financière de GFI Informatique s'est de nouveau renforcée en 2005. Les efforts du Groupe, entrepris depuis 2002, axés sur la réduction du délai de recouvrement clients et la baisse de l'endettement continuent de porter leurs fruits.

Flux de trésorerie générés par l'activité

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt s'est élevée à 22,5 millions d'euros en 2005 contre 16,7 millions d'euros en 2004.

Le besoin en fonds de roulement a encore diminué de 2,7 millions d'euros, en raison notamment de l'amélioration du délai de recouvrement clients. GFI Informatique a réussi à réduire son besoin en fonds de roulement malgré la hausse du chiffre d'affaires.

Les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation sont de 25,2 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 15 % par rapport à 2004.

Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont de - 12,8 millions d'euros en 2005 et ils se décomposent comme suit :

- 4,4 millions d'euros liés :
 - aux investissements de développement du Groupe, principalement en France pour l'activité Solutions Logicielles et en Espagne pour l'activité Biométrie,
 - aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises ou créées par le Groupe dont les frais afférents au projet ERP à usage interne (projet Theseus) ;
- 3,4 millions d'euros liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles ;
- 5,1 millions liés aux acquisitions de sociétés.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de financement de 7,8 millions d'euros sont essentiellement constitués du remboursement des emprunts à moyen terme du Groupe conformément aux échéanciers de ces prêts et du paiement des intérêts sur ces emprunts.

◆ Endettement net

GFI Informatique a continué à se désendetter de façon significative en 2005. La dette nette est de 41,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 48,6 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Au 31 décembre 2005, le montant total de la dette financière s'élève à 15,7 millions d'euros et le montant de l'OBSAR à 46,2 millions d'euros.

L'échéance de la dette financière globale de 61,9 millions d'euros s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Encours au 31/12/05	2006	2007	2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	15,7	7,3	5,8	2,6
OBSAR	46,2	0	23,1	23,1
TOTAL	61,9	7,3	28,9	25,7

Contrats d'affacturage

GFI Informatique dispose de facilités de trésorerie auprès d'établissements d'affacturage.

Deux pays font appel à l'affacturage au sein du Groupe GFI Informatique ; les facilités d'affacturage peuvent se résumer de la façon suivante :

	France	Espagne
Montant maximum de la ligne de financement au 31 décembre 2005	50 millions d'euros	6,1 millions d'euros
Montant utilisé au 31 décembre 2005	Créances tirées : 0,9 million d'euros Créances sur le factor : 1,4 million d'euros	Créances tirées : 3,1 millions d'euros Créances sur le factor : néant
Existence de recours	- Oui, en cas de litige commercial ou technique - Non, en cas de défaillance financière dans la limite du plafond garanti par le factor	
Dépôt de garantie	Non	Entre 0 et 10 % de chaque facture lors du tirage

Au 31 décembre 2005, le Groupe GFI Informatique utilise 4,0 millions de tirage sur ses créances cédées aux sociétés d'affacturage.

(en millions d'euros)	31/12/05
OBSAR	46 232
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	8 391
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	7 245
TOTAL	61 868

Clauses conventionnelles bancaires

Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits par plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Ces ratios s'appliquent sur les différentes tranches de la dette financière nette consolidée du Groupe au 31 décembre 2005, qui se détaille de la manière suivante :

Les tableaux ci-dessous présentent les niveaux de ratios exigés par les banques ou le contrat des OBSAR.

RATIO : Endettement financier net/Situation nette consolidée	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 0,7	3 666	6 %
Ratio < à 0,8	5 000	8 %
Ratio < à 0,9	5 467	9 %
Ratio < à 1	46 232	75 %
Sans exigence	1 503	2 %
TOTAL	61 868	100 %

RATIO : Endettement financier net/ Cash-flow	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 4	1 250	2 %
Ratio < à 3	46 232	75 %
Sans exigence	14 386	23 %
TOTAL	61 868	100 %

Autres Ratios	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
(Dette financière nette/ Résultat d'exploitation) < à 2,7	3 666	6 %
(Dette financière nette/ Résultat d'exploitation) < à 3	10 467	17 %
(Charges financières/Résultat d'exploitation) < à 20 %	1 250	2 %
Sans exigence	46 485	75 %
TOTAL	61 868	100 %

Les méthodes de calcul des ratios sont définies dans la note 30 des États financiers consolidés.

Sur la base du bilan et des performances 2005, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats bancaires. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée.

Politique financière et gestion de trésorerie

Le ratio d'endettement net s'établit au 31 décembre 2005 à 26 % des capitaux propres consolidés. Compte tenu de ses flux de trésorerie d'exploitation, GFI Informatique sera en mesure de rembourser ses échéances 2006.

Le Groupe souhaite maintenir un niveau d'endettement compatible avec ses capacités de remboursement à court terme et avec ses objectifs de croissance.

La gestion de trésorerie et son optimisation sont des objectifs majeurs au sein du Groupe GFI Informatique.

En France, l'intégralité des relations et des comptes bancaires est gérée et centralisée en direct par le service trésorerie Groupe. La gestion de trésorerie se fait en date de valeur.

Les excédents sont placés sur le marché financier en SICAV monétaire court terme.

À l'étranger, chaque pays est autonome quant à sa gestion de trésorerie. Afin d'optimiser cette situation, une centralisation automatique de trésorerie internationale (Cash Pooling) sera mise en place en 2006.

Le choix des différents partenaires, la négociation ainsi que la répartition des flux sont centralisés et réalisés par le service trésorerie du Groupe.

Responsabilité sociale et environnementale

→ Ressources humaines

Effectifs

Les effectifs consolidés ont augmenté sur l'année 2005 de 169 personnes pour s'établir en décembre 2005 à 7 166 personnes (sous-traitance récurrente en Italie, Belgique/Luxembourg, Canada et Allemagne incluse). 44,5 % des effectifs travaillent hors de France.

Cette augmentation est essentiellement le résultat de la croissance organique du Groupe en France et de changements de périmètre à l'étranger : cession de la filiale anglaise et acquisition d'Imagina au Canada.

Évolution de la masse salariale

À l'instar du marché, le Groupe a appliqué en 2005 une politique salariale plus souple mais encore prudente. La rémunération variable qui concerne environ 15 % des effectifs (10 % à 30 % de la rémunération fixe) est directement liée à des objectifs précis établis en début d'année.

Formation

Le Groupe a accru son effort en terme de formation en 2005. Les actions générales suivantes ont été poursuivies :

Généralisation au plan international des actions de e-learning

Une importance toute particulière est accordée au e-learning ; en effet, ce mode de formation est très bien adapté par sa souplesse et sa disponibilité aux besoins de formation des SSII, rendus nécessaires par l'évolution permanente des technologies.

En 2005, un contrat de e-learning a été renouvelé et enrichi avec le leader mondial, « SkillSoft », pour une durée de trois ans. Ainsi, chaque filiale européenne du Groupe a la possibilité de donner accès à ses collaborateurs à l'ensemble des bibliothèques de cours (2000 cours en 2005) sur les technologies de l'informatique.

L'Université des Commerciaux

Des sessions spécifiques de formation s'adressant à l'ensemble des commerciaux du Groupe, aussi bien français qu'internationaux, ont été tenues. L'objectif principal de cette université est de dispenser une formation approfondie à nos acteurs commerciaux, sur le Groupe, ses offres principales, son organisation et sa stratégie afin d'accroître la synergie et l'efficacité commerciale. Ces formations spécifiques ont concerné les offres suivantes : TMA, TRA, infogérance, intégration des ERP SAP, Oracle Application et ADONIX.

En France

Les dépenses de formation ont augmenté en 2005 pour atteindre 3,5 % de la masse salariale brute en France. Les différents programmes ont concerné environ 25 % des effectifs.

L'effort a été concentré sur la formation d'une part des jeunes recrutés et d'autre part des ingénieurs en attente d'affectation sur contrat. L'objectif a été, pour les collaborateurs arrivés en fin de mission, de faciliter leur adaptation à la fois sur le plan technique et comportemental à de nouvelles missions dans des contextes opérationnels différents. Ces cycles ont intégré des formations destinées aux développeurs d'applications informatiques et aux administrateurs de systèmes et réseaux. Les thèmes choisis pour ces formations ont été dictés par les besoins de nos clients (en particulier Oracle, Unix, UML, Java, Websphere, Weblogic, les technologies « open source » mais aussi les technologies mainframe CISC/DB2).

En Espagne

Plusieurs partenariats avec des instituts de formation et l'université de Madrid ont été conclus afin d'organiser la formation et la validation des acquis par l'expérience.

Cette action est appuyée en interne par l'identification de tuteurs chargés de suivre la formation et l'intégration des débutants.

Organisation du temps de travail

En France, un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail signé avec les organisations syndicales en 2001 est appliqué. Dans ses grandes lignes, cet accord prévoit une réduction de l'horaire hebdomadaire associé à l'attribution de 10 jours de disponibilité dans l'année en sus de 27 jours de congés payés.

En France, les collaborateurs à temps partiel représentent environ 5 % de l'effectif total.

Importance de la sous-traitance

Le recours à la sous-traitance concerne essentiellement la recherche de compétences techniques dont le Groupe ne dispose pas et qui sont proposées soit par des sociétés concurrentes soit par des consultants indépendants. Le recours à la sous-traitance est significatif en Italie, en Allemagne, au Canada, et en Belgique. Le nombre total de sous-traitants dans ces pays était de 521 personnes fin 2005, soit une diminution très forte par rapport à 2004.

Relations du travail

En 2002, des politiques communes pour l'ensemble des filiales du Groupe ont été élaborées. Au titre de ces politiques, chaque filiale s'engage à respecter les législations locales et européennes en matière de relations du travail (égalité professionnelle homme/femme, non-discrimination d'une manière générale, relations sociales, etc.) et un certain nombre de normes dans la gestion de la carrière des collaborateurs.

Une infrastructure de communication d'une part, de capitalisation et de partage de la connaissance d'autre part est mise en place et enrichie chaque année.

Chaque collaborateur du Groupe dispose d'une adresse e-mail identifiée dans un annuaire et d'un accès à un « portail » réservé aux collaborateurs donnant accès à des informations concernant le Groupe, ses instances de représentation des collaborateurs, ses procédures et des bases de « connaissance ».

Cette infrastructure est opérationnelle sur la France et en cours de diffusion dans les autres pays.

En France, le Groupe est organisé au niveau social en plusieurs ensembles : l'Unité Économique et Sociale GFI Informatique (3 500 collaborateurs fin 2005), GFI Consulting, Sim@bay, SRM, Infogen Systems, GFI Infogen et GFI Chrono Time.

Chacun réunit des représentants du personnel, délégués du personnel ou Comités d'entreprise et d'établissement bénéficiant de dotations pour les œuvres sociales et un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT).

En outre, une commission paritaire pour l'Unité Économique et Sociale GFI Informatique composée de délégués syndicaux de l'entreprise et de représentants de la Direction se réunit périodiquement.

L'information détaillée sur les heures supplémentaires, les œuvres sociales et l'insertion des handicapés figure dans le bilan social des différentes sociétés qui sont disponibles sur demande à la Direction Juridique du Groupe.

En Espagne, le Groupe est organisé en 9 sociétés d'importance très différentes. Les deux plus importantes comptent des Comités d'entreprise de 13 représentants, les autres un ou deux représentants désignés par des collaborateurs.

Participation et Intéressement

Le montant de la participation distribuable au titre de 2005 en France s'élève à 375 milliers d'euros contre 302 milliers d'euros en 2004. Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (Plan d'Épargne Entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) à vocations diverses, dont le FCPE GFI Informatique Expansion investi en actions GFI Informatique.

En synthèse, les montants de participation et d'intéressement versés aux cours des cinq dernières années sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2001	2002	2003	2004	2005
Participation	2 915	126	169	302	375
Intéressement	1 024	-	-	-	-
TOTAL	3 939	126	169	302	375

Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites

Dans le cas où les conditions économiques permettraient de mettre à nouveau en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions ou des attributions d'actions gratuites, les attributions d'options ou d'actions seront décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

La création de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou l'attribution d'actions gratuites sont effectuées afin d'associer à l'amélioration de la performance du Groupe les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats.

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions gratuites constituent donc un mode d'intéressement à long terme des bénéficiaires aux résultats du Groupe.

Le Conseil d'administration détermine le nombre d'options ou le nombre d'actions gratuites allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans d'options ou des attributions gratuites mis en œuvre par les sociétés appartenant au même secteur d'activité, en fonction des niveaux de responsabilité des bénéficiaires, de leurs compétences et du marché de l'emploi.

Par principe, le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de bourse des vingt dernières séances de cotation précédant le jour de l'attribution. Les options allouées aux mandataires sociaux, aux dirigeants et au président répondent rigoureusement aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires.

Actionnariat salarié

Le fonds commun de placement des salariés détient au 31 décembre 2005 un total de 274 850 actions GFI Informatique, soit 0,6 % du capital social.

→ L'environnement

La société GFI Informatique assurant pour ses clients essentiellement des prestations intellectuelles, les

conséquences environnementales de son activité ne sont pas significatives.

Facteurs de risque

→ Risques liés aux projets clients

GFI Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes, comme éditeur de progiciels ou comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du Groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. La société peut alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures générales et opérationnelles permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système Qualité de l'entreprise certifié ISO 9001 définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières. La Direction des Offres fournit l'assistance méthodologique et les plans type de rédaction d'offre commerciale.

En sus de ces dispositions, l'entreprise dispose d'un Comité des risques présidé par le directeur général et composé du

directeur Juridique, du directeur financier Groupe ou France et du directeur qualité. Ses objectifs sont :

- au stade de l'appel d'offre, de valider l'intérêt en termes technique et financier ;
- au stade de la réponse, en fonction des risques techniques, commerciaux et des compétences du Groupe, de prendre une décision sur la participation ou la non-participation à l'appel d'offre à partir de la procédure correspondante ;
- au stade de la remise de l'offre, de contrôler tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- une fois le projet démarré, d'assurer le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Le Comité des risques se réunit régulièrement chaque semaine afin d'examiner les dossiers qui lui sont soumis dès le stade de l'avant-vente afin de prendre toute décision et disposition de nature à maîtriser ou limiter les risques commerciaux, techniques et financiers que pourraient comporter les projets à engagement de résultat auxquels le Groupe souhaiterait participer.

La décision du Comité des risques est sans appel.

→ Risques clients et fournisseurs

Relations clients

La répartition du portefeuille de clients du Groupe témoigne de la stabilité des relations commerciales de GFI Informatique et de la fidélité de ses clients. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe, Telefonica, représente 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005. Le chiffre d'affaires réalisé avec les 10 premiers clients du Groupe représente 27 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe GFI Informatique estime donc ne pas être en état de dépendance vis-à-vis d'un de ses clients.

De plus la stabilité des relations commerciales permet à GFI Informatique d'être confiant sur le caractère récurrent du chiffre d'affaires réalisé avec ses clients.

GFI Informatique a également un programme en cours lui permettant de gagner de nouveaux grands comptes et d'assurer ainsi le renouvellement de son portefeuille commercial. Des succès significatifs ont été réalisés sur de nouveaux grands comptes en 2005, en particulier, dans les secteurs Télécommunications et Banque.

Relations fournisseurs

Les achats externes représentent 183,6 millions d'euros, soit 34 % du chiffre d'affaires consolidé 2005. GFI Informatique n'est pas exposé à un risque de dépendance particulier

vis-à-vis de un ou plusieurs fournisseurs ou sous-traitants dans la mesure où les dix premiers fournisseurs du Groupe représentent moins de 30 % des achats.

➔ Risques juridiques

GFI Informatique a une politique de gestion des risques juridiques s'appuyant tout à la fois sur les unités opérationnelles et sur les Directions transverses de contrôle.

Tous les projets d'importance, au forfait comme en régie, font l'objet d'une revue systématique d'évaluation des risques techniques, juridiques et financiers.

Aucune réglementation particulière nécessitant une autorisation n'encadre les activités de GFI Informatique. Seuls certains secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent la conclusion d'accords de confidentialité particulièrement renforcés.

➔ Risques de taux

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette.

La Direction de la Trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux d'intérêts. En fonction des axes de couverture déterminés par la Direction du Groupe, la Direction de la Trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de Swap et de Cap/Floor sont les principaux instruments utilisés.

Au 31 décembre 2005, l'endettement du Groupe est en totalité à taux variable. Cette politique est complétée par l'utilisation d'instruments de couverture afin de limiter l'impact des risques de variation des taux d'intérêts sur le coût de la dette.

En cas de hausse des taux d'intérêts, les effets des couvertures en place seraient :

- la conversion progressive des taux variables en taux fixes avec une conversion maximum de 63 % de la dette, atteinte en cas de hausse supérieure ou égale à 136 points de base des taux d'intérêts ;
- le bénéfice de taux bonifiés par l'utilisation d'instruments financiers (indexation, spread, collar) pour le reste de la dette.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 0,4 M€ dans les comptes annuels consolidés du Groupe GFI Informatique, sur la base des actifs et passifs financiers à taux variable et des couvertures de taux actives au 31 décembre 2005.

→ Risques de change

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé hors de la zone euro représente 7 % du chiffre d'affaires consolidé. De même les achats réalisés hors zone euro sont peu significatifs.

Les relations commerciales avec les filiales hors zone euro sont peu significatives.

L'essentiel des risques de change du Groupe sont liés aux activités de financement des filiales hors zone euro.

Ces renseignements sont mentionnés à la note 30 des États financiers consolidés.

→ Risques pays

GFI Informatique n'est pas exposé à un risque pays significatif. À la connaissance de la société, GFI Informatique

n'est pas susceptible de se voir appliquer une réglementation particulière lui faisant courir un risque quelconque.

→ Risques de liquidité

Au 31 décembre 2005, la dette financière s'élève à 61,9 millions d'euros et se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005
Emprunts auprès des établissements de crédit	15,7
OBSAR	46,2
TOTAL	61,9

Cette dette a été contractée auprès de plusieurs banques et est soumise au respect de clauses conventionnelles dites de défaut, présentées note 30 des États financiers consolidés.

Le Groupe dispose d'une ressource de financement non utilisée de plus de 50 millions d'euros par l'intermédiaire d'autorisations d'affacturage non utilisées.

→ Risques sur actions

GFI Informatique détient des valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires ; par conséquent, le risque lié à l'évolution des marchés financiers est limité. La valeur de marché de ces OPCVM monétaires au 31 décembre 2005 est de 14 millions d'euros.

GFI Informatique détient des actions propres pour une valeur inscrite au bilan de 0,7 million d'euros. Une variation de 10 % de la valorisation du titre GFI Informatique au 31 décembre 2005 aurait une incidence d'environ plus ou moins 74 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe GFI Informatique.

➔ Risques divers

En Italie, le Groupe possède une créance de 3,2 millions d'euros sur la commune de Foggia échue depuis plus de deux ans. Le Groupe a entamé une procédure judiciaire en recouvrement et n'a pas identifié de risques particuliers au-delà de la provision déjà constituée.

Par ailleurs, un fournisseur réclame 1,8 million d'euros à GFI OIS au titre de factures émises entre 1992 et 1994 et qui dans les comptes de GFI OIS avaient été soldées par des règlements ou des avoirs. En conséquence, la réclamation est considérée par GFI Informatique comme non justifiée.

La société Engineering appelle 7,9 millions d'euros en garantie de passif suite à la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002. La Direction de GFI Informatique estime que cet appel est infondé et qu'il n'est, par ailleurs, pas documenté.

Compte tenu de ces éléments, aucune provision concernant ces risques n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

➔ Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances dommages pour lesquelles les risques sont systématiquement couverts, si possible auprès du même assureur ce qui n'est pas encore le cas en Europe, et les assurances de responsabilité pour lesquelles la décision est prise pays par pays, en fonction des législations locales, des exigences du marché, et de la nature dominante de l'activité concernée.

Les principales polices d'assurances concernent la responsabilité civile professionnelle, la couverture du parc d'ordinateurs portables et l'ensemble des locaux occupés par GFI Informatique en mode locatif ou en pleine propriété ainsi que les biens meublés lui appartenant ou ceux qui lui sont confiés.

Police responsabilité civile professionnelle

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales, une garantie Groupe couvrant la responsabilité civile professionnelle. Les dommages et les couvertures de cette garantie sont les suivants :

1^{ère} ligne : 457 400 euros par sinistre et année d'assurance avec une franchise de 38 100 euros pour les dommages aux clients et de 76 euros pour les autres dommages ;

2^e ligne : 10 671 400 euros par année d'assurance après épuisement des garanties de la première ligne ;

3^e ligne : 15 244 900 euros par année d'assurance et au-delà des capitaux consentis ci-avant.

La garantie par sinistre au titre des polices des 2^e et 3^e lignes est plafonnée à 12 196 000 euros.

Le programme d'assurance responsabilité civile est mutualisé au sein d'une association (APASSII) dont les adhérents sont membres de Syntec Informatique.

Police tous risques informatique

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie pour l'ensemble du parc informatique lui appartenant, soit le matériel fixe et le matériel portable, ainsi que pour les frais de reconstitution des archives informatiques et les frais supplémentaires d'exploitation.

	Garanties	Franchise par sinistre
Matériel fixe	6 384 565 euros	Non significative
Matériel portable	1 280 571 euros	Non significative
Frais de reconstitution des archives informatiques	76 224 euros	Non significative
Frais supplémentaires d'exploitation	76 224 euros	Non significative
Honoraires d'experts	15 245 euros	Non significative

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 6 000 000 d'euros.

Police multirisques professionnels

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises, britanniques et portugaises une garantie pour l'ensemble des locaux occupés et des sinistres résumée ci-après :

	Garanties	Franchise par sinistre
Incendie	Valeur à neuf	830 euros
Privation de jouissance	16 725 euros	Non significative
Pertes indirectes	10 %	Non significative
Vol	10 % du contenu	167 euros
Dégâts des eaux	830 850 euros	Non significative
Bris de glace	Illimitée	830 euros

→ Risques divers – faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un

passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de GFI Informatique ou de ses filiales.

Gouvernance d'entreprise

➔ Rémunérations des mandataires sociaux

Le montant total des rémunérations (brutes avant impôts) versées au cours de l'année 2005 aux mandataires sociaux par GFI Informatique se présente comme suit (en euros) :

2005							
Nom	Prénom	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ à la retraite
Tordjman	Jacques	342 086	183 353	21 742		547 181	80 568
Berg	Jürgen	228 648		21 126		249 774	
Beilin	Michel	155 560	35 000	13 595		204 155	43 452
Chiarelli	Pierre	125 081	31 000	14 456		170 537	35 156
Roy	Yves	97 831	24 000	12 519		134 349	30 645
Moulard	Henri				10 000	10 000	
Pache	Bernard				10 000	10 000	
Lebhar	Jacques				15 000	15 000	
TOTAL		949 205	273 353	83 438	35 000	1 340 996	189 821

2004							
Nom	Prénom	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ à la retraite
Tordjman	Jacques	329 290	171 492	20 039		520 821	72 905
Berg	Jürgen	230 910		19 017		249 927	
Beilin	Michel	152 388	32 000	13 124		197 512	36 050
Chiarelli	Pierre	114 140	28 000	12 382		154 522	25 000
Roy	Yves	92 170	24 000	12 324		129 034	23 663
Tréal	Yann	126 000	32 000	2 162		160 162	2 777
Moulard	Henri				10 000	10 000	
Pache	Bernard				10 000	10 000	
Lebhar	Jacques				2 000	2 000	
TOTAL		1 045 438	287 492	79 048	22 000	1 433 978	160 395

→ Liste, au 31 décembre 2005, de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de GFI Informatique dans toute société

Prénom, Nom, adresse professionnelle	Date de première nomination	Échéance du mandat ⁽²⁾	Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique	Fonctions principales exercées en dehors de la société GFI Informatique et de ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années	Critères d'indépendance ⁽¹⁾
Jacques Tordjman 65 ans 199, rue Championnet 75018 Paris	29.06.1995	2007	Président-directeur général de GFI Informatique SA Président du comité des investissements GFI Informatique SA (France) Membre du comité de direction de GFI Progiciels SAS (France) Membre du comité de direction de GFI Consulting SAS (France) Président-directeur général de GFI International SA (Suisse) Président de l'assemblée des actionnaires de GFI Compuquali SA (Portugal) Administrateur délégué de Grupo Corporativo GFI Informatique SA (Espagne) Administrateur de GFI OIS Spa (Italie) Administrateur de GFI Information Technologies Limited (Royaume-Uni) Administrateur de GFI International SA (Suisse) Administrateur de GFI Conseils SA (Canada) et Imagina Solutions Technologies Inc (Canada)	Néant	Néant	Non

Expertise et expérience professionnelle : Ingénieur diplômé ESIEA-Docteur en Physique, M. Jacques Tordjman a commencé sa carrière en 1968 chez Philips en qualité d'ingénieur informaticien, puis devient directeur de la formation. Il y poursuit sa carrière en qualité de consultant organisateur. En 1971, il rejoint Honeywell-Bull en tant que chef de projets grands systèmes (futur GCOS 8). Il crée, en 1973, la SSII Scor Assistance, dont il est le directeur général. Après avoir cédé la société Scofi, créée en 1975, à Sesa, SSII dirigée par M. Jacques Stern, M. Jacques Tordjman rejoint GFI en janvier 1984 pour diriger les activités d'ingénierie. En janvier 1985, il prend également la présidence de GFI TB. En 1990, il est nommé président-directeur général du Groupe GFI Informatique dont il double alors rapidement le chiffre d'affaires. En 1991, suite à l'OPA de EDS, M. Jacques Tordjman est nommé PDG de l'ensemble dénommé EDS-GFI qu'il conduit à la troisième place des SSII françaises. En 1994, il est appelé par M. Jean-Marie Descarpentrie, président du Groupe Bull, pour lancer le projet Athesa qui prendra, en 1995, le nom d'Intégris. En 1995, avec le management, des industriels et des financiers, M. Jacques Tordjman relance le projet GFI Informatique par l'acquisition à EDS des activités de prestations intellectuelles d'un effectif de 890 personnes.

Bernard Pache 71 ans 7, résidence de l'Observatoire 8, rue du Bel Air 92190 Meudon	02.06.2004	2007	Administrateur Membre du Comité des investissements	Administrateur de la société Tessenderlo Chemie (Belgique)	Président de la société Novatec (jusqu'en 2003) Administrateur de la société ERAP (jusqu'en 2002) Administrateur de la société Trefimetaux (jusqu'en 2004) Membre du Conseil de surveillance de la société Bureau Véritas (jusqu'en 2004)	Oui
---	------------	------	---	--	--	-----

Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, M. Bernard Pache a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie en qualité d'ingénieur des mines (1957-1967). En 1967, il entre dans le Groupe Pechiney où il occupe différents postes de responsabilité : directeur délégué (1983-1984) ; président-directeur général (1985-1986). Il a ensuite dirigé le Groupe Charbonnages de France (1986-1992), le Groupe Bull (1992-1993), le Groupe EMC (1994-1999) et présidé la société Novatec (1999-2003).

Michel Beilin 55 ans 199, rue Championnet 75018 Paris	25.06.1996	2007	Directeur général délégué de GFI Informatique SA Administrateur de GFI Informatique SA Président de SNCI SAS (France) Président-directeur général de Financière Sinorg SA (France) Membre du comité de direction de GFI Consulting SA (France)	Néant	Néant	Non
---	------------	------	--	-------	-------	-----

Expertise et expérience professionnelle : Diplômé d'Études Approfondies (DEA de 3^e cycle) en informatique des organisations (Université Paris Dauphine), M. Michel Beilin a commencé sa carrière en 1976, chez Valgos Conseil, SSII filiale du Groupe Vallourec. En 1980, il entre chez Cap Gemini Sogeti comme directeur de projet, puis ingénieur d'affaires. En 1981, il rejoint le Groupe GFI Informatique au sein de la filiale de conseil, Serti, en qualité d'ingénieur d'affaires, puis devient responsable d'agence dans le domaine des prestations intellectuelles, sous la direction de M. Jacques Tordjman. En 1985, il est appelé par M. Jacques Tordjman à la Direction Générale de GFI-TB, du Groupe GFI Informatique en 1990 et d'EDS-GFI. En 1995, il est l'un des fondateurs de GFI Informatique.

(1) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

Prénom, Nom, adresse professionnelle	Date de première nomination	Échéance du mandat ⁽²⁾	Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique	Fonctions principales exercées en dehors de la société GFI Informatique et de ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années	Critères d'indépendance ⁽¹⁾
Jacques Lebhar 60 ans 124, bd Hausmann 75008 Paris	27.05.2003	2006	Administrateur Président du Comité d'audit et de contrôle interne Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Président de la société Jacques Lebhar Finances Administrateur de la société ESL & Network Membre du Conseil de surveillance de la société ESL & Network Holding Membre du Conseil de surveillance de la société Solving international Membre du Conseil de surveillance de Aareal Bank AG	Président-directeur général de la société Entenial (jusqu'en 2003) Représentant permanent d'Entenial au Conseil d'administration de La Mondiale Partenaire Représentant permanent d'Entenial au Conseil de surveillance de Vauban Mobilisations Garanties Représentant permanent d'Entenial au Conseil d'administration de Sipari SA Membre du Conseil de surveillance de Aareal Holding GmbH (jusqu'en 2004) Membre du Conseil de surveillance de Delpha Deutsche Pfandbriefbank AG (jusqu'en 2002)	

Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1966), licencié en droit et ancien élève de l'École nationale d'administration (1972). Après douze années passées dans l'administration, M. Jacques Lebhar rejoint Orkem (ex- CdF Chimie) pour assurer, de 1984 à 1990, la responsabilité de la Direction financière de Groupe. En 1990, M. Jacques Lebhar rejoint Bull et devient en 1991 directeur général adjoint du Groupe. Il est par ailleurs président de Bull international SA et de Bull Data Systems Inc. En juin 1995, il est nommé président-directeur général du Comptoir des Entrepreneurs. Lors de l'acquisition par le Comptoir des Entrepreneurs de l'intégralité du capital de la Banque La Hélin, en septembre 1998, il est nommé président du Conseil d'administration de la Banque. En juin 2000, M. Jacques Lebhar est nommé président-directeur général d'Entenial, le nouveau nom du Groupe Comptoir des Entrepreneurs – La Hélin, suite à la fusion des deux établissements. Entenial est la banque spécialisée dans le financement immobilier et patrimonial, société cotée détenue à 72 % par AGF (Groupe Allianz).

Pierre Chiarelli 54 ans 199, rue Championnet 75018 Paris	15.12.1998	2007	Président du comité de Direction de GFI Progiels SAS (France) Président-directeur général de Nemausic SA (France) Directeur général de GFI-Chrono Time SAS (France) Administrateur de Financière Sinorg SA (France) Directeur général délégué de GFI Consulting SAS (France) Directeur général délégué de GFI Progiels SAS (France) Président du comité de direction de GFI Consulting SAS (France) Administrateur délégué de Grupo Corporativo SA (Espagne) Administrateur de Holding GFI Informatique SA (Maroc) et GFI Informatique SA (Maroc)	Néant	Administrateur de GFI Informatique (jusqu'en mars 2004)	Non
---	------------	------	---	-------	---	-----

Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'Université de Technologie et de l'Institut d'Administration des Entreprises (Montpellier), M. Pierre Chiarelli a rejoint en 1978 la société Charbonnages de France Informatique (CDFI) pour diriger le développement et la commercialisation des progiciels comptables et financiers (notamment Cotre et Yole). En 1990, il est nommé directeur des activités logiciels au sein du Groupe GFI Informatique lors de l'acquisition par celui-ci de la société CDFI. En 1995, il crée la société GFI Progiels dont il assure la présidence.

Yves Roy 54 ans 199, rue Championnet 75018 Paris	15.12.1998	2007	Directeur général délégué de GFI Informatique SA Président de GFI Chrono Time SAS (France) Président de Informatique et Services SA (France) Administrateur de Infogen Systems SA (France) Administrateur de Financière Sinorg SA (France) Administrateur de Images et Promotion SA (France) Membre du conseil d'administration de la CODE 511 SA (France) Gérant de GIFIMO SCI (France) Président de GFI Technology SRL (Italie) et GFI Consulting SA (France) Administrateur Délégué de GFI Consulting SA (France), GFI OIS Spa (Italie), GFI Soluzioni Srl (Italie) et GFI Technology Srl (Italie) Administrateur de Holding GFI Informatique SA (Maroc) et GFI Benelux SA (Belgique)	Trésorier de la fondation Philippe Chatrier pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer	Administrateur de GFI Informatique (jusqu'en novembre 2003)	Non
---	------------	------	--	--	---	-----

Expertise et expérience professionnelle : Après une carrière en cabinet d'audit, M. Yves Roy rejoint la société Alliance Informatique en 1976 pour créer le département « contrôle de gestion ». Alliance Informatique devient rapidement l'un des fondateurs du Groupe Français d'Informatique (GFI) où M. Yves Roy a occupé différents postes de responsabilité et notamment les fonctions de directeur financier, directeur juridique, secrétaire général. En 1995, M. Yves Roy participe à la relance du projet GFI Informatique par l'acquisition à EDS des activités de prestations intellectuelles. En 1998, il est nommé directeur général délégué de GFI Informatique.

(1) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

Prénom, Nom, adresse professionnelle	Date de première nomination	Échéance du mandat ⁽²⁾	Fonctions principales exercées dans le Groupe GFI Informatique	Fonctions principales exercées en dehors de la société GFI Informatique et de ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années	Critères d'indépendance ⁽¹⁾
Henri Moulard 67 ans Truffle Venture 25, rue Marbeuf 75008 PARIS	27.05.2003	2006	Censeur Président du Comité des nominations et des rémunérations Membre du Comité d'audit et de contrôle interne	Président Invest in Europe Président de HM et ASSOCIÉS (SAS) Président du Conseil de surveillance DIXENCE Président de ATTIJARIWAFFA BANK EUROPE Censeur et président du Comité d'audit du Crédit Agricole Censeur du Conseil d'administration de CALYON et de LCL Président du Comité d'audit de CALYON et du Comité risques et comptes de LCL Administrateur de BURELLE SA Administrateur d'ELF AQUITAINE Administrateur et président du Comité d'audit de FONCIA Administrateur et président du Comité de rémunération d'UNIBAIL Administrateur et membre du Comité d'audit de ATTIJARIWAFABANK (Maroc) Administrateur et président du Comité d'audit de la BANQUE DU SUD (Tunisie) Membre du Conseil de surveillance et président du Comité d'audit de la FINANCIÈRE CENTURIA Membre du Conseil de gouvernance et président du Comité rémunération de LA FRANÇAISE DE PLACEMENT INVESTISSEMENT Censeur de GERPRO Membre du Bureau et trésorier de la FONDATION DE FRANCE	Président du Directoire de ABN AMRO France (jusqu'en 2001) Président-directeur général : GENERALI France Holding, GFA Vie et GFA Iard, France Vie et France Iard, La Fédération Continentale (jusqu'en 2002) Administrateur de l'Équité, Europe Assistance (jusqu'en 2002) Membre du Conseil de surveillance de DIL France (jusqu'en 2003) Administrateur de GFI Informatique (jusqu'en 2002) Administrateur d'ISIS (filiale d'IFP) (jusqu'en 2001) Administrateur de CORIFRANCE (jusqu'en 2003)	Oui

Expertise et expérience professionnelle : Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et titulaire d'un DESS de droit public, Henri Moulard a occupé différents postes de responsabilité de 1959 à 1977 au sein de la Lyonnaise de Banque et de la Banque de la Hémin. Secrétaire général de la Lyonnaise de Banque en 1977, directeur général adjoint en 1982, directeur général en 1984, président-directeur général en 1987, il devient en 1992 président des directoires de la Banque de Neufilze et du Groupe ABN AMRO en France. En 2000, il prend la présidence de Generali France et de ses filiales françaises. Depuis 2002, il est président d'une société de gestion indépendante de Private Equity, Invest in Europe (Truffle Venture).

(1) Les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant sont ceux issus du rapport Bouton de septembre 2002. La situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance a été examinée par le Conseil d'administration.

(2) Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année.

Les mandataires sociaux n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction administrative de nature à leur interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale, d'aucune condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation et d'incrimination ou sanctions publiques officielles. Ces mandataires n'ont pas non plus été empêchés par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.

Le nombre minimum d'actions devant être détenu par les administrateurs dans la société est de 1.

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions ou d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2005. De même, il n'existe pas de contrat de services liant les membres des organes d'administration et de direction du Groupe à GFI Informatique ou à l'une de ses filiales.

Le Groupe n'a pas pris d'engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de leur prise ou cessation de fonction.

➔ Jetons de présence versés aux administrateurs

Les jetons de présence versés aux administrateurs sont répartis en fonction d'un critère d'assiduité défini comme suit :

- 50 % des jetons peuvent être affectés aux administrateurs participant uniquement aux réunions du Conseil d'administration :
 - 50 % partie fixe,
 - 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions du Conseil d'administration ;

- 50 % des jetons peuvent être affectés aux administrateurs participants aux comités spécialisés :
 - 50 % partie fixe,
 - 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions des comités spécialisés.

La société a versé en 2005 35 000 euros de jetons de présence aux administrateurs indépendants et censeur au titre de l'exercice 2004.

➔ Opérations réalisées par les membres du Conseil d'administration sur les titres de la société

	Fonction	Date	Opérations
Jacques Tordjman	Président-directeur général	25.02.05	Cession de 13 500 actions au cours de 5,52 €
		04.03.05	Cession de 14 234 actions au cours de 5,50 €
		09.03.05	Cession de 125 266 actions au cours de 5,58 €
Michel Beilin	Administrateur Directeur général délégué	10.06.05	Cession de 46 977 actions au cours de 5,10 €
		13.06.05	Cession de 14 438 actions au cours de 5,04 €
		16.06.05	Cession de 8 900 actions au cours de 5,03 €
		01.07.05	Cession de 65 190 actions au cours de 5,20 €
		04.07.05	Cession de 22 000 actions au cours de 5,27 €
		09.11.05	Achat de 37 951 actions au cours de 5,86 €
10.11.05	Achat de 20 006 actions au cours de 5,83 €		
Yves Roy	Directeur général délégué	11.08.05	Cession de 6 000 actions au cours de 5,51 €

→ Restrictions d'intervention sur le titre GFI Informatique

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que :

- les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives à court terme sur les titres de la société ;
 - les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations sur les titres de la société lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours des titres ;
 - les administrateurs ne doivent pas effectuer d'opérations sur titres de toute autre société cotée en bourse, lorsqu'en vertu de leur fonction d'administrateur du Groupe GFI Informatique, ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de bourse des titres de la société susvisée ;
 - les administrateurs s'abstiendront d'effectuer des opérations portant sur les titres de la société pendant des périodes qui leur seront spécifiquement indiquées ;
- pendant le mois précédant l'annonce des résultats annuels et semestriels de la société, les administrateurs ne doivent ni acheter ni vendre des titres de la société, sauf circonstances exceptionnelles. Dans tous les cas ils doivent se conformer aux règles ci-dessus ;
 - les administrateurs ayant également des postes d'administrateurs ou gérants dans des fonds d'investissement (SICAV, FCP.) qui détiennent eux-mêmes des titres GFI Informatique ne doivent pas, dans le cadre de leurs fonctions, diffuser ou utiliser des informations concernant le Groupe GFI Informatique ;
 - l'ensemble des règles ci-dessus est également applicable à toute opération effectuée par les conjoints, ascendants, descendants des administrateurs.

Comptes sociaux 2005

Dans ses comptes sociaux GFI Informatique a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2002-10 du CRC

relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement n° 2004-06 relatif à la définition des actifs.

→ Commentaires sur les comptes sociaux de GFI Informatique SA

Le chiffre d'affaires de GFI Informatique SA est de 264 929 milliers d'euros en 2005 contre 242 453 milliers d'euros en 2004 soit une hausse de 9,2 %. La société a bénéficié d'une reprise des investissements informatiques en France et les investissements réalisés sur les offres à forte valeur ajoutée ont porté leurs fruits.

Les activités Télécommunications, Banque-Assurance et Secteur Public ont connu en 2005 un développement soutenu.

Le résultat d'exploitation est de 20 063 milliers d'euros en 2005 contre 7 646 milliers d'euros en 2004. L'amélioration du taux d'utilisation de 3 % dans l'année 2005 et le développement des offres à forte valeur ajoutée ont permis d'améliorer la marge d'exploitation qui a connu une hausse sensible pour s'établir à 7,5 % du chiffre d'affaires en 2005.

Le résultat financier est un produit net de 811 milliers d'euros en 2005 contre une charge nette de 20 359 milliers d'euros en 2004. Le résultat financier 2004 avait été marqué par des provisions importantes sur les comptes courants des filiales.

Le résultat exceptionnel est de - 3 633 milliers d'euros en 2005 contre - 3 530 milliers d'euros en 2004. GFI Informatique a finalisé en 2005, les mesures de restructuration commencées en 2004.

Le résultat net est un profit de 14 841 milliers d'euros contre une perte de 16 598 milliers d'euros en 2004.

Les dettes financières de GFI Informatique s'élèvent à 104 763 milliers d'euros au 31 décembre 2005 contre 142 088 milliers d'euros au 31 décembre 2004. L'amélioration du résultat net et la maîtrise du besoin en fonds de roulement ont permis un désendettement significatif de la société.

→ Acquisitions, cessions et restructurations juridiques

Au cours de l'exercice, GFI Informatique a effectué les opérations suivantes :

- transmission universelle du patrimoine de GFI ISS vers GFI Informatique réalisée en janvier 2005, suite au rachat en décembre 2004 de la totalité des titres GFI ISS ;
- rachat en octobre 2005, à la société GFI Consulting de 100 % des titres Code 511, et dans le même temps, dissolution de la société sans liquidation qui entraîne la transmission universelle du patrimoine à GFI Informatique ;
- rachat en date du 19 septembre 2005, à la société GFI OIS de 84,21 % des titres GFI Consulting (Italie) ;
- acquisition de 55,5 % du capital de GFI Canada par incorporation de compte courant, en octobre 2005 ;
- liquidation de la filiale GFI Informatica B.V. ;
- acquisition de 100 % des titres de Informatique et Services et de 100 % des titres de Gifimo en janvier 2005.

→ Liste des filiales et participations

Le tableau ci-dessous résume l'activité des filiales de GFI Informatique.

Par ailleurs, l'activité par pays est commentée dans la partie « Rapport d'activité 2005 » du présent Rapport de gestion.

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A- FILIALES						
(10 % au moins du capital détenu par la société)						
FINANCIÈRE SINORG	France	3 758	6 629	100,00	22 169	22 169
SCBF	France	40	9	100,00	40	40
SNCI	France	40	(2)	100,00	40	40
GFI CONSULTING	France	12 141	(12 391)	100,00	12 141	12 141
GFI PROGICIELS	France	7 978	25 473	39,80	8 082	8 082
INFORMATIQUE ET SERVICES	France	38	29	100,00	38	38
GIFIMO	France	1	(253)	100,00	1	1
GFI OIS	Italie	18 355	(3 368)	54,50	10 000	10 000
GFI CONSULTING	Italie	5 937	20	99,60	7 868	7 868
COMPUQUALI	Portugal	60	8 762	100,00	10 923	10 923
GFI INTERNATIONAL	Suisse	60 629	2 509	100,00	74 599	74 599
GFI BENELUX	Belgique	225	(831)	100,00	235	0
GFI CANADA	Canada	6 557	(449)	55,55	3 154	3 154
HOLDING GFI INFORMATIQUE MAROC	Maroc	1 696	109	100,00	1 895	1 895
GFI AFRIQUE	Afrique	76	(8)	100,00	76	76
B- TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS		10 131	1 284	-	1 481	1 338
TOTAL					152 740	152 362

Comptes courants débiteurs	Comptes courants créditeurs	Créances liées à la société	Dettes de la société envers ses filiales	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
-	-	-	-	-	-	55	-
-	51	-	0	-	-	(1)	-
-	37	-	0	-	-	(1)	-
11 546	-	344	267	-	16 094	(1 144)	-
0	24 342	3 078	317	762	40 106	757	-
-	24	-	108	-	204	5	-
-	-	284	9	-	246	116	-
8 558	-	248	50	-	48 486	(4 372)	-
642	-	-	-	-	-	(97)	-
-	5 597	-	41	-	13 935	1 503	-
14 391	-	227	-	-	2 490	(1 882)	-
2 801	-	29	12	-	7 971	(263)	-
317	2	0	-	-	-	354	-
-	-	32	-	-	-	12	-
-	71	-	-	-	-	-	-
25 693	-	367	-	-	39 290	(372)	-
63 949	30 124	4 608	804	762	168 823	(5 331)	0

→ Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2005	2004	2003	2002	2001
I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE (En milliers d'euros)					
Capital social	86 309	86 308	86 306	86 209	85 953
Nombre d'actions émises	43 154 277	43 154 173	43 152 828	43 104 276	42 976 501
II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES (En milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	264 930	242 454	228 703	239 837	248 840
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	9 741	4 757	9 589	13 511	22 265
Participation des salariés au titre de l'exercice	70	147	138	102	2 237
Impôt sur les bénéfices	2 330	206	654	2 761	9 027
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	14 841	(16 598)	7 954	9 254	10 862
Montant des bénéfices distribués	4 634*	-	1 726	1 293	6 446
III- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION (En euros)					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,17	0,10	0,20	0,25	0,26
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,34	(0,38)	0,18	0,21	0,25
Dividende (avoir fiscal inclus)	0,10*	-	0,06	0,045	0,22
IV- PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	2 979	2 895	2 931	3 038	3 261
Montant de la masse salariale	111 949	105 709	104 012	112 865	107 355
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	50 968	48 738	47 101	49 569	48 305

* Soumis à décision de l'Assemblée générale.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que les

comptes de notre société ne comprennent aucune dépense non admise dans les charges par l'administration fiscale au titre de l'article 39-4 du même code.

→ Affectation du résultat de GFI Informatique

Le bénéfice distribuable de l'exercice 2005 est composé comme suit (en milliers d'euros) :

Report à nouveau	14 975
Résultat de l'exercice	14 841
TOTAL	29 816

Nous vous proposons d'affecter le résultat distribuable comme suit (en milliers d'euros) :

À la réserve légale pour	742
Aux actionnaires à titre de dividende pour	4 634
Au compte « report à nouveau » pour	24 440
TOTAL	29 816

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,10 euro par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 juin 2006.

Pour tenir compte de la réforme du régime fiscal des distributions introduite par l'article 76 de la Loi de

finances pour 2006, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'avoir fiscal a été supprimé et un abattement de 40 % a été mis en place au bénéfice des seuls associés personnes physiques.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant

aux actions autodétenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Années	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre d'actions	43 154 173	43 152 828	43 104 276	42 976 501	40 120 048
Valeur nominale	2	2	2	2	2
Dividende par action	-	0,04	0,03	0,15	0,15
Avoir fiscal par action	-	0,02	0,015	0,075	0,075
Revenu global par action	-	0,06	0,045	0,225	0,225
MONTANT NET DISTRIBUÉ	-	1 726 113	1 293 128	6 446 475	6 018 007

Le paiement du dividende est assuré par Euroclear France. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi et versé à la Caisse de dépôts et consignations.

➔ Inventaire des valeurs mobilières détenues par GFI Informatique SA

	Nombre de titres	Valeur nette comptable au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)
Participations françaises		
FINANCIERE SINORG	246 524	22 169
SCBF	4 000	40
SNCI	4 000	40
GFI CONSULTING	1 214 050	12 141
GFI PROGICIELS	4 163 410	8 082
INFORMATIQUE ET SERVICES	2 500	38
GIFIMO	653	1
Participations étrangères		
GFI OIS	10 000 000	10 000
GFI CONSULTING	10 046 869	7 868
COMPUQUALI	12 000	10 923
GFI INTERNATIONAL SA	9 428 334	74 599
GFI BENELUX	88 464	0
GFI CANADA	5 000 000	3 154
HOLDING GFI INFORMATIQUE MAROC	185 000	1 895
GFI AFRIQUE	5 000	76
GFI INFORMATION TECHNOLOGIES	92 000	0
GRUPO CORPORATIVO GFI INFORMATICA	100 000	602
TOTAL		151 628
Actions autodétenues		
GFI INFORMATIQUE	125 083	736
Valeurs mobilières de placement		
Sicav Cash Invest BNP	387	771
Barep	817	12 957
TOTAL		13 728

Renseignements concernant le capital de la société GFI Informatique

→ Renseignements concernant le capital social

Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social est de 86 308 554 euros. Il est divisé en 43 154 277 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Compte tenu des actions autodétenues par GFI Informatique qui n'ont pas droit de vote, le nombre de droits de vote au 31 décembre 2005 est de 43 029 194.

Au 31 janvier 2006, suite à l'acquisition d'Adélior, le capital social est de 92 679 204 euros. Il est divisé en 46 339 602 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Compte tenu des actions autodétenues par GFI Informatique qui n'ont pas droit de vote, le nombre de droits de vote au 31 janvier 2006 est de 46 225 775.

Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment B). Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts).

Rachat par la société de ses propres actions

Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 31 mai 2005

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme (01.06.05)	43 154 173
Nombre de titres autodétenus de manière directe ou indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage)	190 593/0,44 %

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des statuts).

Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France.

La société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

Informations cumulées depuis le début du programme (01.06.05) jusqu'à la date du 15 mars 2006

Nombre de titres achetés	286 116
Nombre de titres vendus	362 882
Nombre de titres transférés	-
Nombre de titres annulés	-
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital ou des dirigeants	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus au 15 mars 2006 (en titres + en pourcentage)	113 827/0,25 %
Valeur comptable du portefeuille au 15 mars 2006	766 454,44
Valeur de marché du portefeuille au 15 mars 2006	838 904,99

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mai 2005 a autorisé le rachat de ses propres actions par la société. Le prix maximum d'achat fixé par cette autorisation était de 12 euros pour chaque action et le prix minimum de cession fixé par cette assemblée était de 3 euros pour chaque action dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions au 31 décembre 2004, soit 215 770 actions.

Date d'expiration de l'autorisation : 30 novembre 2006

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine assemblée pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2005

À la connaissance de la société, la structure estimée de l'actionariat de la société au 31 décembre 2005 est la suivante :

Actionnaires	2003			2004			31 décembre 2005		
	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	34 267 129	79	79	36 286 742	84	84	36 644 792	85	85
J. Tordjman	4 110 991	10	10	4 025 641	9	9	3 924 930	9	9
Managers et salariés	3 027 834	7	7	2 241 692	5	5	2 105 254	5	5
Administrateurs non salariés	1 236 552	3	3	79 360	0	0	79 368	0	0
FCP GFI	379 750	1	1	325 850	1	1	274 850	1	1
Actions autodétenues	130 572	0	0	194 888	1	1	125 083	0	0
TOTAL	43 152 828	100	100	43 154 173	100	100	43 154 277	100	100

Conformément aux statuts de la société, chaque administrateur détient au moins une action sous forme nominative.

Hormis les actions autodétenues qui n'ont pas droit de vote, tous les titres de GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

Actionariat salarié

Un plan d'épargne entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du Groupe.

Un fonds commun de placement « GFI Expansion » a été créé afin d'acquérir et gérer des actions GFI Informatique.

Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré par INTERÉPARGNE (Groupe Banques Populaires). Ce FCPE détient, au 31 décembre 2005, 0,6 % du capital du Groupe.

Capital potentiel

Au 31 décembre 2005, le nombre total des actions autorisées par l'Assemblée générale des actionnaires et non émises est de 17 190 991 actions.

Compte tenu d'un nombre d'actions au 31 décembre 2005 de 43 154 277 actions, le nombre d'actions potentiel s'élève à 60 345 268 actions.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en application des bons de souscription d'actions remboursables s'élève à 7 854 592 actions, soit une dilution potentielle des actionnaires anciens de 15,4 %.

Hormis les bons de souscription d'actions remboursables, il n'existe pas d'autres titres émis donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la société.

Franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2005, la société a été informée :

- le 10 mars 2005, du franchissement, à la baisse, par Monsieur Jacques Tordjman du seuil de 10 % ;
- le 4 novembre 2005, du franchissement à la hausse, par le fonds d'investissement JPMorgan Asset Management (UK) Limited du seuil de 5 % ;

- le 8 décembre 2005, du franchissement, à la baisse, par le fonds d'investissement JPMorgan Asset Management (UK) Limited du seuil de 5 %.

Le 13 janvier 2006, la société a été informée du franchissement, à la hausse, par le fonds d'investissement JPMorgan Asset Management (UK) Limited du seuil de 5 %.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré à la société et à la connaissance de la société au 31 décembre 2005 aucun actionnaire, à l'exception de Jacques Tordjman, ne détient plus de 5 % du capital de la société.

Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un autocontrôle de la société GFI Informatique.

État des autorisations financières au 31 décembre 2005

Les autorisations financières en cours sont les suivantes :

Date d'autorisation de l'Assemblée	Nature de l'autorisation	Montant maximum de l'autorisation	Plafond cumulé	Durée autorisation	Date d'expiration	Utilisation
2 juin 2004	Émission d'obligations	100 000 000 €		26 mois	2.08.06	Néant
31 mai 2005	Rachat d'actions	215 770 actions 0,5 % capital PA Max 12 € PV Mini 3 €		18 mois	30.11.06	OUI Voir renseignements sur le capital social
2 juin 2004	Réduction du capital	5 % du capital 2 157 641 actions		18 mois	2.12.05	Néant
31 mai 2005	Augmentation de capital par incorporation de réserves	20 000 000 € en valeur nominale	20 000 000 €	26 mois	31.07.07	Néant
	Augmentation de capital avec DPS	20 000 000 € en valeur nominale	20 000 000 €	26 mois	31.07.07	Néant
	Augmentation de capital sans DPS	20 000 000 € en valeur nominale	20 000 000 €	26 mois	31.07.07	Néant
	Augmentation réservée aux salariés	400 000 € en valeur nominale		5 ans	31.05.10	Néant
2 juin 2004	Option de souscription d'actions	5 % du capital		26 mois	2.08.06	Néant
31 mai 2005	Augmentation de capital en rémunération d'apport de titres de capital	10 % du capital 4,3 millions d'actions		26 mois	31.07.07	Néant*
31 mai 2005	Attribution gratuite d'actions	1,2 % du capital 517 850 actions		38 mois	31.07.08	Néant

* À la date du 15 mars 2006, seule l'autorisation relative à l'augmentation du capital en rémunération d'apport de titres de capital a été utilisée afin de rémunérer les apports de titres « ADELIOR ». Le capital social a ainsi été augmenté d'un montant de 6 370 650 € par création de 3 185 325 actions.

Pacte d'actionnaires

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2001

A.G.ou CA	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission/apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions de la société
01.01.01	À nouveau	2			80 240 096	40 120 048
03.10.01	Augmentation de capital en numéraire (dividendes en actions/stock-options)	2	4 400 682	2 283 474	84 640 778	42 320 389
17.12.01	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	181 098	64 918	84 821 876	42 410 938
25.03.02	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	1 131 126	1 465 718	85 953 002	42 976 501
30.06.02	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	143 994	90 951	86 096 996	43 048 498
17.03.03	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	111 556	10 734	86 208 552	43 104 276
04.06.03	Augmentation de capital en numéraire (stock-options)	2	89 802	-	86 298 354	43 149 177
17.3.04 ⁽¹⁾	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	7 302	12 231	86 305 656	43 152 828
09.06.04 ⁽¹⁾	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	2 364	3 960	86 308 020	43 154 010
09.11.04 ⁽¹⁾	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	326	546	86 308 346	43 154 173
09.06.05	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	52	87	86 308 398	43 154 199
30.01.06	Constatation augmentation de capital en numéraire (BSAR) au 31.12.05	2	156	261	86 308 554	43 154 277
30.01.06	Augmentation de capital par apport des actions ADELIOR	2	6 370 650	13 138 597	92 679 204	46 339 602

(1) Date à laquelle l'exercice des BSAR a été constaté par le Conseil.

Nantissement d'actions de la société et de ses filiales

Aucune action émise par la société ou ses filiales n'a été donnée en nantissement.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social, au cours de l'exercice 2005

Le Conseil d'administration n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2005.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions souscrites ou achetées par chaque mandataire social, au cours de l'exercice 2005

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'action n'a été souscrite ou achetée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice 2005, aux dix premiers salariés non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Aucune option n'a été consentie, au cours de l'exercice 2005, par GFI Informatique ou par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Options levées, durant l'exercice 2005, par les dix premiers salariés non mandataires sociaux, dont le nombre ainsi souscrit est le plus élevé (information globale)

Aucune option n'a été levée durant l'exercice 2005.

Aucune option n'a été consentie ou levée par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Attribution gratuite d'actions

Aucune action n'a été attribuée gratuitement durant l'exercice 2005.

4

Annexe au rapport de gestion - Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne.

→ Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

p. 44

→ Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 7, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que de l'étendue des pouvoirs du directeur général (première partie) ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société (deuxième partie).

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Financière de la société et sur la base des comptes rendus des travaux du Comité d'audit et de Contrôle interne.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du directeur général

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 17 mars 2004 lequel est disponible au siège social de l'émetteur. L'objectif de ce règlement est de préciser les modalités opératoires du Conseil assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de GFI Informatique : il intègre les recommandations des rapports « Viénot » (1995 et 1999) et « Bouton » (2002) ainsi que les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise. Il définit la composition et l'organisation du Conseil, son fonctionnement, l'évaluation de son fonctionnement, les responsabilités des différents comités, le rôle des censeurs et la rémunération des administrateurs.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont par ailleurs fixées par les statuts.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2005, de quatre administrateurs, d'un censeur et de deux membres du Comité d'entreprise. La liste des membres du Conseil d'administration de la société est la suivante :

Membres

M. Jacques Tordjman

M. Michel Beilin

M. Jacques Lebhar

M. Bernard Pache

M. Henri Moulard (censeur)

M. Michel Ghettem, représentant le Comité d'entreprise

M. Jean-Philippe Duboust, représentant le Comité d'entreprise

Il n'existe pas d'administrateur nommé par les salariés.

Conformément aux statuts, chaque administrateur détient au moins une action de la société inscrite sous la forme nominative.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration a défini les critères d'indépendance, et au vu de ces critères, Messieurs Jacques Lebhar et Bernard Pache sont indépendants.

Ces critères établis par le Conseil d'administration sont les suivants :

- est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la société GFI Informatique, son Groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut pas être qualifié d'administrateur indépendant, l'administrateur :

- représentant légal (président, DG, DGD) de la société GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- salarié du Groupe (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- mandataire social (administrateur) de toute société du Groupe GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- représentant légal d'une société, dans laquelle GFI Informatique, un salarié ou un mandataire de GFI Informatique détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ;

- ayant la qualité de client, de fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de GFI Informatique ou de son Groupe ou pour lequel GFI Informatique ou son Groupe représente une part importante de son activité ;
- ayant un lien familial proche jusqu'au 4^e degré, avec un représentant légal ;
- ayant été commissaire aux comptes de GFI Informatique au cours des 5 dernières années.

Censeurs

La société est dotée d'un collège de quatre censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans, sur proposition du Conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire. Les censeurs au terme de leur mandat sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, sur l'initiative du Conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au Conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du Conseil et de son président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du Conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative et ne participent pas au vote.

Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois (81 % de taux de participation).

Relations du Conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le Groupe GFI Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux

réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Principales décisions adoptées par le Conseil d'administration

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

13 janvier 2005	Plan de relance 2005 et examen des prévisions 2006
15 mars 2005	Arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés 2004
9 juin 2005	Examen du résultat consolidé du premier trimestre 2005
21 juillet 2005	Présentation des hypothèses et options retenues pour la transition aux normes IFRS
12 septembre 2005	Arrêté des comptes individuels et consolidés au 30 juin 2005
8 novembre 2005	Point sur l'activité des neuf premiers mois de l'exercice 2005 et approbation de l'acquisition Adélior
19 décembre 2005	Examen des résultats consolidés des neuf premiers mois de l'année 2005

Au cours de ces différentes réunions, le Conseil d'administration a systématiquement étudié l'évolution des résultats du Groupe et les mesures de recentrage de l'activité mises en place au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration a également analysé plusieurs projets d'acquisition afin de définir les conditions requises pour réaliser ces opérations.

Il a été informé par le président du Comité d'audit du déroulement de la mise en œuvre des normes IFRS et des tests d'évaluation réalisés sur les écarts d'acquisition. Le Conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

Performance

Le Conseil d'administration vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et mesure la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Limitation des pouvoirs du directeur général

Le président du Conseil d'administration cumule ses fonctions de président avec celles de directeur général. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et du règlement intérieur.

À cet égard, l'article 3 du règlement intérieur du Conseil d'administration précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- les décisions significatives de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société ou de résiliation de partenariat stratégique ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- les investissements de plus de 10 millions d'euros ou de 20 % de la valeur de la dette nette de GFI Informatique, les cessions de plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel de GFI Informatique.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le président sous sa responsabilité.

Comités spécialisés

Comité d'audit et de Contrôle interne

Composition

Le Comité d'audit et de Contrôle interne est composé d'un administrateur indépendant et d'un censeur. La liste des membres du Comité est la suivante :

Membres

M. Jacques Lebhar	Président
M. Henri Moulard (censeur)	Membre

Rôle et fonctionnement

Le Comité d'audit et de Contrôle interne a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il vérifie

que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. Pour assurer ses missions, le Comité d'audit et de Contrôle interne rencontre régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions peuvent se tenir hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise.

Le Comité d'audit et de Contrôle interne est représenté par son président. Le président organise et dirige les travaux du Comité d'audit et de Contrôle interne. Il veille au bon fonctionnement du Comité et s'assure en particulier que ses membres sont en mesure de remplir leur mission.

Les règles de fonctionnement du Comité d'audit et de Contrôle interne sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Travaux du Comité

Le Comité d'audit et de Contrôle interne, après audition des commissaires aux comptes et du directeur financier du Groupe, a analysé :

- la conversion des comptes 2004 en normes IFRS ;
- le contenu des états financiers du Groupe du premier semestre 2005 et de l'exercice 2005 ;
- la gestion des risques et les engagements hors bilan.

Le Comité d'audit et de Contrôle interne s'est réuni deux fois au titre de l'exercice 2005 en présence des commissaires aux comptes et de la Direction Financière (100 % de taux de participation). Le président du Comité a rendu compte des travaux et conclusions au Conseil d'administration.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé d'un censeur et d'un administrateur indépendant. La liste des membres du Comité des nominations et des rémunérations est la suivante :

Membres

M. Henri Moulard (censeur)	Président
M. Jacques Lebhar	Membre

Rôle et fonctionnement

Le Comité des nominations et des rémunérations reçoit mission du Conseil d'administration :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration, de membre de la Direction Générale du Groupe ou de président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du Groupe. Le Comité formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'administration ;
- d'émettre des propositions au Conseil d'administration sur l'ensemble des conditions de nomination et de rémunération des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction Générale du Groupe ou du président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du Groupe ;
- de procéder à des recommandations auprès du Conseil d'administration, concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction Générale du Groupe ou du président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations procède, chaque année, à l'évaluation de son fonctionnement. Dans ce cadre, le Comité des nominations et des rémunérations doit vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et doit mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Comité du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Les règles de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Travaux du Comité

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné en 2005 les rémunérations des dirigeants, qui comportent une partie fixe et une partie variable. La partie variable est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité opérationnelle et de la rentabilité des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques à leurs responsabilités.

Le Comité des nominations et des rémunérations a proposé, dans les séances du 25 mai et 27 juillet 2005, de réviser les rémunérations des mandataires sociaux.

Le Comité des nominations et des rémunérations dans sa séance du 25 octobre 2005 a analysé les différents critères de performance qui pourraient être adoptés suite à une éventuelle décision du Conseil d'administration d'attribuer des actions gratuites. L'émission d'actions gratuites serait limitée à 1,2 % du total des actions en circulation.

Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux et conclusions.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2005 (100 % de taux de participation).

Comité des investissements

Composition

Le Comité des investissements est composé du président du Conseil d'administration et d'un administrateur indépendant. La liste des membres du Comité est la suivante :

Membres

M. Jacques Tordjman	Président
M. Bernard Pache	Membre

Rôle et fonctionnement

Le Comité des investissements reçoit mission du Conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- les opérations de restructurations internes ;
- les projets d'investissements importants de croissance organique ;
- les projets significatifs de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société, d'actifs ou de résiliation de partenariats stratégiques ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe, le résultat du Groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

Le Comité des investissements se réunit, sur la convocation du président du Comité ou du Conseil d'administration, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

En cas d'empêchement du président, le Comité pourra être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit par le directeur financier du Groupe GFI Informatique.

Travaux du Comité

Le Comité des Investissements a examiné, en 2005, trois dossiers :

SAVAC CONSULTORES, S.L. (Espagne)

Activités	Vente de logiciels dans le domaine de la santé
Chiffre d'affaires 2005	3,6 millions d'euros
Résultat d'exploitation 2005	0,86 million d'euros
Effectif	70 personnes
Acquisition	100 % actions

ADELIOR (France)

Activités	Services informatiques
Chiffre d'affaires consolidé 2005	48 millions d'euros
Résultat opérationnel consolidé 2005	1,4 million d'euros
Effectif	632 personnes
Acquisition	100 % actions

GROUPE ACTIF (France)

Activités	Services informatiques
Chiffre d'affaires consolidé 2005	29 millions d'euros
Résultat opérationnel consolidé 2005	0,2 million d'euros
Effectif	367 personnes
Acquisition	100 % actions

Le Comité des investissements a donné un avis favorable à l'acquisition des sociétés SAVAC, ADELIOR et GROUPE ACTIF.

Le Comité des investissements s'est réuni deux fois en 2005 (100 % de taux de participation).

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Néanmoins, GFI Informatique s'est fixé pour objectif la mise en place progressive des dispositions préconisées par le COSO (*The Committee of Sponsoring Organizations of the Tradeway Commission*) que le Groupe

souhaite adopter comme référentiel en matière de contrôle interne.

Ainsi, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Objectifs du Groupe en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.

Le Groupe a mis sur pied depuis plusieurs années, au plan interne, une démarche destinée à encadrer et maîtriser la production des informations financières ainsi qu'à assurer, dans toute la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description synthétique des procédures de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration (assisté de Comités selon leur domaine de compétence) est responsable de la politique

de la société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelle et de conformité aux lois.

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, par les contrôleurs de gestion (CG) qui leur sont rattachés et par les directeurs financiers des filiales.

L'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du directeur financier Groupe à qui rapportent directement le contrôleur financier international et le directeur financier France.

Le contrôleur financier international et le directeur financier France ont la charge de veiller au respect de l'application des procédures et règles de gestion du Groupe. Ils assurent cette fonction à travers le suivi mensuel de l'activité et des résultats ainsi qu'à travers des actions régulières d'analyse et de contrôle de l'application des procédures, effectuées dans les unités opérationnelles et les filiales.

Un service d'audit interne est en cours de constitution. La fonction d'audit interne sera rattachée hiérarchiquement au directeur financier Groupe et fonctionnellement au président-directeur général, et aura pour mission :

- d'être en charge du contrôle de l'application des procédures opérationnelles, des procédures comptables afin de vérifier le respect des normes comptables et des règles de gestion du Groupe ;
- de procéder à des audits réguliers auprès des filiales ;
- de procéder à des analyses de risques et de formuler des recommandations en matière de contrôle interne ;
- de définir sur ces bases, le programme d'audit interne ;
- d'assurer le suivi des actions correctives avec les directeurs financiers locaux.

Des missions d'audits internes ont été réalisées dans les filiales en 2005 (Italie, France) par le directeur financier Groupe et le contrôleur financier International et ont porté sur l'analyse de l'application des procédures générales du Groupe.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Pour assurer une meilleure efficacité des activités, des actes de gestion, ainsi que des activités de contrôle au sein du

Groupe, le Groupe renforce en permanence la cohérence des règles de fonctionnement des différentes filiales et des activités de contrôle interne à travers l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

À ce jour, le système de contrôle interne de la société est basé sur :

- l'implication quotidienne des responsables des unités opérationnelles, du directeur financier du Groupe assisté du contrôleur financier International et du directeur financier France, et du Conseil d'administration ;
- des domaines de responsabilités clairement établis ;
- le principe de délégation et de supervision ;
- une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement, dans la limite de l'effectif de chaque société.

La gestion des risques majeurs

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, et qui doivent être gérés. Les principaux risques auxquels GFI Informatique doit faire face sont les suivants :

Risques liés à la concurrence et à l'environnement économique

GFI Informatique intervient sur un marché concurrentiel dans lequel les ventes de progiciels et de services informatiques sont liées aux décisions d'investissement des clients de GFI Informatique.

La conjoncture ou encore les raisons internes peuvent conduire à retarder voire annuler le démarrage de certains projets.

GFI Informatique maintient ses avantages concurrentiels sur le marché européen des services informatiques grâce à une politique active de formation et des efforts de développement et d'innovation.

GFI Informatique s'est en outre doté de deux unités de support au développement, la « Direction des Offres » et la « Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires », capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées plus adaptées aux exigences et aux contraintes du marché.

La Direction des Offres

La Direction des Offres a permis depuis 2003 l'homogénéisation des savoir-faire et expertises les plus importants de GFI Informatique et a favorisé la diffusion et l'application des meilleures pratiques. Forte d'une équipe centrale d'une demi-douzaine d'ingénieurs, elle agit en support des unités opérationnelles. Son rôle est principalement un rôle d'avant-vente (assistance au pilotage des réponses, analyse des risques, costing) et de validation, formation, support et accompagnement des relais opérationnels des unités.

La Direction des Grandes Affaires et des Grands Comptes

Il s'agit d'une cellule commerciale composée d'une équipe de cadres seniors, concentrés sur 15 à 20 grands comptes nationaux identifiés dont la dispersion des centres de décision nécessite une coordination particulière.

La Direction des Offres et la Direction des Grandes Affaires et des Grands Comptes s'appuient sur une cellule commune de support marketing supervisant la réalisation des packages de présentation (supports, plaquettes...), la fabrication des éléments standard des propositions ainsi que la gestion d'événements et des relations avec la presse professionnelle.

Risques générés par la mise sur le marché de nouveaux produits

GFI Informatique développe des progiciels pour ses clients. Si ces produits, qui sont critiques pour ses clients, ne fonctionnent pas conformément aux spécificités définies en interne, les revenus et les résultats d'exploitation futurs de l'activité Progiciels peuvent en être affectés.

Le Groupe dispose donc de procédures de pilotage des prestations et de procédures de planification et de suivi de qualité, afin d'assurer la satisfaction du client et la bonne maîtrise des projets.

Risques sociaux et risques liés aux personnes clés

La réussite future du Groupe repose sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés, ainsi que sur sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre depuis la création de la société (politique salariale ciblée, plan de stock-options, gestion de carrière) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut potentiel.

Risques juridiques

Le Groupe GFI Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative. Toutefois, les risques juridiques existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droits des sociétés, etc.) et concernent le Groupe GFI Informatique au même titre que toute autre entreprise.

Le service juridique du Groupe est chargé d'instaurer des contrats cadres, de revoir les contrats commerciaux importants et d'adresser des solutions de gestion et de maîtrise des risques.

GFI Informatique s'assure qu'il respecte les exigences généralement imposées par la réglementation des marchés publics dans le cadre des appels d'offres.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Les marques et logos utilisés par le Groupe ont été déposés en France pour les pays de l'Union européenne. De plus, les codes source des progiciels conçus et développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence pour la protection des programmes (APP).

Risques liés aux projets clients

GFI Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes, comme éditeur de progiciels ou comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du Groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. La société peut alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures générales et opérationnelles permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système Qualité de l'entreprise certifié ISO 9001 définit les règles d'établissement et de validation des propositions

techniques et financières. La Direction des Offres fournit l'assistance méthodologique et les plans type de rédaction d'offre commerciale.

En sus de ces dispositions, l'entreprise dispose d'un Comité des risques présidé par le directeur général et composé du directeur Juridique, du directeur financier Groupe ou France et du directeur qualité. Ses objectifs sont :

- au stade de l'appel d'offre, de valider l'intérêt en termes technique et financier ;
- au stade de la réponse, en fonction des risques techniques, commerciaux et des compétences du Groupe, de prendre la décision de participation ou non-participation à l'appel d'offre à partir de la procédure correspondante ;
- au stade de la remise de l'offre, de contrôler tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- une fois le projet démarré, d'assurer le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Le Comité des risques se réunit régulièrement chaque semaine afin d'examiner les dossiers qui lui sont soumis dès le stade de l'avant-vente afin de prendre toute décision et disposition de nature à maîtriser ou limiter les risques commerciaux, techniques et financiers que pourraient comporter les projets à engagement de résultat auxquels le Groupe souhaiterait participer.

La décision du Comité des risques est sans appel.

Une procédure spécifique intégrée à la base « GMS » décrit le fonctionnement et les règles de décision du Comité.

Risques liés au recouvrement des créances

Le Groupe est tributaire de la défaillance financière d'un client.

Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Chaque nouveau client fait l'objet d'une enquête de solvabilité systématique menée par le service recouvrement et dont les résultats sont communiqués au directeur financier Groupe. Si les risques de solvabilité sont importants, le Groupe ne s'engage pas.

Risques liés aux fournisseurs

GFI Informatique travaille avec de nombreux fournisseurs. Le Groupe ne supporte pas de risque de dépendance particulier dans la mesure où les dix premiers fournisseurs du Groupe représentent moins de 30 % des achats.

Risques liés aux acquisitions potentielles

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt stratégique pour le Groupe GFI Informatique a pour principal objectif l'implantation sur des marchés étrangers ou le déploiement d'activités complémentaires.

Les opérations d'acquisition peuvent entraîner la dilution du capital et la prise en charge de nouvelles dettes.

Toute opération d'acquisition significative est soumise à l'approbation du Comité d'investissement.

La limitation du pouvoir du président mise en place par le règlement intérieur vise à restreindre ce type de risque.

Autres risques

Les risques de marché (change, taux, action, liquidité, pays), les risques environnementaux et sociaux et les mesures prises pour y faire face sont décrits dans le rapport de gestion.

Documentation du contrôle interne

En matière de contrôle interne, le Groupe s'appuie sur un système documentaire formalisé accessible à tous les collaborateurs par intranet à partir d'une base centrale « base GMS : Global Management System ». Ce système formalisé couvre les principales fonctions et process de l'entreprise :

- qualité : le Groupe GFI Informatique est certifié ISO 9001 pour ses activités d'ingénierie informatique depuis plusieurs années. À ce titre, il existe un manuel qualité, des plans qualité sont appliqués pour tous les projets, le suivi de la qualité des principaux projets est assuré en continu, et une gestion centralisée est disponible à tout moment pour la Direction Générale du Groupe à travers un ensemble d'indicateurs dont la mise à jour est automatique en fonction de l'évolution des projets ;
- ressources humaines ;
- finances et comptabilité ;
- juridique ;
- commerce.

Concernant la Direction Financière en France et à l'étranger, le système s'appuie sur :

En France :

- des procédures générales : « Exigences et recommandations » : elles définissent les règles de gestion du Groupe et figent les process critiques ;

Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

- des procédures opérationnelles : elles décrivent la mise en œuvre des principes ci-dessus en fonction des différents outils informatiques et des différentes maquettes existantes pour le budget et le reporting mensuel ;
- des manuels de procédures de gestion : manuel du contrôleur de gestion, manuel de l'assistante de gestion.

À l'étranger (Italie, Royaume-Uni, Portugal, Canada, Espagne, Maroc) :

- des manuels de procédures formalisés.

Au niveau du Groupe :

- des manuels de procédures comptables : le manuel de procédures comptables qui définit les normes comptables du Groupe et le manuel de procédures de consolidation qui définit la relation et les données nécessaires entre les filiales et le Groupe pour la consolidation, les principes de retraitements et d'éliminations, les procédures intragroupe, l'établissement des analyses des comptes consolidés et des annexes financières.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière de la société

Le Groupe exerce son activité dans un environnement international et, à ce titre, consolide l'information financière et comptable de filiales elles-mêmes parfois « sociétés mères » dans leur pays.

Chaque « société mère » de pays possède sa propre organisation de gestion, comptable et financière organisée sous la responsabilité d'un contrôleur financier local rattaché au contrôleur financier international du Groupe.

Chaque filiale doit appliquer les procédures existantes et communes pour tout le Groupe en ce qui concerne le reporting de gestion et financier, l'enregistrement des données comptables (revenus, charges et investissements), les clôtures mensuelles et trimestrielles (calendrier et format) et les prévisions trimestrielles.

L'élaboration de l'information comptable et financière de GFI Informatique est assurée par le directeur financier Groupe assisté par le service consolidation et le service reporting/procédures, ainsi que par les services comptables de l'ensemble des sociétés consolidées.

La communication des résultats trimestriels du Groupe au Conseil d'administration est placée sous la responsabilité

du directeur financier Groupe. La comptabilité des filiales ainsi que les comptes consolidés sont tenus sous des logiciels standards. Dans un souci d'homogénéisation de l'information financière, le Groupe a pris la décision de faire évoluer son système d'information vers un système de gestion intégré pour le reporting financier, la gestion des affaires et la comptabilité générale.

La mise en service de ce nouveau système d'information a été réalisée partiellement en 2005 et sera poursuivie en 2006.

Le contrôle interne repose sur une organisation à la fois :

- locale au niveau de chaque « société mère » de pays dans laquelle la responsabilité de production d'informations financières et comptables (reporting, prévisions, comptes de gestion, comptes sociaux, liasses fiscales et liasses de consolidation, gestion et prévisions de trésorerie) est assurée par le contrôleur financier de la filiale (ou du pays) ;
- centralisée au niveau Groupe pour ce qui concerne :
 - la consolidation mensuelle du reporting, des prévisions et des comptes de gestion des « sociétés mères » de pays à travers le responsable du service reporting/procédures assisté du directeur financier France pour les opérations menées en France (60 % de l'activité du Groupe), et du contrôleur financier International pour les opérations menées à l'International,
 - la production des comptes consolidés trimestriels et des annexes financières réalisées par le service consolidation,
 - le financement global de l'activité et la gestion de la trésorerie du Groupe assurée par le service trésorerie,
 - la communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière : analystes financiers, investisseurs, actionnaires, banquiers.

Les procédures communes concernant les principaux processus comptables et financiers ont été harmonisées par le service reporting/procédures.

Organisation France

Rôle du directeur financier France

Le directeur financier France supervise l'ensemble des opérations financières pour les activités réalisées en

France : contrôle de gestion de l'ensemble des unités opérationnelles, comptabilité pour l'ensemble des entités juridiques, recouvrement des créances de toutes les sociétés, contrôle crédit, financement de l'activité en France en relation avec le trésorier.

En relation directe avec les entités opérationnelles, il est chargé de veiller au respect des procédures financières concernant le contrôle de crédit, l'établissement des prix, le costing des projets, l'ingénierie financière pour les activités d'outsourcing notamment et le recouvrement des créances clients.

Rôle du contrôle de gestion France

L'activité des sociétés françaises est divisée en unités opérationnelles par région et/ou par secteur d'activité. Chaque unité opérationnelle est dirigée par un manager et supervisée par un contrôleur de gestion.

La gestion de l'activité de chaque unité opérationnelle est assurée par un contrôleur de gestion (CG) dont la responsabilité est de produire les comptes de gestion mensuels, en s'appuyant sur les règles de gestion et les procédures opérationnelles existantes. En début d'année, le CG établit le budget de l'unité opérationnelle sous la directive du manager responsable de l'entité. Les CG fournissent tous les mois un reporting de gestion sous forme de comptes de résultats et d'indicateurs structurés d'activité et de rentabilité et de prévisions de résultats pour les trois prochains mois.

Les CG sont rattachés au responsable du contrôle de gestion France (RCGF). Le RCGF est chargé de consolider les états produits mensuellement, de piloter les réunions de gestion mensuelles auxquelles assistent les managers et le CG de l'unité opérationnelle, et de superviser la mise à jour trimestrielle des prévisions d'exploitation.

Le RCGF pilote, sous la responsabilité du DFF, les activités de contrôle et d'analyse effectuées régulièrement sur la rentabilité des projets, le suivi des encours (factures à établir et produits constatés d'avance), et le respect des procédures Groupe (achat, délégation de pouvoir).

Tous les trois mois, ils doivent réaliser une clôture de leurs comptes de gestion avec revue et contrôle du RCGF et du DFF. Les éléments sont ensuite transmis à la Direction comptable qui établit les comptes sociaux de chaque entité juridique.

Rôle du directeur comptable

Le directeur comptable est responsable de l'établissement des comptes sociaux et des liasses fiscales de l'ensemble des entités juridiques. Le directeur comptable, en s'appuyant sur un ensemble de procédures opérationnelles, assure la gestion et la comptabilisation des opérations.

Organisation Étranger

Rôle du contrôleur financier international

Le contrôleur financier international (CFI) centralise le suivi des reportings mensuels des éléments de compte de résultat et de bilan, et assure la consolidation de gestion.

Plus précisément, le contrôleur financier international a pour rôle :

- de consolider le reporting mensuel de gestion et les prévisions à trois mois des filiales internationales ;
- de superviser les clôtures comptables en vue de la production des comptes consolidés du Groupe ;
- de s'assurer du respect des procédures du Groupe dans chaque filiale ;
- d'assurer un suivi des aspects juridiques et légaux de chaque filiale ;
- d'assurer le lien avec les auditeurs locaux des filiales ;
- de veiller à la cohérence des informations financières produites mensuellement par les directeurs financiers locaux.

Les contrôleurs financiers locaux (CFL) sont directement rattachés au CFI.

Le CFI est un interlocuteur privilégié du service reporting/ procédures dans l'élaboration des procédures Groupe.

Filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 millions d'euros : Italie, Espagne

Ces filiales sont organisées suivant le même modèle qu'en France et assurent la production et le contrôle des informations financières et comptables de façon analogue en suivant les mêmes règles et procédures :

- décentralisation des fonctions de gestion dans les unités opérationnelles par des CG ;
- direction comptable centralisée au niveau du contrôleur financier local ;
- reporting mensuel de gestion, production des indicateurs de gestion Groupe ;

Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

- prévisions à trois mois d'activité et de résultat ;
- clôture comptable trimestrielle ;
- envoi des liasses de consolidation au service consolidation du Groupe.

Filiales dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions d'euros : Angleterre, Suisse, Benelux, Canada, Allemagne, Maroc

La gestion et la comptabilité sont assurées de façon centralisée par une équipe regroupée sous la direction des différents contrôleurs financiers locaux.

Les procédures et règles du Groupe sont appliquées de la même manière dans ces filiales. Les exigences de reporting sont identiques au reste du Groupe.

Processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière sont présentées selon les processus suivants :

Processus d'élaboration du budget et suivi budgétaire

Le budget est élaboré à partir d'une analyse du carnet de commandes et des affaires en cours pour l'année afin de déterminer le potentiel de chiffre d'affaires et de marge d'exploitation. D'autre part, il est élaboré à partir des effectifs et des plannings de recrutement afin de déterminer le potentiel de production. Le budget fait l'objet de revues à différents niveaux hiérarchiques. Après accord, le budget final est figé pour l'année entière.

Le suivi de l'exécution budgétaire est un élément clé du contrôle de gestion et des revues de gestion mensuelles.

Les bonus et commissions sont fixés sur des objectifs budgétaires.

Processus de reconnaissance du revenu

Le Groupe GFI Informatique dispose d'une procédure écrite de reconnaissance du revenu. Celle-ci définit les principes et fixe les règles de reconnaissance des revenus pour les différentes prestations.

Le contrôle interne relatif à la reconnaissance du revenu a pour objectif de fiabiliser le cycle vente de la société dans la mesure où GFI Informatique pourrait reconnaître à tort en chiffre d'affaires, une facturation de l'exercice.

En effet, la facturation d'une prestation de service ou d'une licence n'induit pas nécessairement la reconnaissance du revenu correspondant, en particulier si celui-ci ne conduit pas à un transfert de risques et des avantages aux clients.

Tous les mois, le responsable du contrôle de gestion France et le directeur financier France ou les contrôleurs financiers locaux et le contrôleur financier International réalisent, au travers des réunions de gestion, un suivi et un contrôle de l'évolution des revenus sur les dix projets les plus importants de chaque unité. Le suivi des provisions (factures à établir et produits constatés d'avance) est revu pour chacun de ces projets. Au cours de cette réunion, les indicateurs structurés d'activité et de résultat fournis par le reporting financier sont examinés.

Une réunion mensuelle de gestion est organisée sous la responsabilité du contrôleur financier local (à l'international) ou du RCGF et réunit le contrôleur de gestion de l'unité, le responsable du contrôle de gestion de la filiale et le manager de l'unité.

Processus de suivi des comptes clients

Il est assuré par le service recouvrement sous l'autorité de la DCF en France et des Directions comptables pour les filiales. Chaque filiale possède son service recouvrement.

L'analyse des retards clients est menée en liaison directe avec les responsables des unités opérationnelles, les commerciaux et les contrôleurs de gestion. Ces derniers reçoivent mensuellement un état des impayés ainsi que le détail des pertes de valeurs à provisionner. Chaque mois, une réunion est organisée entre l'équipe de recouvrement et les opérationnels afin de faire le point sur les créances impayées ; cette réunion fait l'objet d'un compte rendu adressé au responsable de l'unité opérationnelle, au contrôleur de gestion, au directeur financier France ou au contrôleur financier International, en cas de retard de paiement significatif.

Tous les mois, la DCF ou les Directions comptables locales arrêtent le montant des pertes de valeur des créances.

Le service recouvrement effectue un suivi journalier des encaissements et du délai de règlement client, et réalise un reporting hebdomadaire de la balance âgée donnant le détail des retards supérieurs à 60 jours.

Ce reporting est destiné au directeur financier Groupe.

Les sociétés françaises et espagnoles ont recours à l'affacturage. La gestion des relations avec le Factor est assurée par le département « Comptabilité Clients » des Directions comptable France et Espagne qui :

- transmettent chaque mois le fichier informatique de la facturation du mois et la balance de fin de mois des impayés concernant les créances clients cédées ;
- réalisent le rapprochement des mouvements bancaires du mois, vérifient les comptes courants de disponibilités.

Processus de suivi de la trésorerie

Le Groupe réalise des prévisions mensuelles consolidées de trésorerie à partir de prévisions de trésorerie issues de chaque filiale. Ces prévisions sont réalisées par les trésoriers ou services comptables des filiales et consolidées par le trésorier du Groupe.

Une procédure définit les modalités du reporting de trésorerie.

Les prévisions globales de flux de trésorerie sont actualisées tous les trois mois ; elles sont réconciliées avec un modèle global de simulation des flux financiers de l'entreprise qui intègre bilan, compte de résultat et flux de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments sert de base à l'élaboration de la politique financière de l'entreprise avec la Direction Générale.

Processus Paie

Les paies sont réalisées dans chaque « société mère » de pays. Tous les mois, les services « paie » établissent, sur la base des feuilles de temps et des demandes de congés, les salaires du personnel et l'actualisation du suivi individuel des congés payés (maladie, RTT, vacances...).

Les éléments variables de salaires (bonus contractuels, commissions) sont provisionnés tous les trimestres sur la base des éléments du budget et réactualisés au vu des performances réalisées. À la clôture de chaque exercice, les managers de chaque unité opérationnelle et la Direction Générale valident les montants à provisionner, incluant les éventuels bonus discrétionnaires.

Processus Achats

Les achats regroupent principalement les achats de prestations refacturées (sous-traitance), les achats de matériels et les frais de voyages et déplacements.

Achats de prestations, matériels et licences

Les achats de prestations sont réalisés par les unités opérationnelles. Le Groupe dispose d'une procédure d'achat qui comprend des modalités d'autorisation en termes de montant et de marge pour les achats de sous-traitance. Cette procédure totalement informatisée est obligatoire pour tout achat supérieur à 2 milliers d'euros.

Frais de voyages et déplacements

Les achats de voyages et de déplacements sont réalisés par les unités opérationnelles en fonction des besoins de missions. Toute demande doit recevoir l'approbation du manager de l'unité opérationnelle.

À chaque clôture comptable, les CG en France et les CFL à l'étranger effectuent une réconciliation des montants des achats enregistrés en comptabilité et dans les comptes de gestion.

Consolidation du reporting de gestion

Il est réalisé par le service reporting/procédures.

Son rôle consiste à :

- établir mensuellement la consolidation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de gestion à partir des résultats de gestion des filiales ;
- établir des prévisions à trois mois de chiffre d'affaires et de résultat à partir des prévisions fournies par les filiales ;
- établir mensuellement le compte du résultat du Groupe sous la forme de compte de résultat statutaire ;
- procéder à chaque clôture comptable trimestrielle à l'établissement de la réconciliation des comptes de gestion et des comptes sociaux de chaque entité juridique du Groupe à partir des fichiers de réconciliation envoyés par les filiales ;
- définir les règles de gestion du Groupe et établir les procédures opérationnelles correspondantes compte tenu des systèmes d'information en vigueur.

Établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis trimestriellement par le service consolidation.

Son rôle consiste à :

- déterminer les principes et méthodes comptables à appliquer par les sociétés du Groupe ;

Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

- déterminer la forme des états financiers à remplir par les sociétés (liasses de consolidation) ;
- définir les procédures de consolidation à mettre en œuvre par les sociétés du Groupe ;
- établir le planning de consolidation ;
- centraliser la liasse de consolidation émanant des sociétés consolidées ;
- procéder aux éliminations de consolidation (comptes réciproques et opérations intragroupe) ;
- déterminer les retraitements à apporter aux liasses de consolidation en application des normes comptables du Groupe ;
- établir les états financiers consolidés : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, variation des capitaux propres, annexes.

Ces procédures sont définies dans le manuel de procédures de consolidation Groupe. Le manuel définit toutes les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés.

Les seules références comptables sont désormais les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne et les comptes consolidés 2005 sont les premiers comptes établis dans ce nouveau référentiel. La Direction Financière Groupe continue son travail de veille sur les nouvelles normes IFRS en préparation afin d'alerter et d'anticiper au mieux leur incidence sur les comptes Groupe.

Processus de suivi des engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan est piloté directement par le service trésorerie de la Direction financière Groupe en relation avec le service juridique.

Tous les mois, le service trésorerie fait le point sur les engagements, cautions, et avals donnés par le Groupe en relation avec le service juridique. Ce point est réalisé au travers d'un « Comité fonctionnel » mensuel en présence du directeur financier Groupe et de la Direction Générale ; un compte rendu est établi chaque mois.

Chaque trimestre, un rapprochement (non formalisé) est effectué par le service consolidation à l'aide des reportings de consolidation avec les informations recensées par le service trésorerie.

Le Groupe a mis à l'étude une procédure nouvelle complémentaire de contrôle basée sur l'exploitation des circularisations réalisées par les auditeurs.

Conclusion et plan d'actions 2006

Le Groupe a poursuivi en 2005 l'harmonisation des procédures de contrôle interne visant à maîtriser ses risques majeurs en analysant ses processus clés et les contrôles associés existants :

- relatifs aux transactions transversales dans le Groupe (Processus liés au chiffre d'affaires et à la rentabilité des projets, aux ressources humaines et aux achats de prestations, matériels et licences) ;
- concernant les entités significatives : France, Espagne, Italie.

En outre et afin d'harmoniser totalement son système de reporting et de fiabiliser la production et le contrôle de son information financière et comptable, le Groupe a pris la décision de faire évoluer son système d'information vers un système de gestion intégré ; le Groupe a poursuivi en 2005 les travaux démarrés en début d'année 2004. À ce jour, le système de gestion intégré a été partiellement déployé dans le Groupe. La formalisation de tous les processus financiers de l'entreprise a quasiment été achevée au cours de l'année 2005.

En 2006 le Groupe va poursuivre la mise en place de ce système de gestion intégré.

Conformément à la démarche progressive adoptée, le Groupe va poursuivre son action en matière de contrôle interne et d'audit interne en menant les actions suivantes en 2006 :

- poursuite du travail d'analyse des risques financiers ;
- revue des contrôles sur les processus clés du Groupe, renforcement des procédures existantes et des « best practices » ;
- évaluation de la pertinence, de la réalité et de l'efficacité des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédure et de systèmes d'information dans chaque filiale du Groupe.

GFI Informatique attache une grande importance à ce projet de contrôle et d'audit interne et considère la bonne conduite de ce programme comme l'une de ses priorités pour 2006.

Le président du Conseil d'administration

5

Cours de bourse et volumes de transactions

→ Analyse des transactions

p. 58

Depuis la réforme de la cote de la bourse Euronext intervenue le 21 février 2005, le titre fait partie du compartiment B de l'Eurolist d'Euronext et des indices CAC MidSmall 190, CAC Small 90, IT 50, IT All Shares et Next 150.

Les informations présentées ci-après, provenant d'Euronext, ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui les rendrait inexactes ou trompeuses.

→ Analyse des transactions

Titre GFI Informatique

	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes (en millions d'euros)	Moyenne quotidienne des capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (clôture) (en euros)
2004								
Octobre	21	2 710 264	129 060	13,96	0,66	4,92	5,44	5,15
Novembre	22	5 673 778	257 899	27,05	1,23	4,42	5,25	4,75
Décembre	23	7 640 229	332 184	33,77	1,47	4,20	4,73	4,38
2005								
Janvier	21	6 941 040	330 526	34,20	1,63	4,52	5,38	4,80
Février	20	6 110 829	305 541	33,12	1,66	5,21	5,59	5,43
Mars	21	5 645 387	268 828	30,40	1,45	5,03	5,73	5,35
Avril	21	4 061 154	193 388	20,07	0,96	4,45	5,28	4,95
Mai	22	4 702 523	213 751	21,34	0,97	4,36	4,84	4,52
Juin	22	5 366 696	243 941	26,50	1,20	4,73	5,04	4,93
Juillet	21	5 478 888	260 899	29,06	1,38	5,14	5,53	5,29
Août	23	5 135 129	223 266	28,71	1,25	5,22	5,78	5,45
Septembre	22	10 400 247	472 739	62,74	2,85	5,23	6,49	6,00
Octobre	21	4 817 801	229 419	30,25	1,44	6,08	6,42	6,23
Novembre	22	8 760 314	398 196	51,23	2,33	5,47	6,55	5,86
Décembre	21	7 961 121	379 101	47,79	2,28	5,47	6,37	6,04
2006								
Janvier	22	8 043 060	365 594	53,73	2,44	6,31	6,99	6,70
Février	20	7 745 012	387 251	53,98	2,70	6,61	7,14	6,90
Mars	23	8 755 349	380 667	63,20	2,75	6,85	7,50	7,23

Bons de souscription d'actions remboursables GFI Informatique

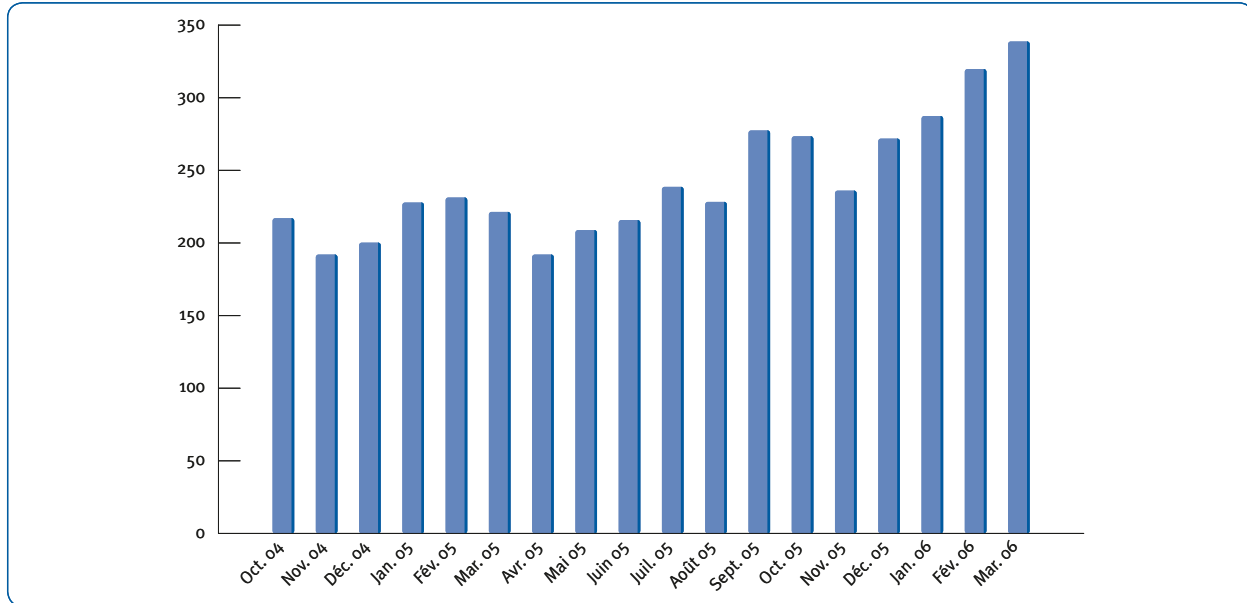
	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions en titres	Total des volumes (en euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (clôture) (en euros)
2004						
Octobre	21	231 490	299 831	1,17	1,42	1,30
Novembre	22	367 477	413 183	0,95	1,31	1,11
Décembre	23	539 396	572 300	0,93	1,19	1,04
2005						
Janvier	21	558 766	790 825	1,18	1,63	1,33
Février	20	436 771	693 331	1,44	1,74	1,57
Mars	21	392 172	594 996	1,28	1,67	1,48
Avril	21	282 745	359 596	0,00	1,43	1,25
Mai	22	239 879	286 509	0,00	1,32	1,15
Juin	22	246 702	339 720	1,30	1,46	1,37
Juillet	21	158 710	228 475	1,32	1,52	1,43
Août	23	282 368	429 914	1,34	1,60	1,46
Septembre	22	994 025	1 732 352	1,33	1,97	1,70
Octobre	21	445 664	784 161	1,60	1,91	1,77
Novembre	22	633 170	983 556	1,36	1,80	1,54
Décembre	21	557 791	976 021	1,41	1,86	1,72
2006						
Janvier	22	715 162	1 421 572	1,88	2,12	1,98
Février	20	680 674	1 360 296	1,84	2,11	1,97
Mars	23	1 113 390	2 370 635	1,96	2,28	2,09

Obligation GFI Informatique

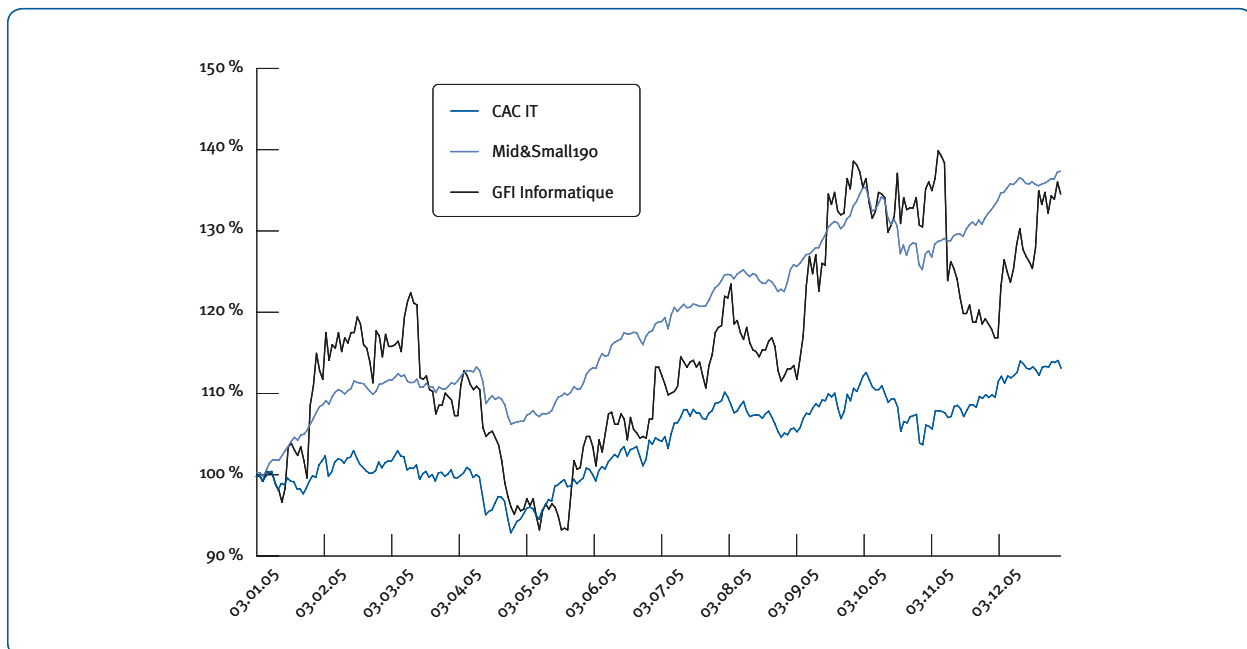
Les obligations GFI Informatique peuvent juridiquement donner lieu à une cotation mais le nombre très restreint d'obligataires ne permet pas l'accès à une cotation.

Capitalisation boursière

(en millions d'euros)



Évolution relative du cours de l'action GFI Informatique et des indices de référence



6

Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2005

→ Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2005

p. 62

→ Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2005

La liste détaillée des filiales du Groupe GFI Informatique est présentée en partie II de l'annexe aux comptes consolidés.

Les relations intragroupe sont de deux types :

Moyens de financement

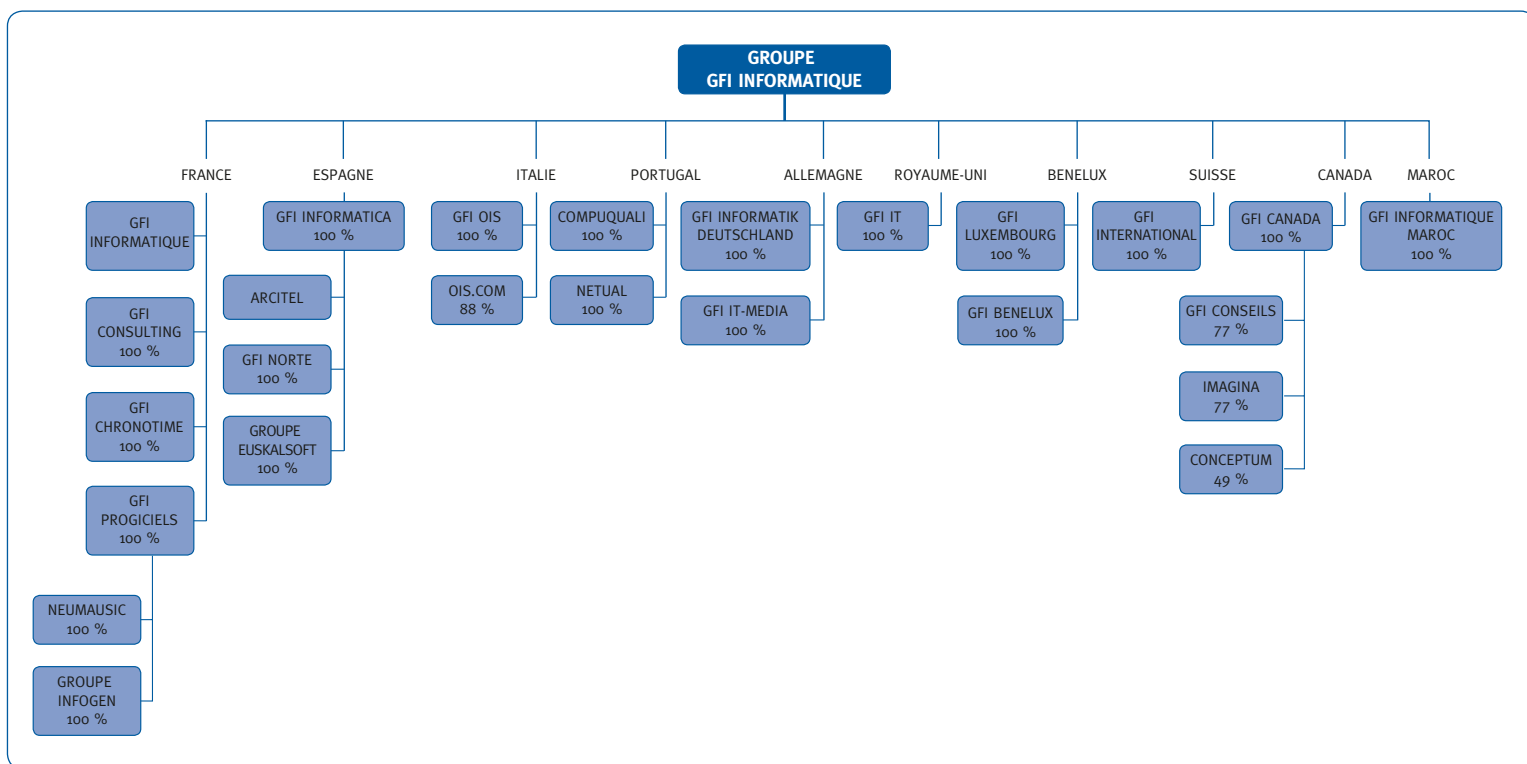
La gestion de la trésorerie, mutualisée au niveau du Groupe, est centralisée chez la société mère GFI Informatique SA. Les échanges financiers entre cette dernière et les filiales du Groupe s'opèrent aux conditions suivantes :

- rémunération des prêts : taux EONIA +/- une marge proche des conditions de marché (+ 1 % lorsque la filiale emprunte et - 0,3 % lorsque la filiale prête) ;
- rémunération des emprunts : taux EONIA +/- une marge proche des conditions de marché (+ 1 % lorsque la filiale emprunte et - 0,3 % lorsque la filiale prête).

Gestion de la compétence et des ressources humaines

La recherche de compétence se fait de manière prioritaire au sein du Groupe. Ceci peut donc entraîner des mises à disposition de salariés entre filiales du Groupe.

De manière générale, la marge réalisée sur le contrat est répartie également entre les sociétés parties prenantes.



États financiers consolidés au 31 décembre 2005 (en normes IFRS)

Comptes consolidés	p. 64
Notes annexes aux comptes consolidés	p. 68
→ Notes préliminaires	p. 68
Informations relatives à l'entreprise	p. 68
Déclaration de conformité	p. 68
→ Autres informations	p. 68
I. Principes et méthodes comptables	p. 68
Principes généraux de consolidation	p. 68
Présentation	p. 69
Méthodes d'évaluation	p. 69
II. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation	p. 74
Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages de contrôle	p. 74
Liste des sociétés consolidées	p. 75
III. Notes sur le bilan consolidé	p. 77
NOTE 1 : Information sectorielle	p. 77
NOTE 2 : Écarts d'acquisition	p. 80
NOTE 3 : Autres immobilisations incorporelles	p. 81
NOTE 4 : Immobilisations corporelles	p. 82
NOTE 5 : Actifs financiers non courants	p. 83
NOTE 6 : Variation des impôts différés	p. 84
NOTE 7 : Autres actifs financiers non courants	p. 86
NOTE 8 : Clients et comptes rattachés	p. 86
NOTE 9 : Autres créances	p. 86
NOTE 10 : Endettement, part à long terme	p. 87
NOTE 11 : Provisions non courantes	p. 88
NOTE 12 : Passifs financiers courants	p. 89
NOTE 13 : Autres passifs financiers non courants et courants	p. 90
NOTE 14 : Provisions courantes	p. 90
NOTE 15 : Endettement, part à court terme	p. 91
NOTE 16 : Dettes fiscales et sociales	p. 92
NOTE 17 : Autres passifs courants	p. 92
IV. Notes sur le compte de résultat consolidé	p. 92
NOTE 18 : Information sectorielle	p. 92
NOTE 19 : Chiffre d'affaires	p. 94
NOTE 20 : Charges de personnel et effectifs	p. 94
NOTE 21 : Résultat opérationnel	p. 95
NOTE 22 : Coût de l'endettement financier net	p. 95
NOTE 23 : Autres produits et charges financiers	p. 95
NOTE 24 : Impôts sur les résultats	p. 96
NOTE 25 : Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	p. 96
V. Autres informations	p. 97
NOTE 26 : Risques divers	p. 97
NOTE 27 : Engagements hors bilan	p. 97
NOTE 28 : Événements postérieurs	p. 98
NOTE 29 : Informations relatives aux parties liées	p. 98
NOTE 30 : Politique de gestion des risques financiers	p. 99
NOTE 31 : Impacts du passage aux normes IAS/IFRS	p. 101

Comptes consolidés

→ Bilans consolidés

(en milliers d'euros)		31.12.05	31.12.04	Impacts IAS 32 et 39	01.01.05
ACTIF					
Écarts d'acquisition	(note 2)	149 505	153 917		153 917
Autres immobilisations incorporelles	(note 3)	8 210	6 356		6 356
Immobilisations corporelles	(note 4)	10 236	10 409		10 409
Actifs financiers non courants	(note 5)	3 649	3 558	(388)	3 170
Impôts différés actifs	(note 6)	351	890		890
Autres actifs financiers non courants	(note 7)	1 566	1 273		1 273
Actifs non courants		173 517	176 403	(388)	176 015
Stocks de marchandises		1 905	3 996		3 996
Clients et comptes rattachés	(note 8)	218 225	183 294		183 294
Autres créances	(note 9)	20 448	15 527		15 527
Charges constatées d'avance		5 187	4 076	(1 021)	3 055
Trésorerie et équivalent de trésorerie		27 350	22 183		22 183
Actifs courants		273 115	229 076	(1 021)	228 055
TOTAL ACTIF		446 632	405 479	(1 409)	404 070

(en milliers d'euros)		31.12.05	31.12.04	Impacts IAS 32 et 39	01.01.05
PASSIF					
Capital		86 308	86 308		86 308
Primes		46 679	14 053	1 611	15 664
Réserves consolidées		7 567	56 770	(1 738)	55 032
Résultat consolidé de l'exercice		10 959	(16 618)		(16 618)
Autres		(1 635)	(1 681)		(1 681)
Réserves de conversion		2 794	713		713
Capitaux propres, Part du Groupe		152 672	139 545	(127)	139 418
Intérêts minoritaires		2 456	1 171		1 171
CAPITAUX PROPRES		155 128	140 716	(127)	140 589
Endettement, part à long terme	(note 10)	55 181	59 228	(2 086)	57 142
Impôts différés passifs	(note 6)	856	508	372	880
Provisions non courantes	(note 11)	14 117	13 449		13 449
Autres passifs financiers non courants	(note 13)	4 710	2 182	(45)	2 137
Passifs non courants		74 864	75 367	(1 759)	73 608
Provisions courantes	(note 14)	6 637	9 129		9 129
Endettement, part à court terme	(note 15)	13 275	13 618		13 618
Passifs financiers courants	(note 12)	897	0	477	477
Autres passifs financiers courants	(note 13)	300	0		0
Fournisseurs		61 558	49 827		49 827
Dettes fiscales et sociales	(note 16)	104 267	90 182		90 182
Autres passifs courants	(note 17)	7 680	9 369		9 369
Produits constatés d'avance		22 026	17 271		17 271
Passifs courants		216 640	189 396	477	189 873
TOTAL PASSIF		446 632	405 479	(1 409)	404 070

◆ Comptes de résultat consolidés

		Exercice clos le 31 décembre	
(en milliers d'euros)		2005	2004
Chiffre d'affaires net	<i>(note 19)</i>	543 757	516 361
Achats et charges externes		(183 626)	(179 949)
Impôts, taxes et versements assimilés		(11 135)	(9 781)
Charges de personnel	<i>(note 20)</i>	(316 744)	(300 814)
Dotations aux amortissements		(4 703)	(4 857)
Dotations aux provisions nettes des reprises		1 101	(467)
Autres produits et charges opérationnels courants		1 039	2 064
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		29 689	22 557
Restructurations		(2 521)	(8 550)
Résultat des cessions et liquidations		(2 906)	(1 594)
Dépréciation des écarts d'acquisition		(2 400)	(16 705)
Autres produits et charges opérationnels		(876)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	<i>(NOTE 21)</i>	20 986	(4 292)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		64	126
Coût de l'endettement financier brut		(2 954)	(2 297)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	<i>(NOTE 22)</i>	(2 890)	(2 171)
Autres produits et charges financiers	<i>(note 23)</i>	(160)	51
Impôts sur les résultats	<i>(note 24)</i>	(6 658)	(7 663)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION		11 278	(14 075)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	<i>(note 25)</i>	(61)	(2 376)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		11 217	(16 451)
dont part du Groupe		10 959	(16 618)
dont part des minoritaires		258	167

		Exercice clos le 31 décembre	
		2005	2004
RÉSULTAT * DE BASE PAR ACTION			
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation		43 154 206	43 153 755
Résultat par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en euros)		0,26	(0,33)

		Exercice clos le 31 décembre	
		2005	2004
RÉSULTAT * DILUÉ PAR ACTION			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		43 154 206	43 153 755
Nombre moyen d'options de souscription d'actions en circulation		0	325 066
Nombre moyen d'actions liées aux OBSAR et BSAR susceptibles d'être émis		7 854 664	7 854 501
NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES DILUÉS		51 008 870	51 333 322
Résultat dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en euros)		0,22	(0,28)

* Résultat part du Groupe avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Les données relatives à l'exercice 2004 présentées ci-dessus sont retraitées selon les règles IAS/IFRS, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39, appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

→ Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2005	2004
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 217	(16 451)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 026	27 793
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 239	na
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	2 540	1 682
Profits et pertes de dilution	(102)	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	19 920	13 024
Coût de l'endettement financier net *	1 981	2 171
Impôt différé	624	1 551
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	22 525	16 746
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	2 723	5 176
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	25 248	21 922
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 363)	(8 291)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 374)	(3 524)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	583	414
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(569)	0
+/- Incidences des variations de périmètre	(5 114)	2 556
+/- Variations des prêts et avances consenties	(8)	(42)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(12 845)	(8 887)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
• versées par les actionnaires de la société mère	0	7
• versées par les minoritaires des sociétés intégrées	217	0
+/- Rachats et reventes d'actions propres	402	(325)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	(1 719)
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
+/- Souscription et remboursements d'emprunts	(6 646)	(14 918)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	318	2 564
- Intérêts financiers versés	(2 061)	(2 284)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(7 770)	(16 675)
+/- Incidence des variations de cours des devises	546	(28)
VARIATION DE TRÉSORERIE	5 179	(3 668)

* Le coût de l'endettement financier net présenté dans le tableau de flux de trésorerie est retraité du montant des variations de valeur de l'emprunt obligataire.

La variation de trésorerie nette présentée ci-dessus, ainsi que l'endettement net du Groupe se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	01.01.05	Variations	Reclassement	31.12.05
Valeurs mobilières de placement	5 016	9 055		14 071
Disponibilités	17 167	(2 512)	(1 376)	13 279
Concours bancaires courants	(228)	(1 364)		(1 592)
Trésorerie nette	21 955	5 179	(1 376)	25 758
Endettement, part à long terme	(57 142)	1 961		(55 181)
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	(10 281)	3 036		(7 245)
Autres dettes financières à court terme	(3 109)	(479)	(850)	(4 438)
Endettement financier brut	(70 532)	4 518	(850)	(66 864)
Endettement financier net	(48 577)	9 697	(2 226)	(41 106)

♦ Variation des capitaux propres du Groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise consolidante	Charges et produits comptabilisés	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mineurs	Capitaux propres totaux
Situation IFRS au 1^{er} janvier 2004	86 306	14 048	57 017	1 472	(483)	(116)	0	158 244	(81)	158 163
Affectation du résultat 2003			1 472	(1 472)				0		0
Dividendes versés			(1 719)					(1 719)		(1 719)
BSAR	2	5						7		7
Résultat 2004				(16 618)				(16 618)	167	(16 451)
Titres de l'entreprise consolidante					(464)			(464)		(464)
Variation de périmètre								0	1 102	1 102
Augmentation de capital								0	1	1
Variation des écarts actuariels						(618)		(618)		(618)
Variation de la réserve de conversion							713	713	(18)	695
Situation IFRS au 31 décembre 2004	86 308	14 053	56 770	(16 618)	(947)	(734)	713	139 545	1 171	140 716
Impact du passage IAS 32 et IAS 39 sur les capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005 :										
Emprunt obligataire en coût amorti		1 611	(918)					693		693
Instruments de couverture en juste valeur			(443)					(443)		(443)
Actualisation des dettes et créances long terme			(377)					(377)		(377)
Situation IFRS au 1^{er} janvier 2005	86 308	15 664	55 032	(16 618)	(947)	(734)	713	139 418	1 171	140 589
Affectation du résultat 2004			(16 618)	16 618				0		0
Prime de fusion		31 015	(31 015)					0		0
Résultat 2005				10 959				10 959	258	11 217
Titres de l'entreprise consolidante			168		211			379		379
Variation de périmètre								0	458	458
Augmentation de capital								0	217	217
Variation des écarts actuariels						(165)		(165)		(165)
Variation de la réserve de conversion							2 081	2 081	352	2 433
Situation IFRS au 31 décembre 2005	86 308	46 679	7 567	10 959	(736)	(899)	2 794	152 672	2 456	155 128

La prime de fusion de 31 millions d'euros est liée à la transmission universelle de patrimoine de la société GFI ISS en faveur de son actionnaire unique, la société mère du Groupe.

Après émission de 104 actions nouvelles au cours de l'exercice, le capital social de GFI Informatique s'élève au 31 décembre 2005 à 86 308 554 euros il est composé de 43 154 277 actions de 2 euros de valeur nominale.

La rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représentait 194 888 titres au 31 décembre 2004, valorisés au cours moyen des transactions réalisées en 2004, soit 947 milliers d'euros.

Au cours de la période, l'acquisition de 342 069 titres d'autocontrôle au prix moyen de 5,35 euros par titre ainsi que la cession de 411 874 titres d'autocontrôle ont porté ce nombre de titres à 125 083 au 31 décembre 2005. Ces titres représentent 0,3 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, le nombre total d'actions autorisées par l'Assemblée générale des actionnaires et non émises est de 17 190 991 actions.

Au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2005, il est proposé aux actionnaires la distribution en 2006 d'un dividende de 4 633 960 euros. Cette résolution est soumise à la décision de l'Assemblée générale du 31 mai 2006.

Notes annexes aux comptes consolidés

→ Notes préliminaires

En date du 28 mars 2006, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de GFI Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2006.

Informations relatives à l'entreprise

GFI INFORMATIQUE SA est la société mère d'un groupe international de services en technologies de l'information. GFI INFORMATIQUE met au service de ses clients son expertise en matière de conseil, de solutions logicielles, d'ingénierie, d'intégration de systèmes et d'infogérance. Présent à tous les stades du cycle de vie des systèmes d'information, GFI INFORMATIQUE s'adresse principalement aux grandes entreprises, aux administrations et aux collectivités territoriales. Le Groupe compte plus de 40 agences en France et 9 implantations en Europe du Sud, Europe du Nord, Maroc et Canada.

Déclaration de conformité

GFI Informatique se conforme au règlement européen du 19 juillet 2002 relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS / IFRS.

Ces comptes comprennent, à titre comparatif, des données

relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2005 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date, adoptées par l'Union européenne. Par ailleurs, GFI INFORMATIQUE applique par anticipation, depuis le 1^{er} janvier 2005, l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », publié au Journal Officiel de l'Union européenne en novembre 2005 et entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006, introduisant une option alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels directement en capitaux propres.

Les impacts du passage aux normes IAS/IFRS sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 ainsi que la réconciliation entre les résultats consolidés de l'exercice 2004 en principes français précédemment utilisés et en normes IFRS sont présentés en NOTE 31 : « Impacts du passage aux normes IAS/IFRS ».

Les comptes consolidés 2004 et 2003 établis en conformité avec les normes françaises sont disponibles dans le document de référence 2004 du Groupe déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers

→ Autres informations

I. Principes et méthodes comptables

Principes généraux de consolidation

1. Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de GFI Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui

correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque GFI Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles GFI Informatique exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint, sont consolidés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle sur l'activité économique, et il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

2. Date d'arrêt des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre. Par exception, les comptes de la filiale Conceptum consolidés sont ceux afférents à la période du 1^{er} novembre 2004 au 31 décembre 2005.

3. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «réserves de conversion» des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

4. Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaie étrangère sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat à l'exception des éléments qui en substance font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisés dans les capitaux propres.

5. Estimations et hypothèses comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes, notamment lors de l'évaluation des engagements en matière de retraite et des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de la période ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de la période constituent des dettes courantes.

Méthodes d'évaluation

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste «écart d'acquisition» et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. § « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés »).

• Logiciels

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

Logiciels acquis	sur 1 à 5 ans
Logiciels créés	sur 10 ans

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par GFI Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

• Frais de développement

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée de commercialisation prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

• Frais de recherche

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

• Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Terrains	non amortis
Constructions	sur 20 à 40 ans
Matériels informatiques	sur 1 à 5 ans
Matériels de transport	sur 5 ans
Matériels de bureau/autres	sur 5 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

• Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si, des événements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de GFI Informatique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation non cotés qui représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées en raison notamment de leur caractère non significatif ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment, des perspectives de rentabilité et de la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice en cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Clients et comptes rattachés

• Affacturage des créances

GFI Informatique et l'une de ses filiales espagnoles procèdent à l'affacturage d'une partie de leurs créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. GFI Informatique et sa filiale possèdent un droit de tirage à hauteur des créances cédées. Les créances clients cédées sont maintenues dans le poste « clients » et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste « dettes financières ».

• Clients et comptes rattachés

Les créances faisant l'objet d'un litige identifié sont dépréciées à 100 %.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux instruments existants. Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

Endettement

• **Emprunt obligataire**

GFI Informatique a émis des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) et des Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR). L'OBSAR est retraitée pour distinguer la composante dette d'une part et la composante capitaux propres d'autre part :

- la première composante (Obligation) s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers ;
- la seconde composante (BSAR) s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société.

La partie dette est évaluée selon la méthode du coût amorti préconisée par la norme IAS 39.

La composante capitaux propres est inscrite en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission et la valeur de la composante dette actualisée. La valeur inscrite à l'origine dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées par contrepartie des capitaux propres.

Les frais d'émission d'emprunt enregistrés ont été comptabilisés en diminution de la composante dette comme requis en IFRS.

L'effet dilutif de l'OBSAR est intégré dans le calcul du résultat dilué par action.

• **Autres emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

• **Engagements en matière de retraite**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit

projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « produits et charges comptabilisés dans la période durant laquelle ils surviennent ».

À la suite de négociations avec les partenaires sociaux, l'article 16 de la Convention collective nationale du SYNTEC relatif à la mise à la retraite a été modifié en juillet 2004. Le coût des services passés afférent à cette modification est comptabilisé en charge linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis au personnel.

Il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe GFI Informatique.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont provisionnées conformément à l'IAS 19.

- **Autres provisions**

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de GFI Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- **Assistance Technique, Conseil et Intégration de Systèmes en Régie**

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- **Prestations faisant l'objet d'un forfait**

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- **Intégration de Systèmes associée à des ventes de progiciels ou de matériels**

La part de revenu relative aux progiciels et matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

- **Ventes de Progiciels et de Matériels**

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

- **Maintenance**

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré prorata temporis sur la durée du contrat.

Résultat opérationnel

Dans un souci de clarté de lecture de ses comptes et en conformité avec les recommandations du Conseil national de la comptabilité (CNC) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels et de montant particulièrement significatifs, généralement repris dans la communication financière.

Charges de personnel

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Salaires, traitements et autres » du compte de résultat.

Résultat des activités cédées ou abandonnées

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées à la clôture sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les BSAR en circulation à la clôture.

En cas d'émission d'actions gratuites, le nombre d'actions de toutes les périodes présentées est retraité pour tenir compte rétroactivement de ces opérations.

Les résultats par action sont calculés sur la base de résultats excluant le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

GFI Informatique a retenu les secteurs géographiques comme premier niveau d'information, et les secteurs d'activité comme deuxième niveau.

II. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages de contrôle

Acquisitions

Les sociétés suivantes ont été consolidées selon la méthode de l'acquisition à compter de la date à laquelle le contrôle a été transféré au Groupe GFI Informatique :

- 1^{er} janvier 2005 : 100 % de la société française Srm GFI ;
- 1^{er} mai 2005 : 100 % de la société canadienne Imagina ;
- 15 septembre 2005 : 100 % de la société hollandaise GFI Consulting Netherlands B.V. ;
- 1^{er} novembre 2005 : 100 % de la société portugaise Netual.

Cession

La société anglaise GFI Informatics est sortie du périmètre à la date de sa cession, le 12 octobre 2005.

Liquidations

Les sociétés GFI Informatica B.V. et Images & Promotion ont été liquidées durant la période.

Impacts des variations de périmètre

Ces opérations n'ayant pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

Les impacts chiffrés de la contribution au titre de 2005 des sociétés entrées et sorties du périmètre sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat Opérationnel courant	Résultat net
Sorties de périmètre	18 654	400	261
Entrées de périmètre	7 037	435	321

Autres opérations juridiques

- Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Informatique, des sociétés GFI ISS et CODE 511 entraînant transmission universelle du patrimoine respectivement en date des 1^{er} janvier 2005 et 1^{er} octobre 2005.
- Fusion des sociétés SKR & Co. et SKR System en date du 1^{er} janvier 2005.

Liste des sociétés consolidées

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la période sont les suivantes :

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
France							
GFI Informatique S.A.	199, rue Championnet	75018 Paris	385 365 713	Société mère - tête de Groupe			France
Informatique et Services	158, avenue de Verdun	92130 Issy-Les-Moulineaux	413 460 072	IG	100 %	100 %	France
S.C.I. Gifimo	158, avenue de Verdun	92130 Issy-Les-Moulineaux	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
Financière Sinorg	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	384 875 159	IG	100 %	100 %	France
GFI Progiciels	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Gie Anis	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	389 285 784	IG	100 %	100 %	France
Némausic	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	329 936 876	IG	100 %	100 %	France
S.C.I. Via Domitia	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France
Images & Promotion *	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	784 317 075	IG	100 %	100 %	France
GFI Consulting	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	433 940 145	IG	100 %	100 %	France
GFI Chrono Time	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	433 940 574	IG	100 %	100 %	France
SCBF	6, boulevard du Général Leclerc	92110 Clichy	433 940 079	IG	100 %	100 %	France
SNCI	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	433 940 723	IG	100 %	100 %	France
Infogen Systems	3, rue Collange	92300 Levallois	343 025 615	IG	100 %	100 %	France
GFI Infogen	3, rue Collange	92300 Levallois	387 554 710	IG	100 %	100 %	France
Simabay	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	434 749 719	IG	100 %	100 %	France
SRM GFI	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	390 968 966	IG	100 %	100 %	France
Europe							
GFI Benelux	Chaussée des Collines, 54	13000 Wavre	85.300	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI New Business Belgique	Chaussée des Collines, 54	13000 Wavre	38.698	IG	100 %	100 %	Belgique

* La sortie du périmètre des sociétés GFI Informatica B.V., Images & Promotion et GFI Informatics est intervenue au cours de la période.

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
GFI Luxembourg	Route de Luxembourg, 183	8077 Bertrange	24.187	IG	100 %	100 %	Luxembourg
GFI Consulting Netherland B.V.	Kerkeboslaan 1, 2243 CM Wassenaar	2240 BA Wassenaar	34181929	IG	100 %	100 %	Hollande
GFI Informatica B.V. *	Gebouw Office point Bijdorp Oost 26	2990 AA Barendrecht	20062058	IG	100 %	100 %	Hollande
GFI International	19, chemin des Champs des Filles	1228 Plan-les- Ouates	CH-660-0703000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Switzerland AG	27, Im. Chrummenacher	8315 Lindau	CH-020.4.000.451-4	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Group AG	27, Im. Chrummenacher	8316 Lindau	CH-020.3.021.601-1	IG	100 %	100 %	Suisse
Grupo Corporativo GFI Informatica	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Ibérix	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	B-81154148	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Levante	Avda.de Elche, 183	03008 Alicante	B-53096749	IG	100 %	100 %	Espagne
Arcitel	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-81958449	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Cataluña	C/Salvador Espriu, 25	08005 Barcelona	A-82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo GFI Norte	C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao- Vizcaya	B-48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Euskalsoft	Poligono Industrial Rekalde 1 n°54	20160 Lasarte Oria - Guipuzcoa	B-20482295	IG	100 %	100 %	Espagne
Gastinfo	Avd. Gasteiz, 25	01008 Vitoria- Alava	B-01157825	IG	100 %	100 %	Espagne
3B Norte	Alameda Recalde, 36	48009 Bilbao- Vizcaya	B-48302939	IG	100 %	100 %	Espagne
Advanced Software Technologies	C/Caleruega n°102 - 2°Izqda	28033 Madrid	A-78897964	IG	98 %	98 %	Espagne
GFI Informatics *	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ	1244813	IG	100 %	100 %	UK
GFI Information Technologies Ltd	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ	3629862	IG	100 %	100 %	UK
GFI Consulting Limited	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ	3401275	IG	100 %	100 %	UK
GFI Consulting	Via Cernaia, 15	10121 Turino	12890800159	IG	100 %	100 %	Italie
GFI Technology	Via Caldera, 21	20153 Milano	12876730156	IG	100 %	100 %	Italie
Ois com	Via Mosca, 52	00142 Roma	5576691009	IG	88 %	88 %	Italie
GFI Ois	Via XX Settembre, 3	10121 Turino	3735050159	IG	100 %	100 %	Italie
Soluzioni	Via Cernaia, 15	10121 Turino	8286310019	IG	100 %	100 %	Italie
Compuquali	TagusPark, Qualidade, Bloco B2-3A	2780-920 Oeiras	CRC Cascais 15423	IG	100 %	100 %	Portugal
Netual	Rua Joao Afonso	3800-198 Aveiro	CRC Aveiro 4170	IG	100 %	100 %	Portugal

* La sortie du périmètre des sociétés GFI Informatica B.V., Images & Promotion et GFI Informatics est intervenue au cours de la période.

Nom de la société	Siège social Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Calléo Germany GmbH	Vor der Niederpfort, 7	65428 Rüsselsheim- Bauschheim	HRB 84047	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Holding GmbH	Heilbronner Str. , 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Management Holding	Heilbronner Str. , 86	70191 Stuttgart	HRB 21063	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Deutschland AG&Co	Heilbronner Str. ,86	70191 Stuttgart	HRA 13026	IG	100 %	100 %	Allemagne
UBS Software - Service GmbH	Heilbronner Str. ,86	70191 Stuttgart	HRB 9600	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI-IT Media Consult GmbH	Heilbronner Str. ,86	70191 Stuttgart	HRB 17899	IG	100 %	100 %	Allemagne
SKR System GmbH	Barkhausenweg, 11	22339 Hamburg	HRB 61666	IG	100 %	100 %	Allemagne
Hors Europe							
Ixi Canada	666 Sherbrooke Ouest Bureau 300	H3A 1E7 Montréal	1148933022	IG	100 %	100 %	Canada
GFI Canada Inc.	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1149422595	IG	100 %	100 %	Canada
GFI Conseils Inc.	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1142666875	IG	77 %	77 %	Canada
Conceptum	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1149074370	IP	49 %	49 %	Canada
GFI Solutions Inc	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1162631056	IP	50 %	50 %	Canada
Imagina Solutions Technologiques Inc.	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1015768408	IG	100 %	77 %	Canada
GFI Informatique Maroc	140, bd d'Anfa	2000 Casablanca	50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding GFI Informatique Maroc	140, bd d'Anfa	2000 Casablanca	113.607	IG	100 %	100 %	Maroc
GFI Afrique	Zone 4 C, rue Louis Lumière	G 147 Abidjan	253395	IG	100 %	100 %	Côte d'Ivoire

* La sortie du périmètre des sociétés GFI Informatica B.V., Images & Promotion et GFI Informatics est intervenue au cours de la période.

III. Notes sur le bilan consolidé

NOTE 1 : Information sectorielle

Les actifs et passifs sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et des transactions intragroupe, sauf si ces soldes et ces transactions intragroupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Le cas échéant, les provisions intragroupe sur les soldes des transactions entre deux secteurs, éliminées dans les comptes consolidés, ne figurent pas dans le détail ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31.12.05	Intra- groupe	France	Espagne	Italie	Portugal	Alle- magne	Royaume- Uni	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Écarts d'acquisition	149 505		47 844	29 404	35 657	6 132	11 588	0	84	2 579	15 691	526
Autres immobilisations incorporelles	8 210		7 731	407	37	0	11	0	2	0	12	10
Immobilisations corporelles	10 236		4 465	1 542	428	1 185	316	1 751	205	27	231	86
Actifs financiers non courants	3 649		1 733	299	753	0	113	0	94	3	546	108
Impôts différés actifs	351		252	0	6	6	0	0	54	1	0	32
Autres actifs financiers non courants	1 566		0	0	0	0	0	0	0	0	1 566	0
ACTIFS NON COURANTS	173 517	0	62 025	31 652	36 881	7 323	12 028	1 751	439	2 610	18 046	762
Stocks de marchandises	1 905		289	297	1 231	2	0	0	0	0	0	86
Clients et comptes rattachés	218 225	(3 656)	120 969	28 714	52 946	5 252	2 193	0	4 697	1 557	3 795	1 758
Autres créances	20 448	(81 195)	80 740	1 688	4 391	5 755	130	0	182	7 705	897	155
Charges constatées d'avance	5 187	(13)	3 044	1 209	443	78	156	0	122	37	70	41
Trésorerie et équivalent de trésorerie	27 350		13 878	2 828	4 046	1 646	1 600	48	274	307	2 379	344
ACTIFS COURANTS	273 115	(84 864)	218 920	34 736	63 057	12 733	4 079	48	5 275	9 606	7 141	2 384
Endettement, part à long terme	55 181		54 599	0	0	558	0	0	0	0	24	0
Impôts différés passifs	856		55	623	0	0	39	2	0	0	137	0
Provisions non courantes	14 117		3 892	0	10 225	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	4 710		545	0	0	755	0	0	0	0	3 410	0
PASSIFS NON COURANTS	74 864	0	59 091	623	10 225	1 313	39	2	0	0	3 571	0
Provisions courantes	6 637		5 852	96	482	0	31	0	150	19	0	7
Endettement, part à court terme	13 275		9 554	3 159	0	515	0	0	0	0	47	0
Passifs financiers courants	897		897	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers courants	300		0	0	0	0	300	0	0	0	0	0
Fournisseurs	61 558	(8 695)	30 359	6 870	21 501	374	3 988	2 260	1 991	599	1 605	706
Dettes fiscales et sociales	104 267		80 293	7 097	11 459	1 983	600	0	471	157	1 707	500
Autres passifs courants	7 680	(76 169)	10 260	17 144	9 744	128	12 415	8 681	2 839	14 391	8 234	13
Produits constatés d'avance	22 026		15 098	3 793	1 298	36	727	0	929	6	73	66
PASSIFS COURANTS	216 640	(84 864)	152 313	38 159	44 484	3 036	18 061	10 941	6 380	15 172	11 666	1 292

(en milliers d'euros)	01.01.05	Intra- groupe	France	Espagne	Italie	Portugal	Alle- magne	Royaume- Uni	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Écarts d'acquisition	153 917		47 349	29 404	38 057	5 535	11 488	8 035	61	2 596	10 878	514
Autres immobilisations incorporelles	6 356		5 623	192	13	0	8	512	2	4	0	2
Immobilisations corporelles	10 409		4 590	1 370	683	739	410	1 951	320	71	180	95
Actifs financiers non courants	3 170		1 841	244	787	0	113	0	88	6	4	87
Impôts différés actifs	890		659	0	3	1	0	108	84	4	11	20
Autres actifs financiers non courants	1 273		0	0	0	0	0	0	0	0	1 273	0
ACTIFS NON COURANTS	176 015	0	60 062	31 210	39 543	6 275	12 019	10 606	555	2 681	12 346	718
Stocks de marchandises	3 996		1 043	63	1 797	1	0	1 037	0	0	0	55
Clients et comptes rattachés	183 294	(3 629)	100 688	21 696	44 590	3 222	2 495	3 734	3 754	2 730	2 515	1 499
Autres créances	15 527	(95 051)	90 146	1 875	2 767	5 444	293	0	874	8 390	663	126
Charges constatées d'avance	3 055		1 578	554	373	77	98	176	118	17	43	21
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 183		7 680	1 731	3 514	1 892	1 225	1 286	854	297	3 143	561
ACTIFS COURANTS	228 055	(98 680)	201 135	25 919	53 041	10 636	4 111	6 233	5 600	11 434	6 364	2 262
Endettement, part à long terme	57 142		57 083	0	0	0	0	0	0	0	59	0
Impôts différés passifs	880		446	314	25	0	38	6	0	0	51	0
Provisions non courantes	13 449		3 163	0	10 286	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers non courants	2 137		272	0	0	0	0	0	0	0	1 865	0
PASSIFS NON COURANTS	73 608	0	60 964	314	10 311	0	38	6	0	0	1 975	0
Provisions courantes	9 129		6 776	357	1 555	0	51	0	333	50	0	7
Endettement, part à court terme	13 618		10 701	2 862	14	0	0	0	0	1	40	0
Passifs financiers courants	477		477	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	49 827	(9 857)	22 491	4 081	18 980	150	3 740	5 363	1 394	569	2 027	889
Dettes fiscales et sociales	90 182		69 564	6 027	7 996	1 706	813	857	1 146	215	1 508	350
Autres passifs courants	9 369	(88 823)	8 886	16 113	9 278	701	12 555	22 236	3 250	15 211	9 959	3
Produits constatés d'avance	17 271		9 690	3 123	821	0	85	2 694	668	104	42	44
PASSIFS COURANTS	189 873	(98 680)	128 585	32 563	38 644	2 557	17 244	31 150	6 791	16 150	13 576	1 293

NOTE 2 : Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.04	Modifications des % de contrôle	Dotation de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Écart de change	31.12.05
Valeurs brutes	172 751	(123)	na	3 563	(11 622)	2 991	167 560
Amortissements et dépréciations cumulés	18 834	(11)	2 400	na	(3 356)	188	18 055
Valeurs nettes	153 917	(112)	(2 400)	3 563	(8 266)	2 803	149 505

(en milliers d'euros)	31.12.03	Modifications des % de contrôle	Dotation de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Écart de change	31.12.04
Valeurs brutes	168 098	(1 334)	na	8 019	(2 159)	127	172 751
Amortissements et dépréciations cumulés	0	0	19 026	na	0	(192)	18 834
Valeurs nettes	168 098	(1 334)	(19 026)	8 019	(2 159)	319	153 917

Les modifications des pourcentages de contrôle correspondent à l'impact de la dilution de la participation du Groupe dans la société GFI Conseils Inc.

Les acquisitions correspondent principalement aux sociétés SRM GFI (447 milliers d'euros), Imagina (2 053 milliers d'euros) et Netual (597 milliers d'euros).

La colonne « Cessions » reflète la cession partielle des actifs de la filiale anglaise (8 266 milliers d'euros – cf. NOTE 21 : « Résultat opérationnel »).

Au 31 décembre 2005, les soldes dus au titre des engagements fermes d'acquisition et des compléments de prix relatifs aux prises de participation s'élèvent à 3 167 milliers d'euros et sont constatés en passifs financiers non courants.

La méthode d'évaluation est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Les prévisions d'activité sont basées, pour les principales sociétés opérationnelles, sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice

2006 avec des taux de croissance pour les années 2007 à 2010 compris entre 3 % et 10 % pour chaque société. Le taux de croissance à l'infini est fixé à 3 %. Enfin, le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de GFI Informatique qui s'élève à 10,7 %.

La réalisation de ces tests au 31 décembre 2005 a conduit à déprécier les écarts d'acquisition en Italie à hauteur de 2 400 milliers d'euros.

Il a été établi un test de sensibilité portant sur les deux paramètres de calcul suivants :

- une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation impacte de - 3 % la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan au 31 décembre 2005 ;
- une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini impacte de - 2 % la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan au 31 décembre 2005.

La répartition géographique des écarts d'acquisition est présentée en NOTE 1 : « Information sectorielle ».

NOTE 3 : Autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre

(en milliers d'euros)	2005			2004
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Logiciels acquis	5 609	4 069	1 540	1 576
Logiciels créés	1 779	74	1 705	492
Frais de développement	7 087	2 122	4 965	4 288
TOTAL	14 475	6 265	8 210	6 356

Les frais de développement répondant aux critères exposés en Partie II des présentes notes annexes sont portés en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée maximale de 8 ans à compter de la date de « recette » interne du projet.

L'application de cette règle comptable concerne principalement l'activité Progiciels du Groupe et a conduit à porter à l'actif au titre de l'exercice une valeur brute de 1 531 milliers d'euros (inclus dans la colonne « Augmentations » du tableau suivant). Par ailleurs, les frais

de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus se sont élevés à 3 179 milliers d'euros au cours de la période et figurent dans les charges opérationnelles de l'exercice.

Les logiciels correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises ou créées par le Groupe. Les logiciels créés correspondent aux frais afférents au projet ERP pour le Groupe (projet Theseus).

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.04	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31.12.05
Valeurs brutes	12 162	3 689	(291)	(1 139)	54	14 475
Amortissements et dépréciations cumulés	5 806	1 418	(263)	(722)	26	6 265
Valeurs nettes	6 356	2 271	(28)	(417)	28	8 210

(en milliers d'euros)	31.12.03	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31.12.04
Valeurs brutes	11 165	3 413	(3 389)	1 066	(93)	12 162
Amortissements et dépréciations cumulés	7 402	1 108	(3 549)	863	(18)	5 806
Valeurs nettes	3 763	2 305	160	203	(75)	6 356

Détail des variations de périmètre

(en milliers d'euros)	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Variations de périmètre
Valeurs brutes		(1 190)	(1 139)
Amortissements et dépréciations cumulés		(774)	(722)
Valeurs nettes		(416)	(417)

Détail des augmentations par nature

(en milliers d'euros)	Immobilisations acquises	Immobilisations générées en interne	Augmentations
Valeurs brutes	673	3 016	3 689
Amortissements et dépréciations cumulés	663	755	1 418
Valeurs nettes	10	2 261	2 271

La répartition géographique des immobilisations incorporelles est présentée en NOTE 1 : « Information sectorielle ».

La répartition sectorielle des coûts encourus au cours de l'exercice pour l'acquisition d'actifs est présentée dans la NOTE 4 : « Immobilisations corporelles ».

NOTE 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2005			2004
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	754	0	754	734
Constructions	2 441	858	1 583	1 389
Constructions acquises en crédit-bail	1 918	1 661	257	353
Installations techniques, matériel et outillage	3 173	2 076	1 097	689
Installations techniques, matériel et outillage acquis en crédit-bail	184	184	0	0
Autres immobilisations corporelles	27 382	21 669	5 713	6 641
Autres immobilisations corporelles acquises en crédit-bail	1 567	772	795	603
Immobilisations corporelles en-cours et avances et acomptes	37	0	37	0
TOTAL	37 456	27 220	10 236	10 409

Au 31 décembre

Au 31 décembre 2005, la valeur nette des immobilisations corporelles acquises par crédit-bail s'élève à 1 052 milliers d'euros.

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.04	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31.12.05
Valeurs brutes	39 548	3 651	(3 731)	(2 153)	141	37 456
Amortissements et dépréciations cumulés	29 139	3 266	(3 018)	(2 238)	71	27 220
Valeurs nettes	10 409	385	(713)	85	70	10 236

(en milliers d'euros)	31.12.03	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31.12.04
Valeurs brutes	39 339	3 353	(3 721)	542	35	39 548
Amortissements et dépréciations cumulés	28 542	3 504	(3 163)	231	25	29 139
Valeurs nettes	10 797	(151)	(558)	311	10	10 409

Détail des variations de périmètre

(en milliers d'euros)	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Variations de périmètre
Valeurs brutes	658	(2 811)	(2 153)
Amortissements et dépréciations cumulés	330	(2 568)	(2 238)
Valeurs nettes	328	(243)	85

La répartition géographique des immobilisations corporelles est présentée en NOTE 1 : « Information sectorielle ».

La répartition par secteur d'activité des actifs immobilisés se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Intégration et administration de systèmes et Conseil	Édition de progiciels
Immobilisations incorporelles	8 210	3 602	4 608
Immobilisations corporelles	10 236	9 467	769
TOTAL	18 446	13 069	5 377

La répartition sectorielle des coûts encourus au cours de l'exercice pour l'acquisition des actifs se présente de la manière suivante :

Par zones géographiques (en milliers d'euros)	Total	France	Espagne	Italie	Portugal	Allemagne	Royaume-Uni	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Immobilisations incorporelles	3 689	3 257	323	52		8	13		0	28	8
Immobilisations corporelles	3 651	1 559	620	123	650	450	77	65		92	15
Acquisition d'actifs sectoriels	7 340	4 816	943	175	650	458	90	65	0	120	23

Par secteurs d'activités (en milliers d'euros)	Total	Intégration et administration de systèmes et Conseil	Édition de progiciels
Immobilisations incorporelles	3 689	2 312	1 377
Immobilisations corporelles	3 651	3 323	328
Acquisition d'actifs	7 340	5 635	1 705

NOTE 5 : Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.05		01.01.05	
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Titres de participation	1 439	94	1 345	768
Prêts construction/personnel	912		912	552
Dépôts, cautionnements et autres	1 392		1 392	1 816
Instruments de couverture	0		0	34
TOTAL	3 743	94	3 649	3 170

Les titres de participation correspondent aux titres des sociétés suivantes :

Titres de participation (en milliers d'euros)	Valeur nette comptable des titres	% intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Sirfin	583	23 %	23 %	Italie
Sintra Spa	93	49 %	49 %	Italie
Consorzio Publigest	36	37 %	37 %	Italie
Canada Inc.	542	32 %	32 %	Canada
Autres titres	91			Autres
TOTAL	1 345			

Certaines sociétés italiennes dans lesquelles GFI Informatique détient plus de 20 % des titres de participation ne sont pas consolidées car, d'une part elles correspondent à des

consortiums dont les résultats sont intégrés dans ceux des filiales italiennes consolidées et d'autre part leurs impacts ne sont pas significatifs.

Le tableau ci-dessous présente leurs capitaux propres, leurs résultats nets et leurs chiffres d'affaires au titre de l'exercice 2004 :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 31.12.04	Résultat de l'exercice 2004	Chiffre d'affaires 2004
Sirfin	2 695	2	7 292
Sintra Spa	167	(32)	1 830
Consorzio Publigest	110	1	101

La filiale canadienne Canada Inc., créée en novembre 2005, sera consolidée à compter de 2006.

NOTE 6 : Variation des impôts différés

Le solde net des impôts différés, composé d'impôts différés actifs pour 351 milliers d'euros et d'impôts différés passifs

pour 856 milliers d'euros, soit un solde net créditeur de 505 milliers d'euros, se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	01.01.05	Variations de périmètre	Impact des variations de taux d'impôt	Écart de conversion et autres	Impact sur le résultat	31.12.05
Base fiscalité différée des sociétés françaises						
Différences temporaires fiscales						
Participation des salariés	281				19	300
Participation à l'effort construction	615				20	635
Organic	448	2			223	673
Autres différences temporaires fiscales	1 493				494	1 987
Reports déficitaires activés	63				(24)	39
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables						
Frais de développement activés	(3 873)			4	(701)	(4 570)
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 749	39		253	304	3 345
Retraitement de crédit-bail	(377)				116	(261)
Retraitement emprunt obligataire en coût amorti	(1 065)				625	(440)
Autres différences	221	35		3	(1 396)	(1 137)
Total base	555	76		260	(320)	571
IMPÔTS DIFFÉRÉS FRANCE	217	26	(19)	88	(114)	198
Base fiscalité différée des sociétés étrangères						
Reports déficitaires activés						
	1 088	(472)		28	(476)	168
Autres différences temporaires fiscales						
	24	9		(374)	(64)	(405)
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables						
Frais de développement activés						
					(226)	(226)
Autres différences						
	(1 611)	518		131	(618)	(1 580)
Total base	(499)	55		(215)	(1 384)	(2 043)
IMPÔTS DIFFÉRÉS INTERNATIONAL	(207)	17		(68)	(445)	(703)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	10	43	(19)	20	(559)	(505)
dont						
Court terme						
	760					(77)
Moyen et Long terme						
	(750)					(428)
dont						
Impôts différés actifs						
	890					351
Impôts différés passifs						
	(880)					(856)

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales non intégrées fiscalement en France figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 01.01.05	Variation de périmètre	Utilisation de report déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Création de reports déficitaires	Base 31.12.05	Économies futures d'impôts	
							Activées	Non activées
Images et Promotion	196		(185)	(11)				
Code 511	70		(113)	43				
GFI Infogen	39		(39)					
Simabay	24		(78)	54				
SRM GFI		340	(340)					
France	329	340	(755)	86				
GFI Cataluña	894				151	1 045		366
Euskalsoft	16				60	76		25
Gastinfo					1	1		
AST	646				791	1 437		503
Espagne	1 556				1 003	2 559		894
GFI Technology	1 450		(89)	(11)		1 350		500
GFI Consulting	5 626			(421)	97	5 302		1 962
Groupe OIS	33 122			(16 248)	4 372	21 246		7 861
Soluzioni	732			269	263	1 264		455
Italie	40 930		(89)	(16 411)	4 732	29 162		10 778
Calléo Germany	875		(11)			864		320
Groupe SPS	23 597			4 350	2 442	30 389		8 497
Groupe SKR	1 249		(23)	(497)		729		270
Allemagne	25 721		(34)	3 853	2 442	31 982		9 087
GFI Consulting Ltd	4 640			134	165	4 939		1 482
GFI Informatics	3 203	(3 203)						
GFI IT	2 035			50	3 942	6 027		1 808
Royaume-Uni	9 878	(3 203)		184	4 107	10 966		3 290
GFI Benelux	340				172	512	53	121
GFI Informatica B.V.	347	(406)			59			
Benelux	687	(406)			231	512	53	121
GFI International	9 448			(1 225)	1 882	10 105		859
Calléo Switzerland	5 737		(28)	(36)		5 673		482
Suisse	15 185		(28)	(1 261)	1 882	15 778		1 341
Ixi Canada	55			11		66		20
GFI Canada	375			(160)	45	260		81
Canada	430			(149)	45	326		101
GFI Holding Maroc	4		(6)	2				
GFI Afrique	8					8		3
Maroc	12		(6)	2		8		3
TOTAL	94 727	(3 269)	(912)	(13 696)	14 442	91 293	53	25 615

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

Année d'expiration	
2006	12 522
2007	2 578
2008	7 846
2009	8 462
2010	6 658
Au-delà de 5 ans	6 835
Indéfiniment	46 392
TOTAL	91 293

NOTE 7 : Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants correspondent à la créance relative à la cession d'une partie des titres de GFI Conseils (Canada). Cette cession sera réalisée au plus tard en 2014, simultanément à l'acquisition complémentaire des titres visés dans la NOTE 13 : « Autres passifs financiers non courants ».

NOTE 8 : Clients et comptes rattachés

Le détail du poste « clients et comptes rattachés » est le suivant :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Créances clients	111 471	95 839
Créances cédées au factor	66 073	53 087
Effets à recevoir	2 092	911
Factures à établir	41 267	36 555
Créances litigieuses	1 981	2 553
Total clients et comptes rattachés	222 884	188 945
Provisions créances douteuses	(4 659)	(5 651)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	218 225	183 294

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

NOTE 9 : Autres créances

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Créances fiscales	14 177	11 568
Autres créances	5 573	3 517
Avances et acomptes versés sur commandes	747	828
Valeur brute	20 497	15 913
Provisions pour dépréciation	(49)	(386)
VALEUR NETTE	20 448	15 527

Les autres créances sont constituées principalement des créances sur les organismes sociaux ainsi que d'une créance sur un tiers constatée à la suite d'un écart de règlement.

NOTE 10 : Endettement, part à long terme

(en milliers d'euros)	01.01.05	31.12.05	Échéances des dettes		
			2007	2008	2009
OBSAR	45 323	46 232	23 116	23 116	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 819	8 391	5 791	2 600	0
Dettes de crédit-bail, part à long terme	0	558	186	186	186
TOTAL	57 142	55 181	29 093	25 902	186

Les dettes financières à long terme disposent de couvertures en taux d'intérêt, dont les caractéristiques sont présentées dans la NOTE 12 : « Passifs financiers courants ».

Emprunt obligataire

Le 25 juillet 2003, GFI Informatique a émis des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) et des Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sur le Premier Marché d'Euronext Paris. Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits par plusieurs banques,

par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Emprunt obligataire 05.08.03	
Nombre d'obligations émises	443 260
Valeur nominale	107,00
Prix d'émission	107,00
Montant total de l'émission en valeur nominale, en août 2003 (en euros)	47 428 820
Taux d'intérêt (paiement trimestriel à terme échu)	Euribor 3 mois - 0,25 %
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2004	443 078
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice	0
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2005	443 078
Date prévue de remboursement de la première tranche	05.08.07
Date prévue de remboursement de la deuxième tranche	05.08.08

Les caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Bons de souscriptions d'actions remboursables	
Nombre de bons autonomes émis	1 654 052
Nombre de bons attachés à l'émission de l'emprunt obligataire	6 205 640
Prix d'émission (en euros)	0,50
Prix d'exercice (en euros)	5,35
Montant de l'émission des bons autonomes (en euros)	827 026
Date de péremption des bons	05.08.08
Nombre de bons exercés au cours des années antérieures	4 996
Nombre de bons exercés au cours de l'exercice	104
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2005	7 854 592
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	7 854 592
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (euros)	15 709 184

Ventilation de l'endettement long terme

La répartition géographique des dettes financières envers les établissements bancaires, souscrites en euros et en dollars canadiens, au 31 décembre 2005, est la suivante :

Répartition par pays (en milliers d'euros)	01.01.05	31.12.05	Échéances des dettes		
			2007	2008	2009
France	57 073	54 599	28 883	25 716	0
Espagne	19	0	0	0	0
Portugal	0	558	186	186	186
Canada	50	24	24	0	0
TOTAL	57 142	55 181	29 093	25 902	186

La ventilation de ces dettes financières, entre taux fixe et taux variable, est la suivante :

Répartition taux fixe et taux variable (en milliers d'euros)	01.01.05	31.12.05	Échéances des dettes		
			2007	2008	2009
Taux fixe	2 458	0	0	0	0
Taux variable	54 684	55 181	29 093	25 902	186
TOTAL	57 142	55 181	29 093	25 902	186

NOTE 11 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent des indemnités de départ en retraite et des indemnités de fin de contrat en France et en Italie, selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.04	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Variation des écarts actuariels	31.12.05
Italie	10 286	0	1 524	(1 585)	0	10 225
France	3 163	39	436	0	254	3 892
TOTAL	13 449	39	1 960	(1 585)	254	14 117

Les dotations et reprises se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotation Opérationnelle	Dotation Financière	Total	Reprise Opérationnelle	Reprise Financière	Total
Provisions non courantes	1 768	192	1 960	1 539	46	1 585
TOTAL	1 768	192	1 960	1 539	46	1 585

Italie

En Italie, la provision correspond aux indemnités légales de fin de contrat (TFR ou *Trattamento di Fine Rapporto*). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix ISTAT. Ces indemnités sont versées aux employés lors de la fin de leur contrat de travail.

France

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à l'IAS 19.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 10 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué dans ce cas est de 44 %. Le calcul des engagements tient compte d'un coefficient de présentéisme basé sur le turn-over par classe d'âge et des tables de mortalité INSEE 1998-2000 par sexe. Le taux d'actualisation retenu s'élève à 4,25 %, contre 4,5 % en 2004.

La modification de la Convention collective nationale du SYNTEC en 2004 a généré un coût total des services passés

de 1 219 milliers d'euros. Après prise en compte d'une charge de 46 milliers d'euros en 2005, le solde du coût des services passés non comptabilisé en résultat fin 2005 s'élève à 1 150 milliers d'euros.

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Provision pour indemnités de départ en retraite	3 892	3 163
Coût net des services passés	1 150	1 196
ENGAGEMENT TOTAL DU GROUPE EN MATIÈRE DE RETRAITE	5 042	4 359

La charge nette de l'exercice se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	382	181
Coûts des services passés pris en charge de l'exercice	46	23
Charge d'intérêt	192	105
Effet de toute réduction ou liquidation	(184)	(125)
CHARGE DE L'EXERCICE	436	184

NOTE 12 : Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur à compter du 1^{er} janvier 2005.

Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Au 31 décembre 2005, la répartition par maturité est la suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Couverture (en milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	Juste valeur
Cap à paliers	01.07.04	01.07.07	10 000		10 000			(30)
Collar	16.11.05	12.08.08	3 667	1 333	1 333	1 001		(1)
Cap à paliers	24.06.03	24.12.07	2 000	1 000	1 000			(6)
Cap à paliers	05.11.03	07.08.06	12 000	12 000				(24)
Cap barrière	05.11.03	07.08.06	15 000	15 000				(28)
Spread CMS	05.08.04 07.02.05	05.08.09	10 000				10 000	(512)
Taux bonifié	05.08.05	05.08.09	10 000				10 000	(298)
Cap barrière	05.02.04	07.08.06	12 000	12 000				2

Au 31 décembre 2005, le fixing des taux est le suivant :

Euribor 3 mois	2,488 %
Euribor 12 mois	2,844 %
CMS 10 ans	3,439 %
CMS 2 ans	3,034 %

NOTE 13 : Autres passifs financiers non courants et courants

Il s'agit des dettes liées aux acquisitions de titres consolidés qui comprennent notamment :

- les provisions relatives aux engagements fermes d'achats de titres ainsi que les compléments de prix calculés au 31 décembre 2005 (1 645 milliers d'euros). Les engagements fermes d'achats des titres et les compléments de prix ont été calculés sur la base des engagements contractuels tels qu'ils résultent des contrats signés lors de l'acquisition des sociétés ainsi que des avenants. Les compléments de prix portent sur les performances réalisées par les sociétés ;
- la dette liée à l'acquisition complémentaire des titres de la société acquise au Canada, qui interviendra au plus tard

en 2014 (1 522 milliers d'euros). Cette acquisition sera réalisée simultanément à la cession évoquée en NOTE 7 : « Autres actifs financiers non courants » ;

- les dettes liées aux acquisitions des titres d'Imagina réalisée en 2005 et des titres Conceptum réalisée en 2004 ;
- les effets de l'actualisation de ces dettes en fonction de leurs échéances.

(en milliers d'euros)	Échéance des dettes				
	31.12.05	2007	2008	2009	2014 au plus tard
Autres passifs financiers non courants	4 710	2 150	822	216	1 522

NOTE 14 : Provisions courantes

(en milliers d'euros)	31.12.04	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Autres	31.12.05
Prud'hommes	1 596		820	(1 195)	61	1 282
Réorganisations et restructurations engagées	2 259	(4)		(2 088)	33	200
Litiges	3 985		858	(387)	(24)	4 432
Risques fiscaux et sociaux	696		107	(451)	(26)	326
Autres	593	(102)		(119)	25	397
TOTAL	9 129	(106)	1 785	(4 240)	69	6 637

Provisions prud'hommes et provisions pour réorganisations et restructurations engagées

Les dotations pour risques prud'hommiaux (820 milliers d'euros) ainsi que les reprises (1 195 milliers d'euros) concernent pour l'essentiel des litiges en France.

Les reprises de provisions pour restructurations engagées (2 088 milliers d'euros) concernent principalement la France (890 milliers d'euros), l'Italie (963 milliers d'euros), le Benelux (136 milliers d'euros) et l'Espagne (88 milliers d'euros).

Autres provisions

Les dotations et reprises de provisions pour litiges correspondent à des provisions pour litiges clients en France.

À la suite d'une rupture de contrat avec un tiers en 2004, un écart de règlement de 2 millions d'euros existant en faveur de GFI Informatique avait été constaté en « autres produits d'exploitation ». Une procédure judiciaire étant en cours, une provision a été comptabilisée pour le même montant en 2004. L'issue de la procédure judiciaire ne pourra se traduire que par un impact positif pour le Groupe.

Les dotations et reprises se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations Opérationnelle courante	Opérationnelle	Financière	Total	Reprise Opérationnelle courante	Opérationnelle	Financière	Total	Dont sans objet
Prud'hommes		820		820		(1 195)		(1 195)	331
Réorganisations et restructurations engagées						(2 088)		(2 088)	377
Litiges	391	467		858	(105)	(282)		(387)	
Risques fiscaux et sociaux	107			107	(451)			(451)	51
Autres					(119)			(119)	
TOTAL	498	1 287		1 785	(675)	(3 565)		(4 240)	759

Les reprises de provisions sans objet concernent pour l'essentiel l'Italie et la France.

NOTE 15 : Endettement, part à court terme

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	7 245	10 281
Concours bancaires courants	1 592	228
Tirages sur créances affacturées	3 989	2 821
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	205	286
Dettes de crédit-bail	244	2
TOTAL	13 275	13 618

Les emprunts auprès des établissements de crédit disposent de couvertures en taux d'intérêt, dont les caractéristiques sont présentées dans la NOTE 12 : « Passifs financiers courants ».

La ventilation géographique de l'endettement court terme est présentée en NOTE 1 : « Information sectorielle ».

		Au 31 décembre	
Répartition taux fixe et taux variable (en milliers d'euros)		2005	2004
Taux fixe		0	20
Taux variable		7 245	10 261
TOTAL		7 245	10 281

NOTE 16 : Dettes fiscales et sociales

		Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)		2005	2004
Personnel		28 000	23 816
TVA		34 861	29 670
Organismes sociaux		30 133	27 439
Impôts sur les sociétés		5 988	6 709
Taxes diverses		5 285	2 548
TOTAL		104 267	90 182

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance inférieure à un an.

NOTE 17 : Autres passifs courants

		Au 31 décembre	
(en milliers d'euros)		2005	2004
Dettes sur immobilisations		827	1 635
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		5 998	4 885
Autres		855	2 849
TOTAL		7 680	9 369

Les autres passifs courants sont à échéance inférieure à un an.

IV. Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 18 : Information sectorielle

Les produits et les charges sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et des transactions intragroupe, sauf

si ces soldes et ces transactions intragroupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Les résultats par zone géographique des exercices 2005 et 2004 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2005	France	Espagne	Italie	Portugal	Alle- magne	Royaume- Uni	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Chiffre d'affaires net	543 757	345 794	60 348	60 605	14 001	16 672	18 481	7 674	2 657	15 084	2 441
Amortissements des actifs sectoriels	(4 703)	(2 793)	(522)	(384)	(367)	(129)	(240)	(89)	(45)	(109)	(25)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	29 689	25 658	5 821	(3 645)	1 532	(502)	357	(200)	(1 173)	1 705	136
Autres produits et charges opérationnels	(8 703)	(3 313)	(267)	(2 206)	0	0	(2 683)	(206)	(130)	102	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	20 986	22 345	5 554	(5 851)	1 532	(502)	(2 326)	(406)	(1 303)	1 807	136
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 890)	(8 552)	(500)	(478)	75	(363)	7 406	(87)	(728)	321	16
Autres produits et charges financiers	(160)	(611)	36	33	31	27	38	2	6	273	5
Impôts sur les résultats	(6 658)	(3 944)	(1 736)	28	(287)	(4)	(116)	3	(3)	(545)	(54)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	(61)	0	0	0	0	0	0	(61)	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	11 217	9 238	3 354	(6 268)	1 351	(842)	5 002	(549)	(2 028)	1 856	103
dont part du Groupe	10 959	9 238	3 364	(6 268)	1 351	(842)	5 002	(549)	(2 028)	1 588	103
dont part des minoritaires	258	0	(10)	0	0	0	0	0	0	268	0

(en milliers d'euros)	2004	France	Espagne	Italie	Portugal	Alle- magne	Royaume- Uni	Benelux	Suisse	Canada	Afrique
Chiffre d'affaires net	516 361	326 796	53 649	65 352	12 867	18 310	21 457	7 622	3 731	4 685	1 892
Amortissements des actifs sectoriels	(4 857)	(2 967)	(391)	(470)	(332)	(193)	(263)	(106)	(101)	(12)	(22)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	22 557	21 385	5 790	(3 403)	1 713	(718)	(1 110)	(122)	(1 592)	585	29
Autres produits et charges opérationnels	(26 849)	(6 244)	(146)	(3 145)	(287)	(7 072)	(4 936)	(331)	(4 212)	(444)	(32)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(4 292)	15 141	5 644	(6 548)	1 426	(7 790)	(6 046)	(453)	(5 804)	141	(3)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 171)	451	(556)	(229)	(6)	(546)	(691)	(140)	(260)	(194)	0
Autres produits et charges financiers	51	(83)	17	130	8	24	(1)	0	(42)	6	(8)
Impôts sur les résultats	(7 663)	(4 908)	(1 718)	(235)	(213)	(296)	(110)	(72)	(5)	(91)	(15)
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	(2 376)	0	0	0	0	0	0	(2 376)	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(16 451)	10 601	3 387	(6 882)	1 215	(8 608)	(6 848)	(3 041)	(6 111)	(138)	(26)
dont part du Groupe	(16 618)	10 396	3 396	(6 882)	1 215	(8 608)	(6 848)	(3 041)	(6 111)	(109)	(26)
dont part des minoritaires	167	205	(9)	0	0	0	0	0	0	(29)	0

En 2005, le coût de l'endettement financier au Royaume-Uni comprend principalement le bénéfice d'un abandon de compte courant de 8 millions d'euros réalisé par la GFI

Informatique SA. Le coût de l'endettement financier en France est impacté de manière réciproque.

NOTE 19 : Chiffre d'affaires**1 – Évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires**

(en milliers d'euros)	2005		2004	
France	345 794	64 %	326 796	63 %
Europe du Nord	45 484	8 %	51 120	10 %
Allemagne	16 672	37 %	18 310	35 %
Royaume-Uni	18 481	41 %	21 457	41 %
Autres	10 331	22 %	11 353	24 %
Europe du Sud	134 954	25 %	131 868	26 %
Italie	60 605	45 %	65 352	50 %
Espagne	60 348	45 %	53 649	41 %
Portugal	14 001	10 %	12 867	9 %
Hors Europe	17 525	3 %	6 577	1 %
Canada	15 084	86 %	4 685	71 %
Autre	2 441	14 %	1 892	29 %
TOTAL	543 757	100 %	516 361	100 %

2 - Répartition du chiffre d'affaires par métier

(en milliers d'euros)	2005		2004	
Intégration et administration de systèmes et Conseil	498 848	92 %	470 119	91 %
Édition de progiciels	57 220	10 %	56 545	11 %
Intragroupe	(12 311)	(2) %	(10 303)	(2) %
TOTAL	543 757	100 %	516 361	100 %

NOTE 20 : Charges de personnel et effectifs

(en milliers d'euros)	2005	2004
Rémunérations du personnel	227 964	216 186
Charges sociales	88 405	84 326
Participation et intéressement	375	302
TOTAL	316 744	300 814

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	2005	2004
Cadres	5 522	5 109
Employés, techniciens, agents de maîtrise	998	1 196
TOTAL	6 520	6 305

Les avantages au personnel provisionnés sont présentés dans la note afférente aux provisions non courantes.

NOTE 21 : Résultat opérationnel

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France.

Le résultat des cessions et liquidations concerne principalement la première phase de la cession de la filiale anglaise qui s'est traduite par une moins-value de 2,7 millions d'euros, compte tenu de la réalisation partielle

de la cession de l'entité opérationnelle. Les opérations de cession seront complétées en 2006 par la cession des actifs immobiliers, actuellement en cours.

La dépréciation des écarts d'acquisition concerne l'Italie (cf. NOTE 2 : « Écarts d'acquisition »).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement des pénalités.

NOTE 22 : Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2005	2004
Plus-values sur cession de VMP	64	126
Moins-values sur cession de VMP	0	0
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	64	126
Charges d'intérêt	(1 797)	(2 143)
Variation de valeur de l'emprunt obligataire	(909)	na
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(248)	(154)
Coût de l'endettement financier	(2 954)	(2 297)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 890)	(2 171)

Les charges d'intérêt comprennent l'impact de la valorisation de l'emprunt obligataire au coût amorti pour un montant de 909 milliers d'euros sur l'exercice, lié à l'application des normes IAS 32 et IAS 39. Ces normes ont été appliquées

à compter du 1^{er} janvier 2005, sans données comparatives relatives à l'exercice 2004. Ces charges n'entraînent pas de sortie de trésorerie.

NOTE 23 : Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2005	2004
Gains de change	235	163
Pertes de change	(130)	(278)
Variation de valeur des instruments financiers	(457)	na
Effet des actualisations	121	na
Dotations aux provisions	(192)	9
Reprises de provisions	47	0
Autres produits financiers (SWAP...)	2 044	1 956
Autres charges financières (SWAP...)	(1 828)	(1 799)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(160)	51

NOTE 24 : Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2005	2004
Résultat avant impôt sur les sociétés	17 875	(8 782)
Impôt théorique	6 244	(3 111)
Reports déficitaires non activés par prudence	5 050	4 968
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(283)	(347)
Actifs d'impôts sur retraitements de consolidation non recouvrables	(3 452)	(1 716)
Effet des différences fiscales permanentes	(1 396)	(531)
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	838	6 740
Impact des reports déficitaires et différences temporaires activés antérieurement		1 293
Impact des variations de taux d'impôt	(170)	313
Autres	(173)	60
TOTAL IMPÔT	6 658	7 669
Dont :		
Impôts courants	6 034	6 118
Impôts différés	624	1 545
Impôts des activités abandonnées	0	6
Taux d'impôt réel	37,2 %	na

En France, le périmètre d'intégration fiscale de GFI Informatique au 31 décembre 2005 comprend les sociétés GFI Informatique, Informatique et Services, GFI Progiciels, Financière Sinorg, SNCI, GFI Chrono Time,

Némausic, GFI Consulting, Infogen Systems, GFI Infogen, et Simabay.

Au titre de 2005, l'option pour l'intégration fiscale a généré un gain d'impôt de 337 milliers d'euros pour le Groupe.

NOTE 25 : Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession

Le résultat des activités abandonnées est afférent à GFI Informatica B.V.

V. Autres informations

NOTE 26 : Risques divers

En Italie, le Groupe possède une créance de 3,2 millions d'euros sur la commune de Foggia échue depuis plus de deux ans. Le Groupe a entamé une procédure judiciaire en recouvrement et n'a pas identifié de risques particuliers au-delà de la provision déjà constituée.

Par ailleurs, un fournisseur réclame 1,8 million d'euros à GFI OIS au titre de factures émises entre 1992 et 1994 et qui dans les comptes de GFI OIS avaient été soldées par des règlements ou des avoirs. En conséquence, la réclamation est considérée par GFI Informatique comme non justifiée.

La société Engineering appelle 7,9 millions d'euros en garantie de passif suite à la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002. La Direction de GFI Informatique estime que cet appel est infondé et qu'il n'est, par ailleurs, pas documenté.

Compte tenu de ces éléments, aucune provision concernant ces risques n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

NOTE 27 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont ceux consentis par GFI Informatique et ses filiales. Ils sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Cautions bancaires :		
Garantie de paiement de loyers	600	454
Garantie de facilités de caisse accordées au bénéfice des filiales	296	961
Garantie sur contrats clients	9 735	11 073
Garantie sur contrats fournisseurs	193	273
TOTAL	10 824	12 761

Le traité d'apport signé entre GFI Informatique et Adeliior (cf. NOTE 28 : « Événements postérieurs ») prévoit une garantie financière liée au maintien de cours de l'action.

La dette afférente au solde dû sur l'acquisition des titres Conceptum (1 125 milliers d'euros) est garantie par une sûreté réelle.

La seule garantie de passif significative accordée par GFI Informatique concerne la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002.

Le contrat d'acquisition de l'activité « Conseils et services professionnels » de Conceptum comprend une clause de garantie de révision de prix, basée sur les performances réalisées, qui ne pourra qu'être favorable au Groupe pour

un montant maximum de 0,9 million d'euros.

Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits par plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle. Ces clauses conventionnelles sont présentées en NOTE 30 : « Politique de gestion des risques financiers ».

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de retraite (coût des services passés non amortis) sont présentés en NOTE 11 : « Provisions non courantes ».

À la connaissance du Groupe GFI Informatique, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

NOTE 28 : Événements postérieurs**Acquisitions**

En janvier 2006, GFI Informatique a réalisé l'acquisition des Groupes Adélior et Actif. Le Conseil d'administration de GFI Informatique a approuvé à l'unanimité, le 30 janvier 2006, une augmentation de capital par apport en nature de 91 % des actions composant le capital social de la société Adélior, le solde étant payé en numéraire. En rémunération

des actions Adélior apportées, le capital social de GFI Informatique est augmenté de 6 370 650 euros au moyen de la création de 3 185 325 actions nouvelles de 2 euros chacune. À la suite de cette opération, il est ainsi composé de 46 339 602 actions. Les rapports des commissaires aux apports et le traité d'apport sont disponibles sur le site de l'AMF et sur le site de GFI Informatique. De façon parallèle, GFI Informatique a finalisé le 20 janvier 2006 l'acquisition du Groupe Actif.

NOTE 29 : Informations relatives aux parties liées**Achats et ventes de biens et services**

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées au titre des exercices 2005 et 2004.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Ventes aux parties liées	6 616	5 738
Achats auprès de parties liées	4 134	8 993
Dividendes et Autres produits de participation	2 770	3 561
Intérêts et charges financiers	9 173	1 121
Autres charges exceptionnelles	0	3 600
Créances sur les parties liées	80 672	81 517
Dettes envers les parties liées	41 217	73 703

Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2005 et de l'année 2004 aux membres des organes d'administration et de direction, de la part de GFI Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en Nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
au titre de 2005	1 198 135	346 373	91 527	35 000	1 671 036	239 213
au titre de 2004	1 157 975	291 181	79 025	22 000	1 550 181	202 194

NOTE 30 : Politique de gestion des risques financiers**Risque de taux d'intérêt**

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

La Direction de la Trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux d'intérêt. En fonction des axes de couverture déterminés par la Direction du Groupe, la Direction de la Trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de Swap et de Cap / Floor sont les principaux instruments utilisés.

Les couvertures, mises en place au 31 décembre 2005, limitent les risques d'augmentation du coût de la dette en cas de hausse des taux d'intérêts tout en permettant de tirer parti du niveau des taux d'intérêt actuels.

Risque de taux de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone Euro. Dans les autres cas (Angleterre, Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intragroupes en devises étrangères sont extrêmement limités.

Risque de liquidité**Contrats d'affacturage**

Le Groupe GFI Informatique dispose, via des contrats d'affacturage, de lignes de financement à hauteur du montant des créances clients cédées, plafonnées à 50 millions d'euros en France et 6,1 millions d'euros en Espagne. Fin 2005, les ressources de financement correspondantes non utilisées s'élèvent à plus de 50 millions d'euros.

Clauses conventionnelles dites de défaut

Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits par plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Ces ratios s'appliquent sur les différentes tranches de la dette financière nette consolidée du Groupe au 31 décembre 2005, qui se détaille de la manière suivante :

	Au 31 décembre
(en milliers d'euros)	2005
OBSAR	46 232
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	8 391
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	7 245
TOTAL	61 868

Les tableaux suivants présentent les niveaux de ratios exigés par les banques ou le contrat des OBSAR.

RATIO : Endettement financier net ⁽¹⁾ /Situation nette consolidée ⁽²⁾	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 0,7	3 666	6 %
Ratio < à 0,8	5 000	8 %
Ratio < à 0,9	5 467	9 %
Ratio < à 1	46 232	75 %
Sans exigence	1 503	2 %
TOTAL	61 868	100 %

RATIO : Endettement financier net ⁽¹⁾ /Cash-flow ⁽³⁾	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 4	1 250	2 %
Ratio < à 3	46 232	75 %
Sans exigence	14 386	23 %
TOTAL	61 868	100 %

Autres Ratios	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
(Dette financière nette / Résultat d'exploitation) < à 2,7	3 666	6 %
(Dette financière nette / Résultat d'exploitation) < à 3	10 467	17 %
(Charges financières / Résultat d'exploitation) < à 20 %	1 250	2 %
Sans exigence	46 485	75 %
TOTAL	61 868	100 %

(1) Emprunts obligataires + emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + dettes financières diverses + emprunts en crédit-bail + concours bancaires - valeurs mobilières de placement - disponibilités.

(2) Capitaux propres et quasi-fonds propres (autres fonds propres, intérêts minoritaires, provisions réglementées et provisions pour risques et charges).

(3) Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions sur éléments autres que les actifs circulants + impôt différé - résultat exceptionnel sur cessions d'actifs - résultat des sociétés mises en équivalence - subventions virées au résultat.

Sur la base du bilan et des performances 2005, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats bancaires. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée.

Risque sur actions

GFI Informatique détient des valeurs mobilières de placement exclusivement constitués d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est, de ce fait, inexistant.

GFI Informatique détient des actions propres pour une valeur de 736 milliers d'euros.

Une variation de 10 % de la valorisation du titre GFI Informatique au 31 décembre 2005 aurait une incidence d'environ plus ou moins 74 milliers d'euros sur les fonds propres consolidés du Groupe GFI Informatique.

NOTE 31 : Impacts du passage aux normes IAS/IFRS

Organisation du projet de conversion

Le Groupe GFI Informatique a anticipé l'application des normes IFRS par des diagnostics et des analyses réalisés en amont par la Direction de la consolidation Groupe. Ces travaux ont permis :

- de mettre en évidence les principales divergences entre les normes IFRS et les pratiques du Groupe ;
- de procéder à l'analyse des options comptables ;
- d'apprécier les implications organisationnelles, fonctionnelles et informatiques liées à la mise en place de ces nouvelles normes.

Retraitements liés à la première application du référentiel IAS/IFRS

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a choisi :

- de ne pas présenter d'information comparative relative à l'adoption des normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » pour l'exercice 2005 ;
- de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement a un impact de 0,1 M€ sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 ;

- de reclasser, dans les réserves consolidées, les réserves de conversion accumulées au 1^{er} janvier 2004 (après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 3 M€). Ce reclassement est sans impact sur le total des réserves et sur les capitaux propres. La nouvelle valeur des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées. Enfin, GFI Informatique a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Cette norme s'applique donc à compter du 1^{er} janvier 2004.

Impacts enregistrés dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004

Dans le cadre de la publication d'états comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe GFI Informatique a présenté en juillet 2005 l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition sont enregistrés en capitaux propres ;
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes.

L'application par le Groupe a posteriori de l'option de comptabilisation des écarts actuariels au cours de la période dans laquelle ils surviennent conformément à l'amendement de l'IAS 19 : « Avantages de personnel »

adopté en novembre 2005 a conduit à modifier l'impact du passage aux IFRS sur le bilan au 31 décembre 2004 publié en juillet 2005. Les impacts chiffrés de cette modification sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)			
Impact IFRS lié au traitement des écarts actuariels sur bilan au 31 décembre 2004			
Postes du bilan concernés	Selon la note de passage publiée en juillet 2005	Modification de l'impact liée à l'amendement IAS 19	Impact final du passage aux IFRS
Réserves consolidées	(116)	(618)	(734)
Provisions à long terme	179	949	1 128
Impôts différés actifs	63	331	394

Par ailleurs, le format de présentation du bilan tel que publié précédemment a été adapté, afin de retenir les terminologies et les classements les plus pertinents. Les impacts définitifs de l'application des normes IAS/IFRS sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 sont présentés dans les tableaux ci-après.

Ils concernent principalement :

l'abandon de l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2004 et la redéfinition du niveau auquel les tests de dépréciation annuels sont réalisés, en conformité avec la notion d'Unités Génératrices de Trésorerie telle que définie par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » ;

- la conversion au cours de clôture des écarts d'acquisition provenant des activités à l'étranger ;
- l'actualisation des autres avantages long terme au personnel.

Écarts d'acquisition

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » révisée supprime l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition mais impose désormais de pratiquer un test de dépréciation, au minimum une fois par an et lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition étaient déjà pratiqués par le Groupe depuis 2002.

La méthode d'évaluation était celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Ce mode de détermination de la valeur recouvrable des actifs testés est conforme à la méthodologie requise par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Le niveau auquel les tests de perte de valeur sont réalisés a, en revanche, été redéfini afin d'intégrer la notion d'Unité Génératrice de Trésorerie. Ainsi, à la date de transition, les écarts d'acquisition ont été affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. La valeur recouvrable de ces unités a été déterminée par référence à des flux de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie, une perte de valeur est enregistrée et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition. L'impact à l'ouverture de l'affectation des écarts d'acquisition aux unités Génératrices de Trésorerie se traduit par une diminution de la valeur nette de ces derniers de 3,7 M€ et concerne des Unités Génératrices de Trésorerie basées en Allemagne et en Italie.

Les écarts d'acquisition en devises sont désormais convertis selon les cours de clôture. L'impact correspondant à l'ouverture se traduit par une diminution de la valeur nette de ces derniers de 3,0 M€.

L'impact positif de l'application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » sur le résultat 2004 s'élève à 10,5 M€. Il est principalement lié :

- à l'annulation de la dotation aux amortissements linéaires des écarts d'acquisition ;
- à l'incidence de l'annulation de la dotation aux amortissements linéaires sur le calcul des plus ou moins-values de cession ;

- et à l'ajustement des pertes de valeurs constatées selon l'ancien référentiel, correspondant à l'incidence du suivi de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition en devises et à la mise en place des tests de dépréciation au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », GFI Informatique a reclassé les fonds de commerce acquis en écarts d'acquisition, ceux-ci ne répondant pas à la définition d'un actif incorporel.

Avantages du personnel

Le Groupe appliquait déjà la méthode préférentielle du Comité de la réglementation comptable CRC 99-02 et provisionne ses engagements de retraite. Ces derniers sont évalués conformément à la recommandation 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003.

Conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », GFI Informatique a opté pour la comptabilisation intégrale des écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 dans les provisions pour indemnités de départ à la retraite, en contrepartie d'une réduction des capitaux propres, pour un montant net d'impôt de 0,1 M€.

L'évaluation, selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel », des engagements du Groupe au titre des indemnités de fin de contrat de travail en Italie a généré un impact positif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 (0,1 M€) ainsi que sur le résultat 2004 (0,1 M€).

Impacts enregistrés dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005

Il est rappelé que les obligations relatives à l'identification, la classification, l'évaluation et la présentation des instruments financiers (application des normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») sont appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005 dans les comptes du Groupe GFI Informatique, sans données comparatives pour 2004.

L'écart par rapport aux valorisations effectuées selon les dispositions des normes françaises est enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005. Ceux-ci sont donc différents des capitaux propres en normes IFRS au 31 décembre 2004.

Les principaux impacts de ces normes concernent :

- la valorisation de l'emprunt obligataire ;
- la comptabilisation des instruments de couverture ;
- l'actualisation des dettes et créances long terme.

Valorisation de l'emprunt obligataire

Le Groupe a émis en 2003 un emprunt obligataire représenté par des obligations assorties de bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR). Les OBSAR sont des instruments financiers hybrides constitués à la fois d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Les deux composantes doivent être évaluées à la date d'émission et présentées séparément au bilan.

La composante « dette » figure en dette financière pour un montant égal à la valeur des flux de remboursement contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique (sans BSAR) à échéances identiques, auquel s'ajoute une marge égale au « spread » de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires.

La composante « capitaux propres » est inscrite en fonds propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission et la valeur de la composante dette actualisée dans les conditions décrites ci-dessus.

Le montant des frais d'émission doit être alloué entre les composantes dette et capitaux propres au prorata de leur valeur à la date d'émission. Les frais d'émission de la composante capitaux propres ont été comptabilisés en déduction de la prime d'émission. Les frais d'émission d'emprunts enregistrés en norme française en charge à étaler sur la durée de l'emprunt ont été comptabilisés en diminution de la composante dette comme requis en IFRS.

Il convient toutefois de souligner que cet effet vertueux sur le ratio de l'endettement s'atténue, au fil du temps, du fait de l'amortissement actuariel (différence entre le taux contractuel et le TIE de la dette) contribuant à reconstituer in fine le montant total de la dette (valeur à l'émission).

Comptabilisation des instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture aux instruments existants. La comptabilisation des instruments de couverture au bilan est réalisée en juste valeur. Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Actualisation des dettes et créances long terme

Les dettes et les créances dont l'échéance est supérieure à un an ont fait l'objet d'une actualisation qui a des impacts à la date de transition. L'actualisation permet de tenir compte de l'échéance de paiement des créances et des dettes afin de présenter une valeur en ligne avec celle du décaissement envisagé dans le temps. La vie de ces créances et ces dettes actualisées selon le référentiel IFRS a pour conséquence un impact de « désactualisation » dû au rapprochement de l'échéance du paiement qui est enregistré au compte de résultat en produits et charges financiers.

Les impacts du passage aux normes IAS/IFRS sur les bilans au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005, ainsi que sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2004 et le tableau des flux de trésorerie, sont détaillés ci-après.

I. Impacts du passage aux normes IAS/IFRS sur le bilan au 1^{er} janvier 2004

(en milliers d'euros)	31.12.03					01.01.04	
	Comptes en normes françaises format présentation IFRS	Fonds de commerce reclassés en écarts d'acquisition	Conversion des écarts d'acquisition au taux de clôture et reclassement des réserves de conversion	Tests de perte de valeur sur UGT en Allemagne et Italie	Annulation des écarts actuariels	Indemnités de fin de contrat Italie	Comptes en normes IFRS
Écarts d'acquisition	172 835	1 887	(2 972)	(3 652)			168 098
Autres immobilisations incorporelles	5 650	(1 887)					3 763
Immobilisations corporelles	10 797						10 797
Actifs financiers non courants	3 415						3 415
Impôts différés actifs	1 402				63		1 465
Autres actifs financiers non courants	0						0
Actifs non courants	194 099	0	(2 972)	(3 652)	63	0	187 538
Stocks de marchandises	3 441						3 441
Clients et comptes rattachés	185 577						185 577
Autres créances	16 460						16 460
Charges constatées d'avance	4 808						4 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 423						26 423
Actifs courants	236 709	0	0	0	0	0	236 709
TOTAL ACTIF	430 808	0	(2 972)	(3 652)	63	0	424 247
CAPITAUX PROPRES							
Capital	86 306						86 306
Primes	14 048						14 048
Réserves et résultat consolidés	67 662		(5 651)	(3 652)		130	58 489
Écarts actuariels	0				(116)		(116)
Autres	(483)						(483)
Réserves de conversion	(2 679)		2 679				0
Capitaux propres part du Groupe	164 854	0	(2 972)	(3 652)	(116)	130	158 244
Intérêts minoritaires	(81)						(81)
Capitaux propres	164 773	0	(2 972)	(3 652)	(116)	130	158 163
Endettement, part à long terme	65 878						65 878
Impôts différés passifs	0						0
Provisions non courantes	13 177				179	(130)	13 226
Passifs non courants	79 055	0	0	0	179	(130)	79 104
Provisions courantes	4 675						4 675
Endettement, part à court terme	19 370						19 370
Fournisseurs	48 807						48 807
Dettes fiscales et sociales	87 089						87 089
Autres passifs courants	27 039						27 039
Passifs courants	186 980	0	0	0	0	0	186 980
TOTAL PASSIF	430 808	0	(2 972)	(3 652)	63	0	424 247

II. Impacts du passage aux normes IAS/IFRS sur le bilan au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005

(en milliers d'euros)	Comptes en normes françaises format présentation IFRS	Fonds de commerce reclassés en écarts d'acquisition	Conversion des écarts d'acquisition au taux de clôture et reclassement des réserves de conversion	Valorisation des écarts d'acquisition au cours de clôture 2004	Variation de la dotation en devise : cours moyen / cours clôture en réserve de conversion	Tests de perte de valeur sur UGI en Allemagne et Italie
Écarts d'acquisition	143 450	6 524	(2 972)	(107)	191	(3 652)
Autres immobilisations incorporelles	12 880	(6 524)				
Immobilisations corporelles	10 409					
Actifs financiers non courants	3 558					
Impôts différés actifs	496					
Autres actifs financiers non courants	1 273					
Actifs non courants	172 066	0	(2 972)	(107)	191	(3 652)
Stocks de marchandises	3 996					
Clients et comptes rattachés	183 294					
Autres créances	15 527					
Charges constatées d'avance	4 076					
Trésorerie et équivalent de trésorerie	22 183					
Actifs courants	229 076	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	401 142	0	(2 972)	(107)	191	(3 652)
CAPITAUX PROPRES						
Capital	86 308					
Primes	14 053					
Réserves consolidées	65 943		(5 651)			(3 652)
Résultat consolidé 2004	(27 231)					
Écarts actuariels	0					
Autres	(947)					
Réserves de conversion	(2 050)		2 679	(107)	191	
Capitaux propres part du Groupe	136 076	0	(2 972)	(107)	191	(3 652)
Intérêts minoritaires	1 171					
Capitaux propres	137 247	0	(2 972)	(107)	191	(3 652)
Endettement, part à long terme	59 228					
Impôts différés passifs	508					
Provisions non courantes	12 581					
Autres passifs financiers non courants	2 182					
Passifs non courants	74 499	0	0	0	0	0
Provisions courantes	9 129					
Endettement, part à court terme	13 618					
Passifs financiers courants	0					
Fournisseurs	49 827					
Dettes fiscales et sociales	90 182					
Autres passifs courants	9 369					
Produits constatés d'avance	17 271					
Passifs courants	189 396	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIF	401 142	0	(2 972)	(107)	191	(3 652)

			31.12.04				01.01.05
Annulation des écarts actuariels	Indemnités de fin de contrat Italie	Amortissements des écarts d'acquisition en 2004 IFRS	Comptes en normes IFRS	Emprunt obligatoire en coût amorti	Compta-bilisation des instruments de couverture	Actualisation dettes et créances long terme	Comptes en normes IFRS
		10 483	153 917				153 917
			6 356				6 356
			10 409				10 409
			3 558		34	(422)	3 170
394			890				890
			1 273				1 273
394	0	10 483	176 403	0	34	(422)	176 015
			3 996				3 996
			183 294				183 294
			15 527				15 527
			4 076	(1 021)			3 055
			22 183				22 183
0	0	0	229 076	(1 021)	0	0	228 055
394	0	10 483	405 479	(1 021)	34	(422)	404 070
			86 308				86 308
			14 053	1 611			15 664
	130		56 770	(918)	(443)	(377)	55 032
	130	10 483	(16 618)				(16 618)
(734)			(734)				(734)
			(947)				(947)
			713				713
(734)	260	10 483	139 545	693	(443)	(377)	139 418
			1 171				1 171
(734)	260	10 483	140 716	693	(443)	(377)	140 589
			59 228	(2 086)			57 142
			508	372			880
1 128	(260)		13 449				13 449
			2 182			(45)	2 137
1 128	(260)	0	75 367	(1 714)	0	(45)	73 608
			9 129				9 129
			13 618				13 618
			0		477		477
			49 827				49 827
			90 182				90 182
			9 369				9 369
			17 271				17 271
0	0	0	189 396	0	477	0	189 873
394	0	10 483	405 479	(1 021)	34	(422)	404 070

III. Impacts du passage aux normes IAS/IFRS sur le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	2004						2004
	Comptes en normes françaises format présentation IFRS	Notion de résultat opérationnel : reclassement des éléments exceptionnels	Notion de coût de l'endettement : reclassement des éléments financiers	Résultat des activités abandonnées présentation isolée des résultats	Amortissements des écarts d'acquisition en 2004 IFRS	Variation de la provision TFR Italie	Comptes en normes
Chiffre d'affaires net	517 916			(1 555)			516 361
Achats et charges externes	(180 707)			758			(179 949)
Impôts, taxes et versements assimilés	(9 781)						(9 781)
Charges de personnel	(301 648)			834			(300 814)
Dotations aux amortissements	(4 895)			38			(4 857)
Dotations aux provisions nettes des reprises	(68)			(399)			(467)
Autres produits et charges d'exploitation	1 663	(215)		373	243		2 064
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	22 480	(215)	0	49	243	0	22 557
Restructurations	0	(8 550)					(8 550)
Résultat des cessions et liquidations	0	(1 034)			(560)		(1 594)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(29 826)			2 321	10 800		(16 705)
Autres produits et charges opérationnels	(9 799)	9 799					0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(17 145)	0	0	2 370	10 483	0	(4 292)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	0		126				126
Coût de l'endettement financier brut	0		(2 297)				(2 297)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	0	0	(2 171)	0	0	0	(2 171)
Autres produits et charges financiers	(2 250)		2 171			130	51
Impôts sur les résultats	(7 669)			6			(7 663)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSIION	(27 064)	0	0	2 376	10 483	130	(14 075)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSIION	0	0	0	(2 376)	0	0	(2 376)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(27 064)	0	0	0	10 483	130	(16 451)
dont part du Groupe	(27 231)	0	0	0	10 483	130	(16 618)
dont part des minoritaires	167	0	0	0	0	0	167

IV. Impacts du passage en normes IAS/IFRS sur le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	2004 Normes françaises	Impacts du passage aux normes IAS-IFRS	2004 Normes IFRS
Résultat net de l'ensemble consolidé	(27 064)	10 613	(16 451)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	38 406	(10 613)	27 793
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	na		na
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	1 682		1 682
Profits et pertes de dilution	0		0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	13 024		13 024
Coût de l'endettement financier net	2 171		2 171
Impôt différé	1 551		1 551
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	16 746		16 746
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	5 176		5 176
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	21 922	0	21 922
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(8 291)		(8 291)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 524)		(3 524)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	414		414
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0		0
+/- Incidences des variations de périmètre	2 556		2 556
+/- Variations des prêts et avances consenties	(42)		(42)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(8 887)	0	(8 887)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
• versées par les actionnaires de la société mère	7		7
• versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0		0
+/- Rachats et reventes d'actions propres	(325)		(325)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 719)		(1 719)
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0		0
+/- Souscription et remboursements d'emprunts	(14 918)		(14 918)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	2 564		2 564
- Intérêts financiers versés	(2 284)		(2 284)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(16 675)	0	(16 675)
+/- Incidence des variations de cours des devises	(28)		(28)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(3 668)	0	(3 668)

8

Renseignements à caractère général, responsable du document de référence, responsables du contrôle des comptes, rapports et attestations

→ Renseignements concernant la société	p. 112
→ Renseignements concernant la Direction de la société	p. 113
→ Responsable du document de référence	p. 114
→ Responsables du contrôle des comptes	p. 114
→ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	p. 115
→ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 116
→ Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GFI Informatique, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	p. 117
→ Communication financière	p. 118

→ Renseignements concernant la société

Dénomination sociale et siège social

GFI Informatique
199, rue Championnet – 75018 PARIS – FRANCE

Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Registre du commerce et des sociétés

385.365.713 RCS PARIS
Code NAF et dénomination du secteur d'activité
721 Z
Conseil en systèmes informatiques

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société : 199, rue Championnet – 75018 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Assemblées générales (article 17 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi. Peuvent seuls participer aux Assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur ayant, cinq jours au moins avant la réunion, justifié de l'inscription en compte de leurs actions et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement de

l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.

Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables « TPI » (article 7 des statuts).

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables.

Droits de vote double et limitation des droits de vote

Il n'existe pas de droit de vote double et de clause de limitation des droits de vote.

Cession des actions (article 8 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Nomination et révocation des administrateurs (article 11 des statuts)

En cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers susvisé est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

➔ Renseignements concernant la Direction de la société

Direction Générale

La Direction Générale de la société au 31 décembre 2005 est composée des membres suivants :

Membres	Fonctions
M. Jacques Tordjman	Président-directeur général
M. Michel Beilin	Directeur général délégué
M. Yves Roy	Directeur général délégué
M. Pierre Chiarelli	Directeur général délégué

Comité exécutif

Le Comité exécutif Groupe est composé des personnes suivantes :

Membres	Fonctions
Jacques Tordjman	Président-directeur général
Michel Beilin	Directeur général délégué
Pierre Chiarelli	Directeur Administrations, Secteur public/Solutions Moyennes entreprise, Directeur des régions
Grégory Matouskoff	Directeur financier Groupe
Vincent Rouaix	Directeur des opérations France (depuis février 2006)
Raimundo Saenz	Directeur Espagne, Portugal, Maroc
Jacques Poupon	Directeur des ressources humaines Groupe

→ Responsable du document de référence

Monsieur Jacques Tordjman

Président-directeur général

Déclaration du responsable du document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés 2003 contient une observation concernant les changements de méthodes relatifs à l'activation des frais de développement et à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 sur les engagements de retraite. Ce rapport est inclus dans le document de référence 2003.

Le président du Conseil d'administration
Jacques Tordjman

→ Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie
représenté par Mme Any Antola

Date de première nomination : 25 juin 1996

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

TUILLET ASSOCIÉS

27, rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS
représenté par M. Jean-Charles Boucher

Date de première nomination : 2 juin 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (durée du mandat : 6 exercices).

Commissaires aux comptes suppléants

M. François Sorel

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 11 juin 2001

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

Mme Valérie Dagannaud

27, rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS

Date de première nomination : 2 juin 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (durée du mandat : 6 exercices).

→ Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau certifiant les comptes individuels et consolidés de GFI Informatique.

Il s'agit des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2005 dans les comptes de la société GFI Informatique et de ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale.

(en euros)	TUILLET Associés				ERNST & YOUNG Audit				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	627 797	499 390	100 %	92 %	693 152	499 118	94 %	90 %	1 320 949	998 508	97 %	91 %
Prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	0	44 643	0 %	8 %	4 000	45 500	1 %	8 %	4 000	90 143	0 %	8 %
Sous-total	627 797	544 033	100 %	100 %	697 152	544 618	95 %	98 %	1 324 949	1 088 651	97 %	99 %
AUTRES SERVICES												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	36 554	12 900	5 %	2 %	36 554	12 900	3 %	1 %
Technologies de l'information	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Tenue de comptabilité	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Audit interne	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Sous-total	0	0	0 %	0 %	36 554	12 900	5 %	2 %	36 554	12 900	3 %	1 %
TOTAL	627 797	544 033	100 %	100 %	733 706	557 518	100 %	100 %	1 361 503	1 101 551	100 %	100 %

→ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Chiffre d'affaires

La note de l'annexe portant sur les méthodes d'évaluation expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires consolidé. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Écarts d'acquisition

Votre société procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note de l'annexe sur les méthodes d'évaluation et constate le cas échéant une dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer ces estimations aux réalisations des périodes précédentes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Provisions

Votre société constitue des provisions le cas échéant comme décrit dans la note de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions et à les comparer aux évaluations réalisées par des actuaires et aux analyses d'experts indépendants. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données

dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mai 2006

Les commissaires aux comptes

TUILLET ASSOCIÉS
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

➔ Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GFI Informatique, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président,

concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mai 2006

Les commissaires aux comptes

TUILLET ASSOCIÉS
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

→ Communication financière

Ce document de référence est disponible sur le site internet de GFI Informatique : www.gfi.fr

Les comptes sociaux de GFI Informatique sont disponibles sur simple demande au siège social de la société. Conformément aux recommandations de l'AMF, GFI Informatique a décidé de ne plus présenter de comptes sociaux résumés dans son document de référence.

Le site internet de GFI Informatique dispose de nombreuses informations concernant le Groupe (stratégie, implantations, filiales, chiffres-clés, informations financières...). En application de l'article 28 du règlement CE N° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004, les

informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2004 et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 63 et 60 du document de référence 2004
- les comptes consolidés de l'exercice 2003 et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 57 et 54 du document de référence 2003
- le rapport de gestion 2004 page 4 du document de référence 2004
- le rapport de gestion 2003 page 3 du document de référence 2003

Si l'information recherchée n'est pas disponible sur le site, GFI Informatique vous invite à contacter les personnes suivantes

Relations actionnaires institutionnels

Bertrand MAES
 Contrôleur financier International
 Tél. : 01 44 85 89 36
 Fax : 01 44 85 88 79
 E-mail : bmaes@gfi.fr

Relations actionnaires individuels

Gilbert PEREZ
 Secrétariat Général
 Tél. : +33 (0) 1 44 85 88 65
 Fax : + 33 (0) 1 44 85 74 09
 E-mail : gperez@gfi.fr

Calendrier de publication 2006

	Publication communiqué de presse	Réunion Analystes
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	10 mai 2006	
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	3 août 2006	
Résultats 1^{er} semestre	12 septembre 2006	13 septembre 2006
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	8 novembre 2006	
Assemblée générale mixte		31 mai 2007

Responsable de l'information

Grégory Matouskoff
 Directeur financier Groupe
 199, rue Championnet
 75018 Paris
 Tél. : 01 44 85 88 91
 Serveur Internet : www.gfi.fr
 E-mail : gmatouskoff@gfi.fr

9

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2006

→ Ordre du jour	p. 120
→ Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	p. 120
→ Approbation des comptes annuels	p. 121
→ Ratification de la cooptation de Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'administrateur et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar et de censeur de Monsieur Henri Moulard	p. 121
→ Autorisation en vue de l'achat par la société de ses propres actions	p. 122
→ Renouvellement des autorisations financières accordées au Conseil d'administration (augmentation de capital en numéraire avec ou sans droit préférentiel de souscription, augmentation de capital réservée aux salariés, augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature)	p. 122
→ Rapport spécial du Conseil d'administration pour l'exercice 2005 sur l'autorisation d'attribuer des actions gratuites	p. 124
→ Rapport spécial du Conseil d'administration sur le programme de rachat par la société de ses propres actions	p. 124
→ Projet de résolutions	p. 127
→ Résolutions à caractère extraordinaire	p. 129

→ Ordre du jour

Partie ordinaire

1. Approbation des comptes de l'exercice 2005
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005
3. Approbation des conventions règlementées visées à l'article 225-38 du Code du Commerce
4. Affectation du résultat de l'exercice et détermination du dividende de l'exercice 2005
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'administrateur
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar
7. Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard
8. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

Partie extraordinaire

9. Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes
10. Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription
11. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés et retraités de la société et des sociétés du Groupe GFI Informatique adhérant au Plan d'Épargne Entreprise
12. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature
13. Pouvoirs

→ Rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions présenté à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous soumettons pour approbation un projet de résolutions ayant pour objet :

- d'approuver les comptes annuel ;
- de ratifier la cooptation d'un administrateur et de renouveler le mandat d'un administrateur et d'un censeur ;
- de renouveler l'autorisation relative au programme de rachat d'actions propres ;
- de renouveler les autorisations financières accordées au Conseil d'administration (augmentation de capital en numéraire avec ou sans droit préférentiel de souscription, augmentation de capital réservée aux salariés, augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature).

➔ Approbation des comptes annuels

(première à quatrième résolution)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes sociaux (première résolution), des comptes consolidés (deuxième résolution), des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (troisième résolution), et sur l'affectation du résultat (quatrième résolution).

Concernant l'affectation du résultat, nous vous proposons de distribuer un dividende d'un montant de 0,1 euro par action.

Ce dividende sera détaché de l'action le 9 juin 2006 et payable à compter de cette date.

➔ Ratification de la cooptation de Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'administrateur et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar et de censeur de Monsieur Henri Moulard

(cinquième à septième résolution)

Par la cinquième résolution, nous vous demandons de ratifier la nomination de Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'administrateur, coopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 mars 2006, en remplacement de Monsieur Jürgen Berg.

Monsieur Vincent Rouaix est diplômé de l'École Supérieure des Travaux Publics, il a effectué l'ensemble de sa carrière dans des Groupes de services internationaux. En 1986, il rejoint Logispace, société spécialisée dans le Conseil et les Systèmes d'Information où il accède rapidement au poste de directeur général, puis de président-directeur général. En 1999, Logispace rejoint Cognicase et il est nommé directeur général de Cognicase France. En 2001, il est nommé Executive Vice-Président et directeur général Europe de Cognicase. Monsieur Vincent Rouaix a ensuite créé et développé le Groupe Adeliior avec le support de fonds d'investissement reconnus. En janvier 2006, Adeliior rejoint GFI Informatique où il est nommé administrateur.

Par la sixième et septième résolution, il est proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar ainsi que le mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard.

Monsieur Jacques Lebhar est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1966), licencié en droit et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (1972). Après douze années passées dans l'Administration, Monsieur Jacques Lebhar rejoint Orkem (ex-CdF Chimie) pour assurer, de 1984 à

1990, la responsabilité de la direction financière de Groupe. En 1990, Monsieur Jacques Lebhar rejoint Bull et devient en 1991 directeur général adjoint du groupe. Il est par ailleurs président de Bull international SA et de Bull Data Systems Inc. En juin 1995, il est nommé président-directeur général du Comptoir des Entrepreneurs. Lors de l'acquisition par le Comptoir des Entrepreneurs de l'intégralité du capital de la Banque La Hénilin, en septembre 1998, il est nommé président du Conseil d'administration de la Banque. En juin 2000, Monsieur Jacques Lebhar est nommé président-directeur général d'Entenial, le nouveau nom du Groupe Comptoir des Entrepreneurs – La Hénilin, suite à la fusion des deux établissements. Entenial est la banque spécialisée dans le financement immobilier et patrimonial, société cotée détenue à 72 % par AGF (Groupe Allianz). Depuis 2004, Monsieur Jacques Lebhar exerce les fonctions de président de la société Jacques Lebhar Finances sas.

Monsieur Henri Moulard est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et titulaire d'un DESS de droit public. Monsieur Henri Moulard a occupé différents postes de responsabilité de 1959 à 1977 au sein de la Lyonnaise de Banque et de la Banque de la Hénilin. Secrétaire général de la Lyonnaise de Banque en 1977, directeur général adjoint en 1982, directeur général en 1984, président-directeur général en 1987, il devient en 1992 président des directoires de la Banque de Neufelize et du Groupe ABN AMRO en France. En 2000, il prend la présidence de Generali France et de ses filiales françaises. Depuis 2002, il est président d'une société de gestion indépendante de Private equity, Invest in Europe (Truffle Venture).

→ Autorisation en vue de l'achat par la société de ses propres actions

(huitième résolution)

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce de renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil, pour une période de dix-huit mois, d'acheter par la société ses propres actions, dans le cadre des besoins exclusifs d'un contrat de liquidité et dans la limite d'un maximum de 695 094 actions, soit 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social au 15 mars 2006, au prix d'achat unitaire maximum de 15 euros, soit un montant maximum de 10 426 410 euros.

L'objectif exclusif de ce programme de rachat est l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Le descriptif du nouveau programme de rachat peut être consulté au siège social de la société ou sur son site internet et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation privera d'effet pour la partie non utilisée celle précédemment accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2005 pour une durée de dix-huit mois.

→ Renouvellement des autorisations financières accordées au Conseil d'administration (augmentation de capital en numéraire avec ou sans droit préférentiel de souscription, augmentation de capital réservée aux salariés, augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature)

(neuvième à douzième résolution)

Afin de permettre à votre Conseil d'administration de continuer à disposer, avec rapidité et souplesse, des moyens financiers nécessaires au financement du développement de la société et du Groupe, nous vous proposons de renouveler les délégations de compétence données par l'Assemblée du 31 mai 2005 relatives aux augmentations de capital en numéraire avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, à l'augmentation de capital réservée aux salariés et à l'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature.

Ces autorisations annulent et remplacent celles données précédemment et donnent la faculté à votre Conseil :

- d'émettre, pour une durée de vingt-six mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-92 du Code de commerce, des actions ordinaires qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, d'une somme maximum de 25 millions d'euros (neuvième résolution) ;

- d'émettre, pour une durée de vingt-six mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, des actions ordinaires qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal global maximum de 25 millions d'euros (dixième résolution) ;
Le prix d'émission des actions sera conformément à l'article 155-5 du décret n° 67-263 du 13 mars 1967, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédent sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- d'émettre également des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions.

Le Conseil d'administration pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la transcription dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale.

Le montant maximal nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émis ne pourra dépasser 110 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant (neuvième et dixième résolutions) ;

- de procéder, pour une durée de vingt-six mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 443-5 et suivants du Code du travail, à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe adhérant au Plan d'Épargne Entreprise dans la limite d'un montant nominal maximal de 500 000 euros soit 250 000 actions (onzième résolution). Cette résolution permettra d'associer le personnel du Groupe GFI Informatique à son activité et à ses résultats. Le prix d'émission des actions sera fixé par le Conseil d'administration mais ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action GFI Informatique sur Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions. Afin de permettre aux salariés de la société de souscrire à ces augmentations de capital, nous vous demandons de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation permettra d'élargir aux nouveaux salariés du Groupe l'accès aux titres de la société.

L'incidence de l'émission d'un montant de 250 000 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de GFI Informatique au 15 mars 2006 serait la suivante :

- participation de l'actionnaire en pourcentage avant émission : 1,00 %,
- participation de l'actionnaire en pourcentage après l'émission d'un nombre de 250 000 actions nouvelles : 0,99 %.

En outre, l'incidence de cette décision sur la quote-part des capitaux propres consolidés, part du Groupe, au

31 décembre 2005, pour un actionnaire détenant une action GFI Informatique et ne souscrivant pas à l'augmentation du capital serait la suivante :

Quote-part dans les capitaux propres du Groupe	au 31/12/2005
Avant émission	3,29 €
Après émission d'un nombre maximum de 250 000 actions nouvelles au prix, par hypothèse de 7 euros	3,31 €

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'autorisation, cette opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action ;

- d'émettre, pour une durée de vingt six mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-147 du Code de commerce, des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (douzième résolution). Cette autorisation aurait une durée de vingt-six mois décomptée à compter du jour de la présente Assemblée. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au 31 décembre 2005. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée générale.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent les termes de ce rapport et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre société et favorables au développement des activités de votre Groupe.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner.

Le Conseil d'administration

→ Rapport spécial du Conseil d'administration pour l'exercice 2005 sur l'autorisation d'attribuer des actions gratuites

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Votre Assemblée doit désormais être informée conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, chaque année par un rapport spécial du Conseil d'administration, des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les actions gratuites attribuées par votre société et par les filiales qu'elle contrôle majoritairement.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2005 a autorisé votre

Conseil d'administration, pendant une durée de trente-huit mois à compter de cette Assemblée, à procéder à des attributions d'actions gratuites, aux salariés et dirigeants du Groupe GFI Informatique, dans la limite de 1,2 % du capital social au jour de l'octroi des attributions d'actions gratuites par le Conseil d'administration.

Nous vous informons que votre Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice 2005.

Le Conseil d'administration

→ Rapport spécial du Conseil d'administration sur le programme de rachat par la société de ses propres actions

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous demandons dans le cadre de l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2005 d'accorder au Conseil d'administration une nouvelle autorisation à l'effet de procéder à l'acquisition des actions de la société pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité (le « **Programme de Rachat 2006** »).

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2005 a autorisé la société à acquérir ses propres actions également pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité (le « **Programme de Rachat 2005** »).

Nous allons vous présenter d'une part les principales caractéristiques du Programme de Rachat 2006 et d'autre part le bilan du Programme de Rachat 2005.

I – Les principales caractéristiques du Programme de Rachat 2006

Les modalités juridiques

La mise en œuvre de ce programme est soumise au vote des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale mixte de la société GFI Informatique du 31 mai 2006 dans la huitième résolution reproduite ci-dessous :

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à racheter des actions de la société, dans la limite d'un maximum de 695 094 actions, soit 1,5 % du capital social au 15 mars 2006 ;
- décide que lesdits rachats pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, par tout moyen, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment, par achat en bourse ou de gré à gré ou par l'achat de blocs ;
- décide que les actions de la société, dans la limite ci-dessus fixée, pourront être rachetées en vue de l'objectif exclusif d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- fixe à 15 euros (hors frais d'acquisition) par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximal d'achat de 10 426 410 euros ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec

faculté de subdélégation, pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

- décide que le Conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2005.

Les modalités des rachats

Part maximale du capital à acquérir par GFI Informatique

La société GFI Informatique serait autorisée à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques que le Conseil d'administration déterminera, d'actions de la société, dans la limite d'un maximum de 695 094 actions, soit 1,5 % du capital au prix d'achat unitaire maximum de 15 €, soit un montant total maximum de 10 426 410 €.

En tenant compte des 121 423 actions détenues directement par la société GFI Informatique au 18 avril 2006 ou indirectement dans le cadre du contrat de liquidité, la société GFI Informatique pourra acquérir 573 671 actions.

L'acquisition de ces titres représenterait ainsi un montant maximum théorique de 8 605 065 € sur la base d'un prix maximal fixé par l'Assemblée (soit 15 € par action).

La société s'engage à maintenir à tout moment le pourcentage d'actions dans le public exigé par le marché Eurolist compartiment B, soit 25 %.

Les actions pourront être rachetées et revendues dans le respect des règles applicables au contrat de liquidité en vertu de la charte de déontologie de l'AFEI.

Durée et calendrier du programme de rachat

L'autorisation est valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2006, soit jusqu'au 30 novembre 2007.

Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : actions cotées au marché Eurolist compartiment B.

Libellé : GFI Informatique

Code ISIN : FR 0004038099

II – Bilan du programme de rachat 2005

Le programme décrit dans la présente note est appelé à se substituer à celui autorisé par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2005 qui avait fait l'objet d'un communiqué qui peut-être consulté sur le site internet de la société et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif exclusif du programme autorisé par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2005 était l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

GFI Informatique dispose depuis le 15 juillet 2004 d'un contrat de liquidité avec la BNP PARIBAS et l'entreprise d'investissement EXANE BNP PARIBAS, conforme à la charte de l'AFEI.

Le bilan au 31 décembre 2005 du programme de rachat est le suivant :

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au 1 ^{er} janvier 2005 :	43 154 173
Nombre de titres autodétenus de manière directe ou indirecte au 1 ^{er} janvier 2005 (en titre et en pourcentage) :	194 888 (0,45 %)

Informations cumulées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

Nombre de titres achetés :	342 069
Nombre de titres vendus :	411 874
Nombre de titres transférés :	-
Nombre de titres annulés :	-
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital social ou des dirigeants :	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2005 (en titres et en pourcentage) :	125 083 (0,3%)
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2005 :	735 844,7
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2005 :	788 022,9
Cours moyen d'achat hors frais au cours de l'année 2005 :	5,35
Cours moyen de vente hors frais au cours de l'année 2005 :	5,42
Montant des frais de négociation du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 :	7 911

Affectation des actions acquises

La totalité des actions acquises directement par GFI Informatique dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 31 mai 2005 ont été

affectées au contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant dans les conditions fixées par cette pratique.

Le Conseil d'administration

Rapport spécial du Conseil d'administration pour l'exercice 2005 sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Votre Assemblée doit être désormais informée conformément à l'article L 225-184 du Code du commerce, chaque année par un rapport spécial du Conseil d'administration, des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les options de souscription et d'achat d'actions attribuées par votre société et par les filiales qu'elle contrôle majoritairement.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2004 a autorisé votre Conseil d'administration, pendant une durée de vingt-six mois à compter de cette Assemblée, à consentir, aux salariés et dirigeants du Groupe GFI Informatique, des options de souscription et d'achat d'actions, dans la limite de 5 % du capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration.

Depuis le 4 août 2004, la société n'a plus d'option de souscription ou d'achat d'actions en circulation.

Nous vous informons que votre Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice 2005.

Le Conseil d'administration

➔ Projet de résolutions

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice 2005

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2005, approuve les comptes sociaux dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2005, approuve les comptes consolidés dudit exercice et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Approbation des conventions visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les opérations et conventions visées audit rapport, ainsi que l'exécution de celles antérieurement autorisées.

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

	2004	2003	2002
Nombre d'actions	43 154 173	43 152 828	43 104 276
Valeur nominale	2	2	2
Dividendes par action (en euro)	-	0,04	0,03
Avoir fiscal par actions (en euro)	-	0,02	0,015
Dividende global par action (en euro)	-	0,06	0,045
TOTAL	-	1 726 113	1 293 128

Quatrième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2005 et fixation du dividende

L'Assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat de l'exercice 2005 :

Origines	(en euro)
Report à nouveau	14 975 325,88
Résultat de l'exercice	14 840 851,26
TOTAL	29 816 177,14

Nous vous proposons d'affecter le résultat distribuable comme suit :

à la réserve légale pour	742 043,00
aux actionnaires à titre de dividende pour	4 633 960,20
au compte « report à nouveau » pour	24 440 173,94
TOTAL	29 816 177,14

Ce dividende de 0,1 euro par action sera détaché de l'action le 9 juin 2006 et payable à compter de cette date.

L'Assemblée générale décide que, le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à Nouveau ».

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code des impôts.

Cinquième résolution

Ratification de la cooptation de Monsieur Vincent ROUAIX en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Vincent ROUAIX, coopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 mars 2006, en remplacement de Monsieur Jürgen BERG.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques LEBHAR

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques LEBHAR, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Henri MOULARD

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de censeur de Monsieur Henri MOULARD, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à racheter des actions de la société, dans la limite d'un maximum de 695 094 actions, soit 1,5 % du capital social au 15 mars 2006 ;
- décide que lesdits rachats pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, par tout moyen, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment, par achat en bourse ou de gré à gré ou par l'achat de blocs ;
- décide que les actions de la société, dans la limite ci-dessus fixée, pourront être rachetées en vue de l'objectif exclusif de procéder à l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- fixe à 15 euros (hors frais d'acquisition) par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximal d'achat de 10 426 410 euros ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
- décide que le Conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2005.

➔ Résolutions à caractère extraordinaire

Neuvième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par :

- émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, par compensation de créances ou autres, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société,
- et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

2- décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à vingt-cinq (25) millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

4- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,

renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

5- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières telle que définie ci-dessus, le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6- décide que le Conseil d'administration pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale ;

7- décide que le montant total des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra être supérieur à cent dix (110) millions d'euros en nominal ;

8- décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation pourront faire l'objet de toutes garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de la masse des titulaires de ces titres ;

9- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

1- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières à souscrire en numéraire, par compensation de créances ou autres donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

2- décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à vingt-cinq (25) millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution ;

3- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

4- décide que le Conseil d'administration pourra, en cas de demande excédentaire, augmenter le nombre de titres à émettre dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu par l'émission initiale ;

5- décide que le montant total des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra être supérieur à cent dix (110) millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution ;

6- décide que le prix d'émission des actions sera, conformément à l'article 155-5 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

7- décide que les valeurs mobilières donnant accès au

capital émises en vertu de la présente délégation pourront faire l'objet de toutes garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de la masse des titulaires de ces titres ;

8- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe GFI Informatique adhérant au Plan d'Épargne Entreprise

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 443-5 et suivants du Code du travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximum de 500 000 euros.

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentation(s) de capital présentement autorisée(s) seront ceux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui auront adhéré à un Plan d'Épargne Entreprise.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'administration, sans que ce prix soit inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action GFI Informatique sur Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

La présente autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Douzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1- autorise le Conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

2- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;

3- décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au 31 décembre 2005. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée générale ;

4- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Treizième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer les formalités prévues par la loi.

10

Document d'information annuel

→ Synthèse des informations financières et boursières publiées par GFI Informatique
au cours des douze derniers mois

p. 134

→ Synthèse des informations financières et boursières publiées par GFI Informatique au cours des douze derniers mois

Publication financière périodique

28 mars 2006	Résultats annuels 2005
8 février 2006	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2005
8 novembre 2005	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2005
12 septembre 2005	Résultats 1 ^{er} semestre 2005
3 août 2005	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2005
9 juin 2005	Résultats 1 ^{er} trimestre 2005
11 mai 2005	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2005

Autres informations financières

30 janvier 2006	Traité d'apport et rapport des commissaires aux apports relatifs à l'acquisition d'Adelior
27 décembre 2005	Rapport des commissaires aux apports sur la valeur des apports d'Adelior
8 décembre 2005	Communiqué de presse relatif à l'acquisition d'Adelior
18 octobre 2005	Communiqué de presse relatif à la vente de la filiale au Royaume-Uni
26 juillet 2005	Note d'information sur le passage aux normes IFRS

Informations relatives au titre GFI Informatique

16 janvier 2006	Bilan semestriel du contrat de liquidité
12 juillet 2005	Bilan semestriel du contrat de liquidité
12 juillet 2005	Modification des moyens alloués au contrat de liquidité
23 novembre 2005	Programme de rachat d'actions
13 janvier 2006	Franchissement de seuil
8 décembre 2005	Franchissement de seuil
8 novembre 2005	Franchissement de seuil
22 avril 2005	Franchissement de seuil
23 novembre 2005	Opérations de mandataires sociaux
24 août 2005	Opérations de mandataires sociaux
18 juillet 2005	Opérations de mandataires sociaux

11

Table de concordance

→ Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n°809/2004	Pages
1. Personnes responsables	
→ 1.1. Nom et fonction des personnes responsables	114
→ 1.2. Attestation des personnes responsables	114
2. Contrôleurs légaux des comptes	114
3. Informations financières sélectionnées	64 à 67
4. Facteurs de risques	22 à 26
5. Informations concernant l'émetteur	
→ 5.1. Histoire et évolution de la société	4
→ 5.2. Investissements	12, 16
6. Aperçus des activités	
→ 6.1. Principales activités	4
→ 6.2. Principaux marchés	8
→ 6.3. Évènements exceptionnels	14
→ 6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	22, 23
→ 6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	13
7. Organigramme	
→ 7.1. Description sommaire du Groupe	62
→ 7.2. Liste des filiales importantes	62
8. Propriété immobilières, usines et équipements	
→ 8.1. Immobilisations corporelles importante existante ou planifiée	82, 83
→ 8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	21
9. Examen de la situation financière	
→ 9.1. Situation financière	15 à 18
→ 9.2. Résultat d'exploitation	13, 15
10. Trésorerie et capitaux	
→ 10.1. Informations sur les capitaux	38 à 42
→ 10.2. Source et montant des flux de trésorerie	16
→ 10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	17, 18
→ 10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société	n/a
→ 10.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la Direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	n/a

11. Recherche et développement, brevets et licences	12
12. Information sur les tendances	3, 13
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14. Conseil d'administration et Direction Générale	44
→ 14.1. Renseignement relatifs aux membres du Conseil d'administration et à la Direction Générale	42, 27 à 32, 113
→ 14.2. Conflits d'intérêts	31
15. Rémunérations et avantages	
→ 15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	27
→ 15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	27
16. Fonctionnement des organes d'administration	
→ 16.1. Date d'expiration des mandats actuels	28 à 30
→ 16.2. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	31
→ 16.3. Informations sur les comités	44 à 48
→ 16.4. Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'Entreprise	44
17. Salariés	
→ 17.1. Nombre de salariés	19
→ 17.2. Participation et stock-options des mandataires sociaux	39, 31
→ 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	20, 21, 39
18. Principaux actionnaires	
→ 18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	39
→ 18.2. Existence de droits de vote différents	38
→ 18.3. Contrôle de l'émetteur	39, 40
→ 18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	n/a
19. Opérations avec des apparentés	62
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
→ 20.1. Informations financières historiques	65 à 67, 118
→ 20.2. Informations financières pro forma	n/a
→ 20.3. États financiers	64 à 109
→ 20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	116
→ 20.5. Date des dernières informations financières	14
→ 20.6. Informations financières intermédiaires et autres	14
→ 20.7. Politique de distribution du dividende	36, 37
→ 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	23, 97
→ 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6 à 14, 134
21. Informations complémentaires	
→ 21.1. Capital social	38 à 42
→ 21.2. Acte constitutif et statuts	112, 113
22. Contrats importants	n/a
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24. Documents accessibles au public	118
25. Informations sur les participations	62, 74 à 77



GFI Informatique

Siège social : 199, rue Championnet - 75018 Paris
Tél. : 33(0)1 44 85 88 88
Fax : 33(0)1 44 85 88 89
www.gfi.fr